

S TR. ATÉ GIE

2022

PUBLIÉ EN JUIN 2023

CLIMATIQUE
ET RESPONSABLE



SOMMAIRE

Edito	4
Mot d'Introduction	6
01 – Gouvernance	08
A – Instances de pilotage et de surveillance	09
B – Politique de Rémunération	10
02 – Stratégie	14
A – Stratégie ESG	15
1 – Stratégie	15
2 – Informer	23
3 – S’engager	24
4 – Moyens Internes déployés	25
B – Engagement	28
1 – Etre un investisseur actif et responsable	28
2 – Politique de Vote	29
3 – Politique d’engagement actifs financiers	30
4 – Politique d’engagement actifs immobiliers	32
5 – Politique d’exclusion	34
C – Climat	36
1 – Groupe	36
2 – Actifs Financiers	36
3 – Actifs Immobiliers	38
D – Biodiversité	43
1 – Actifs financiers	43
2 – Actifs Immobiliers	47
03 – Gestion des Risques	52
A – Gestion des risques – Groupe	53
B – Gestion des Risques – Supports d’investissements	59
1 – Actifs Financiers	60
2 – Actifs Immobiliers	65

04 - Indicateurs et objectifs	72
A - Alignement sur l'Accord de Paris.....	73
1 - Net zero asset manager initiative	73
2 - Atténuation du changement climatique - actifs immobiliers.....	74
3 - Adaptation au changement climatique - actifs immobiliers	76
B - Formation à l'investissement durable.....	77
C - Egalité femmes - hommes.....	78
D - Politique de vote – Actifs Financiers.....	80
E - Taxonomie	80
1 - Actifs financiers	80
2 - Actifs immobiliers	81
F - Intégration ESG dans les Actifs Financiers	81
G - Politique d'exclusion du Groupe.....	82
H - Biodiversité	83
1 - Préserver la biodiversité dans les actifs financiers	83
2 - Préserver la biodiversité dans les actifs immobiliers	85
05 - Annexes	88
1 - Eléments spécifiques à NewAlpha Asset Management.....	89
2 - Quantification du risque climatique	
La Française Asset Management	97
3 - Quantification du risque climatique	
La Française Systematic Asset Management.....	103
4 - Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales	
Incidences Négatives de La Française Asset Management	109
5 - Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales	
Incidences Négatives de La Française Real Estate Management	121
6 - Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales	
Incidences Négatives de NewAlpha Asset Management.....	132

EDITO

Chers lecteurs,

L'Investissement Durable est un des piliers de notre développement et de notre mission de gérant d'épargne responsable. Ce 7^{ème} rapport « Stratégie Responsable et Climatique » du groupe La Française est une nouvelle occasion de souligner nos actions en tant qu'acteur engagé pour une finance durable.

L'urgence climatique est clairement identifiée comme critique. La guerre en Ukraine, au travers de la dépendance européenne aux énergies fossiles d'origine russe, a indirectement accéléré les investissements en énergies renouvelables et provoqué la baisse de la consommation d'énergie par l'adoption de comportements plus sobres. Néanmoins l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050 conforme à l'Accord de Paris nécessite de redoubler d'efforts dans les investissements supportant la transition climatique et les mesures destinées à baisser la demande d'énergie.

Notre ambition est ainsi de décupler nos actions en faveur d'une accélération de la transition climatique. Cette priorité s'inscrit dans la continuité de notre démarche ESG initiée il y a quinze ans et s'exprime par une mobilisation totale en matière de lutte contre le dérèglement climatique. La refonte de l'approche RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) menée ces dernières années, qui a permis de déterminer et de clarifier les enjeux stratégiques, les objectifs, les engagements et les règles permettant d'en mesurer les progrès, est un élément clé de cette mobilisation.

En 2022, nous avons accru nos engagements en devenant membre de nouvelles coalitions dont « Finance for Biodiversity Pledge ». Nous travaillons toujours activement dans le cadre du « Climate Action 100+ » en participant à des engagements collaboratifs visant à infléchir la stratégie des principales entreprises émettrices mondiales. Nous participons à la « CDP Non Disclosure Campaign » afin d'inciter les entreprises particulièrement exposées à renforcer la transparence sur leur impact dans les domaines du climat, de l'eau et des forêts.

Les travaux menés en 2022 ont été de tout ordre : de la communication, pour répondre à l'enjeu de transparence de l'information, à la mise en conformité de la gestion des risques ESG et au développement de méthodologies et d'outils pour mieux maîtriser les données et les calculs associés. A cet égard le Groupe La Française appuie les réflexions actuelles menant à la consolidation, la clarification et le renforcement du cadre réglementaire au niveau européen au travers du règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » et national au travers du label ISR. Pour les actifs financiers, des modèles de stress tests climatiques ont été développés par nos équipes de risques et d'ingénierie financière afin d'en assurer un suivi optimal. Pour les actifs immobiliers, la gestion des objectifs de sobriété énergétique de notre patrimoine et d'émissions de gaz à effet de serre fait l'objet d'un suivi systématique. L'ensemble de ces outils contribuent à offrir à nos clients investisseurs un service à forte valeur ajoutée.

L'ensemble de nos collaborateurs a été associé dans cette démarche de progrès pour que la réussite soit collective avec un parcours de formation à l'investissement durable, parcours reconduit en 2022 et qui l'est également en 2023.

En 2023, nous continuons sur la même dynamique. Nous sommes résolument déterminés à figurer parmi les acteurs actifs et influents, et à rendre compte de nos impacts auprès de nos parties prenantes. Nous confirmons, à cet égard, notre stratégie d'intégration des critères ESG à l'ensemble des fonds ouverts à la commercialisation et d'alignement en termes d'impact partout où cela est possible. Nous développons à cet égard une stratégie Biodiversité et étendons notre politique d'exclusion aux énergies fossiles non conventionnelles.

Au-delà, et conformément à l'Objectif de développement durable n°5, nous nous fixons un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes chargées des investissements. Notre objectif est d'atteindre la parité à un horizon de cinq ans. Dans ce même esprit, nous avons rejoint en 2022 le « French 30% Club Investor Group » qui promeut une meilleure diversité de genre au sein des équipes de direction des entreprises de l'indice SBF 120.

Le groupe La Française capitalise à la fois sur son expertise ESG et sur sa capacité d'innovation en matière de finance climatique pour accomplir sa mission en faveur d'une économie durable, en réponse aux défis sociétaux majeurs.

Le rapprochement en cours du Groupe La Française en sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la constitution du pôle de gestion d'actifs du Groupe, porteur de valeurs mutualistes, permettra d'étendre nos ambitions « durables » à une couverture élargie en termes de taille d'actifs gérés et de diversité des classes d'actifs couvertes.

Bonne lecture !

Patrick Rivière,
Président du Directoire, Groupe La Française

MOT D'INTRODUCTION

POUR UNE ACTION CLIMATIQUE EN CONFORMITÉ AVEC UNE ÉTHIQUE ASSUMÉE

La réglementation en matière de responsabilité environnementale qui s'applique aux sociétés de gestion donne un cadre général d'exigences minimales pour l'ensemble de la profession. Au-delà de ce cadre, il nous est apparu nécessaire de réfléchir au fondement et à l'éthique de notre engagement pour le climat.

Le dérèglement climatique, en raison de sa complexité, de sa dimension planétaire et de l'ampleur de ses conséquences sur les conditions de vie, ne peut être combattu et géré uniquement par des mesures traditionnelles macro financières de réglementation, de taxes et de subventions destinées à orienter les motivations des agents économiques.

Les incertitudes liées aux dommages climatiques en termes de destruction de capital et de réduction de la production, de difficulté d'attribuer une valeur économique aux actions de réduction des émissions de carbone, de partage entre générations de la gestion du bien commun, pose un défi quant à notre capacité à résoudre ces questions de façon rationnelle et efficace dans le cadre du système de valeurs de notre monde⁽¹⁾. Les outils d'évaluation économique traditionnels ne sont tout simplement pas adaptés à cette tâche.

Un exemple parlant est celui de la conception de la responsabilité. Dans le système de valeurs régissant la société, les préjudices et les causes sont individuels. Ils peuvent être identifiés et restent proches dans l'espace et le temps. Cette approche n'est manifestement pas adaptée au changement climatique : des actes en apparence innocents, tels que l'usage de la voiture pour se déplacer en France en famille, peuvent, une fois agrégés au niveau de millions de personnes et accumulés dans le temps, entraîner des conséquences dévastatrices en Australie cent ans après l'événement. Mais qui blâmer ? L'environnement mondial peut être détruit sans qu'aucun individu n'en soit directement responsable au sens commun du terme. Seule la collectivité peut être incriminée à condition qu'elle représente l'intérêt de ses membres à perpétuité comme le fait l'Etat-nation.

Action individuelle contre action collective, il s'agit bien de la nature des problèmes liés aux biens communs. Les coûts pour le bien commun d'une utilisation accrue sont partagés, mais les bénéfices de cette utilisation accrue reviennent à l'individu. De même, quand les bénéfices des biens communs se réduisent, les coûts sont supportés par l'individu. C'est le fondement du dilemme du prisonnier en théorie des jeux.

Comment faire converger les deux actions ? Même si l'action individuelle pour contrer le changement climatique n'a en soi que très peu d'effets et que seule l'action collective compte vraiment, l'individu peut être appelé à agir pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles peut être l'intégrité morale qui prescrit la cohérence entre les prises de positions individuelles et les prises de positions collectives. Là aussi, il existe une problématique de valeurs : l'individu ne devant pas se concevoir uniquement comme une rationalité isolée mais également dans sa relation à la communauté⁽²⁾.

C'est bien le sens de l'engagement du Groupe La Française pour le climat au travers de notre action individuelle d'alignement de notre gestion avec les exigences de la transition climatique et grâce à notre participation aux actions collectives visant cette transition. Il s'agit pour nous d'un

(1) Dale Jamieson, "Ethics, Public Policy and Global Warning", *Science, Technology & Human Values*, 1992 - (2) Marion Hourdequin, "Climate, Collective Action and Individual Ethical Obligations", *Environmental Values*, 2010

choix rationnel puisqu'il participe de l'action collective de long terme et que de nombreux travaux, dont les nôtres, montrent que l'intégration de cette couche d'information supplémentaire, que sont les données extra-financières en générale et les évaluations climatiques en particulier, est favorable à la performance financière et à la réduction des risques.

Le présent rapport de synthèse vise à exposer les initiatives du Groupe La Française en matière d'investissement durable, décrire les concepts sous-jacents et enfin, la manière dont ils sont intégrés aux processus d'investissement.

Il s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires d'information édictées par la loi relative à l'énergie et au climat dans son article 29. Il est établi conformément aux recommandations de la « Taskforce on Climate-related Financial Disclosures » et sa structure reprend les lignes directrices recommandées en quatre chapitres : Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, Indicateurs et Objectifs.

L'ensemble des rapports, politiques de vote, d'engagement et d'exclusion, charte de l'investissement durable, rapports méthodologiques et indicateurs du groupe la Française sont publiés [ici](#).

Laurent Jacquier-Laforge
Global Head of Sustainability,
Groupe La Française



01
G
O
U
V
E
R
N
A
N
C
E

Le groupe La Française (ou "le Groupe"), est un gestionnaire d'actifs financiers et immobiliers, composé de plusieurs sociétés de gestion dont La Française Asset Management (La Française AM - asset manager Français valeurs mobilières), La Française Real Estate Managers (La Française REM - asset manager Français immobilier), La Française Systematic Asset Management (La Française SAM - asset manager Allemand valeurs mobilières) et NewAlpha Asset Management (NewAlpha AM - asset manager Français valeurs mobilières), dont Groupe La Française détient plus de 49% et qui est consolidé dans ses comptes. Le groupe La Française est par ailleurs doté d'une société, La Française AM Finance Services (LLFS), ayant le statut d'entreprise d'investissement, assurant notamment la commercialisation des produits du Groupe.

La Française AM Finance Services, en tant qu'entreprise d'investissement exerçant notamment le service de conseil en investissements financiers via la marque Moniwan, intègre dans ses processus les objectifs et/ou les préférences de ses clients et clients potentiels tels que collectés dans les profils investisseurs. Dès lors que les clients auront signifié leurs préférences en matière de durabilité, LLFS pourra évaluer l'adéquation entre celles-ci et les produits conseillés.

Lors de l'exercice 2022, Groupe La Française (ou GLF), société de tête du groupe La Française, était filiale du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE), caisse régionale du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le groupe La Française établit le présent rapport pour le compte de ses sociétés de gestion. Au-delà de leurs données agrégées au niveau des entités respectives La Française AM ou La Française REM, les fonds de plus de 500 millions d'euros d'encours ont opté pour une publication dans leur rapport annuel.

Les informations exposées dans le présent rapport concernent l'ensemble des fonds gérés par les sociétés de gestion du groupe La Française (en ce inclus la filiale NewAlpha Asset Management dont les éléments spécifiques sont décrits en Annexe 1), y compris les fonds gérés de droit étranger, les mandats de gestion gérés et les fonds et mandats dont la gestion est déléguée (en sont exclus les fonds gérés par des sociétés de gestion extérieures au Groupe et établies hors de l'Union Européenne mais pour lesquels le Groupe assure une prestation de ManCo au Luxembourg).

A – Instances de pilotage et de surveillance

En termes de Gouvernance, le Groupe a renforcé son dispositif pour inclure le pilotage et la surveillance de l'ensemble des enjeux de Durabilité.

Sans rupture, le pilotage des enjeux et opportunités liés à la stratégie d'investisseur durable du Groupe est totalement intégré aux instances de Direction. C'est ainsi que le suivi des objectifs ambitieux du Groupe en matière de développement de l'Investissement Durable est assuré mensuellement dans le cadre des COMEX Investissement Durable, Immobilier et Actifs Financiers, et que celui des enjeux transversaux de Finance Durable est déployé au même rythme dans le cadre du COMEX Groupe La Française.

Un reporting formel sur les objectifs de développement est réalisé trimestriellement par le Directoire aux membres des Conseils de Surveillance de chaque entité du Groupe. L'Investissement Durable est en effet l'un des 5 axes majeurs de notre Plan à Moyen Terme (PMT) 2023, il se décline

dans chacune des sociétés du Groupe et fait logiquement l'objet d'un suivi dans le cadre du Conseil de Surveillance de Groupe La Française à travers le Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Afin de renforcer le suivi de l'action du Groupe et son contrôle en la matière, Groupe La Française a nommé en 2021 un référent RSE/ESG au sein de son Conseil de Surveillance, en la personne de son président, positionnant là aussi cette thématique comme une priorité de 1^{er} rang. Cette nomination au sein de la plus haute instance de gouvernance de Groupe La Française atteste de son engagement et de son ambition tels qu'affirmés dans son Plan à Moyen Terme. Ce référent est également membre du Comité d'Audit et des Risques Groupe, il porte les sujets RSE/ESG ainsi que ceux liés au changement climatique et à l'évolution de la biodiversité au niveau du Conseil de Surveillance. Il organise au sein du Comité d'Audit et des Risques, une revue annuelle de la stratégie et des risques RSE/ESG du Groupe, tant au niveau de l'entreprise que via son offre de produits et services ESG.

Le Conseil de Surveillance de Groupe La Française est éclairé chaque trimestre par les conclusions des Comités d'Audit et des Risques sur les risques de durabilité, intégrés à la cartographie des risques majeurs du Groupe tout comme les risques financiers, opérationnels ou de conformité. Le suivi des risques au niveau Groupe s'opère au travers du cadre d'appétence aux risques tel que défini par le groupe La Française en concertation avec notre actionnaire CMNE. Il est réalisé au travers du suivi de tendance de risques majeurs et de plans d'actions dont l'évolution fait l'objet d'un reporting synthétique aux Conseils de Surveillance de chaque entité concernée.

Le Conseil de Surveillance suivra une formation en 2023 sur les thèmes de la politique RSE adaptée à une société de gestion et de la gestion des risques de durabilité.

En tant que filiale d'un groupe mutualiste, le Conseil de Surveillance est majoritairement composé de membres liés à la maison mère (1 membre du conseil indépendant sur 6). Les membres du Conseil exercent leurs mandats depuis plus de 15 ans pour un tiers d'entre eux, et depuis 5 à 7 ans pour les deux autres tiers. Enfin l'assiduité a été de 100%, à l'exception de l'un d'entre eux dont le taux de présence ressort à 75%.

Le Conseil de Surveillance de Groupe La Française ne s'est pas doté à ce stade de règlement interne.

B – Politique de Rémunération

La politique de rémunération est pleinement alignée avec les pratiques du Groupe La Française en matière d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité de gestion pour compte de tiers.

Les pratiques de rémunération détaillées ci-dessous permettent de veiller à une intégration des risques en matière de durabilité au sein de la politique de rémunération du Groupe La Française.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU GROUPE LA FRANCAISE

Le Comité des Rémunérations valide chaque année les évolutions de la politique de rémunération des diverses entités du Groupe. Conformément au règlement SFDR sur la publication d'informations

en matière de durabilité, le Groupe s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, en y incluant les risques de Durabilité.

Les rôles et responsabilités en matière de durabilité ont été définis pour différentes fonctions internes et des objectifs ont été fixés. Au cours de l'entretien annuel d'évaluation, les différents objectifs y compris en matière de durabilité sont évalués et déterminent la rémunération variable attribuée aux collaborateurs selon un processus discrétionnaire.

Les équipes qui font l'objet d'objectifs spécifiques en matière de durabilité sont les suivantes :

Le Président du Groupe et le Directoire sont directement et fortement impliqués dans la démarche stratégique responsable qu'il s'agisse de l'investissement durable, comme de la politique propre à l'activité du Groupe La Française

Le Directeur Investissement Durable au niveau du Groupe, membre du Comité exécutif assure la cohésion de la démarche entre la ligne stratégique définie par le Directoire et sa déclinaison selon les différentes activités et initiatives des entités du Groupe.

La Française Sustainable Investment Research (SIR). Notre équipe de recherche sur l'investissement durable est au cœur de notre processus d'investissement. Nous avons établi une méthodologie propriétaire pour quantifier les évaluations ESG des entreprises et développé la capacité de mesurer les émissions de carbone et d'évaluer la trajectoire de la transition d'une entreprise vers une économie bas carbone. Les objectifs fixés aux collaborateurs englobent ainsi le développement des approches méthodologiques les plus pertinentes en matière de Finance Durable, et l'identification des indicateurs les plus adaptés à la mesure des enjeux et risques de durabilité des entreprises dans lesquelles les gérants investissent.

Une équipe de recherche dédiée à l'immobilier. Grâce au travail de collecte de données entrepris depuis plus de 10 ans, nous parvenons à avoir une vision holistique de nos actifs. Pour créer de la performance utile et durable, l'équipe Recherche Immobilier est dotée d'une feuille de route qui place les moteurs sociaux et environnementaux au cœur de la stratégie d'investissement immobilière et vise à réduire les gaz à effet de serre, réintroduire la nature en ville, rendre la ville inclusive...

Pour les quatre équipes mentionnées ci-dessus, ainsi que pour les équipes juridiques, commerciales, ingénierie et marketing, la rémunération variable attribuée prend en compte l'atteinte des objectifs individuels fixés en matière d'Investissement Durable au cours des entretiens d'évaluation annuelle et selon des critères qualitatifs.

Les Gérants contribuent à ce travail de recherche et bénéficient de ce support en recherche extra-financière, ils intègrent les risques de Durabilité dans les décisions d'investissement, respectent les orientations fixées pour tout portefeuille, optimisent le positionnement relatif en termes de performances des fonds durables qu'ils gèrent par rapport à leurs pairs et contribuent à l'innovation produits durables. Des objectifs liés à des critères quantitatifs font partie de leur évaluation annuelle et de leur rémunération variable. L'objectif fixé que 95 % des fonds ouverts en gestion active intègrent des critères ESG a été atteint.

Les Risk Managers assurent le suivi du respect des engagements des Fonds en matière de Durabilité. L'attribution de la part variable de la rémunération s'effectue en considération des critères quantitatifs et qualitatifs tels que la prise en compte des contraintes ESG le suivi du

respect des engagements des fonds en matière de durabilité, la pertinence des alertes risques en matière de durabilité, la réactivité face à ces alertes,

Les équipes d'Ingénierie et de Développement définissent et déploient le calcul de l'ensemble des indicateurs permettant le suivi des risques de durabilité en concertation avec les équipes recherche et les équipes IT.

Les équipes de Conformité et les Contrôleurs Internes assurent la parfaite conformité des activités déployées par le Groupe La Française dans un contexte réglementaire devenu très exigeant en matière de Finance Durable, ils supervisent les contraintes réglementaires en matière de Durabilité et intègrent des points dédiés à la finance durable dans les plans de contrôles. L'attribution de la part variable de la rémunération s'effectue en considération des critères quantitatifs et qualitatifs tels que la qualité des contrôles ESG et des reportings sur ces contrôles

Les équipes juridiques déploient la mise à jour exigée par ce cadre réglementaire de l'ensemble des contrats avec nos parties prenantes, et de la documentation juridique de nos produits d'investissement.

Les Commerciaux contribuent au développement des encours dans le respect des contraintes des clients en matière de rendement et de risque, y compris les risques de Durabilité.

Les responsables marketing prennent en compte les caractéristiques de durabilité dans l'innovation produits

Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est soumise à un différé, un système de malus peut s'appliquer dès lors que ce collaborateur expose le Groupe ou l'une de ses sociétés à une prise de risque anormale ou excessive, ou dès lors qu'il soumet un ou plusieurs Fonds à un risque significatif non prévu par leur politique de suivi des risques, y compris les risques en matière de durabilité.

02

S
TR
ATÉ
GIE



A – Stratégie ESG

1 – STRATÉGIE

Chacun des pôles du Groupe, actifs financiers ou immobilier, classe plus de la moitié de ses encours en article 8 ou 9 SFDR, c'est à dire dans des fonds qui respectent des critères de durabilité ou qui se donnent des objectifs de performance environnementaux ou sociaux.

Le groupe La Française affiche quant à lui 51% de ses encours activement gérés classés en article 8 ou 9 au 31 décembre 2022

Plus détails sur nos fonds article 8 ou 9 SFDR sur la page Nos Publications du site internet [ici](#).

ENCOURS DES FONDS CLASSÉS ARTICLE 8 OU 9 SFDR, GÉRÉS ET COMMERCIALISÉS ACTIVE- MENT PAR LES ENTITÉS DE GESTION DU GROUPE LA FRANÇAISE

Tableau 1 : synthèse des encours de fonds classés article 8 ou 9, en valeurs absolues et relatives, par pôle d'actifs et au total dans le groupe La Française.

Pôle d'actifs chiffres au 31/12/22	Encours gérés activement article 8 ou 9 SFDR (en M€)	Poids dans le total pôle d'actifs (en %)	Poids dans le total groupe La Française (en %)
Actifs financiers dont mandats*	6 862 688	53% 5%	15% 2%
Actifs immobiliers dont mandats*	16 518 2 471	51% 8%	37% 6%
TOTAL ACTIFS DURABLES GROUPE dont mandats*	23 231 3 159	N/A	51% 7%

*La notion de mandat inclut les mandats de gestion et les fonds dédiés.

Tableau 2 : synthèse des encours de fonds classés article 8 ou 9, en valeurs absolues et relatives, par catégorie d'actifs financiers et au total dans le groupe La Française.

Catégories chiffres au 31/12/22	Encours gérés activement article 8 ou 9 SFDR (en M€)	Poids dans le total pôle actifs financiers durables (en %)	Poids dans le total groupe La Française (en %)
Actions	668	10%	1%
Obligations	2 109	31%	5%
Trésorerie	3 047	44%	7%
Diversifiés	1 038	15%	2%
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DURABLES	6 862	100%	15%

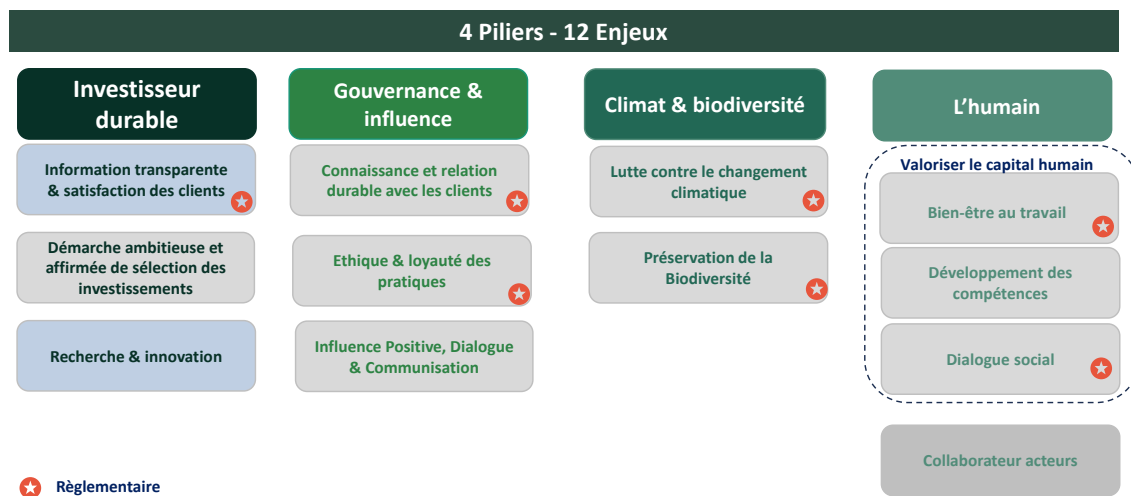
Tableau 3 : synthèse des encours des fonds classés article 8 ou 9, en valeurs absolue et relative, par catégorie d'actifs immobiliers et au total dans le groupe La Française.

Catégories	Encours article 8 ou 9 SFDR (en m€)	% encours gérés activement société ⁽⁹⁾	% Encours gérés activement groupe La Française ⁽¹⁰⁾
Tertiaire	14 085	57,8%	33,3%
Résidentiel	221	0,9%	0,5%
Vignoble	0	0%	0%
Mixte	1	0%	0%
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DURABLES	16 518	100%	37%

1.1 - Stratégie Groupe

La démarche du groupe La Française s’inscrit dans le cadre de sa politique Responsabilité Sociétale de l’Entreprise (RSE), en lien avec la Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM du Crédit Mutuel Alliance Fédérale). Les éléments spécifiques à la stratégie RSE du groupe La Française ont été formalisés avec l’aide de ses parties prenantes en 2021. Le rapport est disponible sur son site internet.

Dans le cadre de ses travaux avec les différentes parties prenantes, le groupe a mis en œuvre une matrice de matérialité répondant au principe de « comply or explain » pour rendre compte de sa maîtrise des différentes thématiques RSE ou de Durabilité au sein du Groupe. Cette approche a permis d’identifier les différents enjeux pour lesquels il s’engage et de les organiser autour de 4 piliers.



Le pilier Investisseur Durable irrigue l’ensemble de ce rapport et notamment la stratégie ESG ainsi que nos actions en matière de Climat et de Biodiversité que nous décrivons dans les sections dédiées ci-dessous. La Gouvernance est traitée dans le premier chapitre de ce rapport alors que la notion d’Influence est principalement abordée plus bas à travers l’Engagement.

L’Humain

En ce qui concerne le pilier « l’humain », la politique des ressources humaines (RH) de La Française est marquée par l’esprit de son équipe qui défend des valeurs de proximité, d’écoute et d’efficacité. Elle porte une attention toute particulière au climat social et démontre sa volonté de s’inscrire dans l’action.

Les engagements qui guident ces actions sont formalisés au sein de l’accord en faveur de **l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de la qualité de vie et des conditions de travail** du Groupe et oblige La Française en tant qu’employeur.

En matière d’égalité, chaque pilier de l’accord (embauche, rémunération effective, formation professionnelle et évolution professionnelle & gestion de carrière) comporte des mesures fortes qui démontrent la volonté de La Française de développer la mixité et l’égalité professionnelles à tous les niveaux de l’entreprise et de lutter contre toute forme de discrimination. A titre d’exemples, La Française a lancé fin 2020, l’initiative « Further » qui favorise l’évolution des femmes notamment à travers son programme de mentoring interne ayant permis d’accompagner 29 femmes au sein

du Groupe. Une charte du recrutement a également été communiquée à nos parties prenantes et permet le partage de pratiques communes en garantissant non-discrimination, égalité des chances, transparence et respect du candidat en matière de recrutement et d'intégration.

La Française est également convaincue que la qualité de vie et de l'amélioration des conditions de travail sont des facteurs qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. La parentalité illustre parfaitement cette conviction et est défendue au travers des 30 mesures en faveur de la qualité de vie au travail (QVT).

La Française s'attache à former et motiver ses collaborateurs pour offrir un niveau de professionnalisme conforme aux exigences de ses clients et pour favoriser les évolutions professionnelles par le développement des compétences. Notre politique de formation dynamique et représentative de la diversité des métiers du Groupe se traduit par un investissement significatif dans la Formation Professionnelle Continue.

En 2022, 83% des salariés du Groupe ont suivi au moins une formation (formation non réglementaire), 2,52% de la masse salariale est investie dans la Formation Professionnelle Continue pour 7 988,50 heures de formation réalisées.

Valeurs

Par ailleurs, en 2022, conscient de sa responsabilité sociétale et de son rôle en tant que gestionnaire d'actifs de la finance durable, La Française a souhaité aller plus loin dans sa démarche RSE pour asseoir son identité face aux enjeux de développement durable. Le groupe a ainsi mené un travail autour de l'identification et la formulation d'un système de valeurs.

Une démarche de co-construction en 3 étapes

Le projet a été réalisé à partir d'une méthode en trois grandes étapes, mené par un groupe de travail représentatif de trois fonctions support (RH, Communication et Investissement durable) et animé par deux consultants.



Les valeurs La Française sont ainsi le fruit de réflexions et d'échanges participatifs. Les 540 collaborateurs et des clients institutionnels et particuliers, en France et à l'international, ont été consultés et sollicités tout au long du processus.

Une démarche RSE fédératrice, affirmée et singulière

Un système de valeurs forge une culture d'entreprise. C'est un élément de cohésion pour les collaborateurs. Ainsi le groupe les sensibilise à ses principes et philosophie de travail pour les impliquer au quotidien dans sa mission sociétale conforme à sa raison d'être.

Les valeurs permettent par ailleurs de sensibiliser nos clients aux fondamentaux qui animent le groupe. L'expression et l'alignement des valeurs deviennent des facteurs importants dans les processus de sélection des fournisseurs. En cela le système de valeurs constitue un élément de différenciation et de renforcement de notre démarche RSE.

Des valeurs en cohérence avec la raison d'être La Française et en résonance avec les valeurs du groupe Crédit Mutuel, 1^{ère} banque à mission.

« **Humaine, Créative et Fiable** », les valeurs La Française sont uniques, authentiques et indissociables. Elles s'affichent en cohérence avec la raison d'être La Française : « Innover pour concevoir des solutions d'investissement permettant d'allier performance et durabilité ».

Les valeurs La Française s'inscrivent par ailleurs en lien avec les valeurs mutualistes de son actionnaire, 1^{er} groupe bancaire devenu société à mission en 2021.

Une démarche saluée en 2023 : TOP 10 France des sociétés de gestion « avant-gardistes »

La Française a intégré le cercle très restreint des asset managers qualifiés « d'avant-gardistes » parmi les 600 plus grands gérants mondiaux, soit 19% des sociétés de gestion évaluées par le Responsible Investment Brand Index (RIBI).

En France, le groupe figure parmi le TOP 10 des sociétés de gestion « avant-gardistes ».

La Française démontre ainsi sa capacité à progresser dans sa dimension responsable tant dans ses investissements que dans son image de marque. Ce classement renforce ainsi son positionnement d'acteur responsable.

Investisseur durable

La démarche d'investisseur durable de La Française remonte à 2008. Partie d'une démarche externalisée, La Française a peu à peu intégré des ressources et compétences et élargit le périmètre de l'investissement durable à toutes les classes d'actifs que le groupe gère. Depuis 2020, l'Investissement Durable est l'un des piliers du Plan à Moyen Terme (PMT 2021-2026) du Groupe. C'est un élément central de notre développement et de notre mission de gérant d'épargne.

Depuis 2018, le groupe La Française publie et revoit régulièrement sa [Charte de l'Investissement Durable](#), document de référence des pratiques du Groupe en matière d'intégration des facteurs ESG dans son activité de gestion pour compte de tiers.

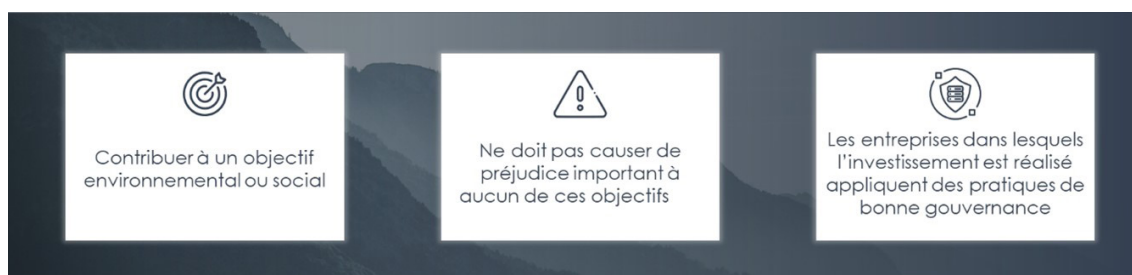
Le groupe La Française est convaincu que les facteurs ESG affectent de façon importante les performances financières des actifs investis, aussi bien en termes de rentabilité que de risque et que cette influence ne cesse de se renforcer. Cette conviction est étayée par les travaux académiques de plus en plus nombreux qui traitent de cette question et qui viennent la confirmer. L'antagonisme opposant la performance économique et la rentabilité financière à la durabilité et à la responsabilité sociale n'est plus de mise. Les comportements responsables pour une finance durable sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de possible création de valeur et ainsi de performance financière.

Notre Groupe est également convaincu que le changement climatique et la biodiversité sont des éléments structurants de l'avenir économique et social et que la société de demain sera fondée sur une économie bas-carbone. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat et la biodiversité dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités - de transition ou risques physiques - associés au changement climatique et à la perte de biodiversité, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés les plus aptes à s'adapter et se développer dans un monde en perpétuelle mutation et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

Depuis le dernier trimestre 2021, un chantier a été lancé afin de consolider les bases de données extra-financières dans les mêmes outils informatiques de traitement de la donnée en interne. Cette mission a été confiée à la Direction de l'Ingénierie, des Risques et du Reporting (DIRR) en créant un pôle « data Management & Modélisation », afin d'appliquer aux données extra-financières la même rigueur de traitement que celle mise en place pour les données financières. Une équipe dédiée à cette tâche a été constituée. Le chantier a couvert l'ensemble du processus depuis le choix des données de base, leur fiabilisation, le redéveloppement et le codage des modèles visant à compléter les données manquantes et à calculer l'ensemble des indicateurs. De nouveaux modèles climatiques ont notamment été développés, qu'il s'agisse de la conception d'un calcul de température des portefeuilles, comme de celui d'une mesure des risques climatiques. Cette intégration a permis de mieux maîtriser les aspects réglementaires de gestion des risques et les besoins commerciaux de reporting aux clients ou le développement de méthodologies et de calculs de données. La mise en parallèle constante des calculs financiers et extra-financiers sur une même plateforme a également permis de donner des indications de performance associées à l'intégration de modèle de durabilité dans la gestion des portefeuilles. La Française dispose ainsi d'un centre de calcul unique avec une mise à disposition optimisée de la data à tous les acteurs de la société de gestion.

L'INVESTISSEMENT DURABLE À LA FRANÇAISE

La définition de l'Investissement Durable selon le règlement SFDR repose sur trois principes :



La commission européenne est venue préciser dans une publication d'avril 2023⁽¹⁾ comment comprendre et contribuer à un objectif environnemental ou social, en listant trois cas de figures :

- 1 - Une entreprise active dans un secteur contribuant directement ou de type habilitante (au sens de la taxonomie européenne)
- 2 - Une entreprise ayant de meilleures pratiques que ses pairs
- 3 - Une entreprise engagée dans la transition

Le Groupe La Française se conforme évidemment à ce règlement et l'adapte aux exigences des différentes classes d'actifs.

Plus d'information sur la déclinaison sur les actifs financiers ou immobiliers disponible [ici](#).

(1) [https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2023-04/Answers_to_questions_on_the_interpretation_of_Regulation_\(EU\)_20192088.PDF](https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2023-04/Answers_to_questions_on_the_interpretation_of_Regulation_(EU)_20192088.PDF)

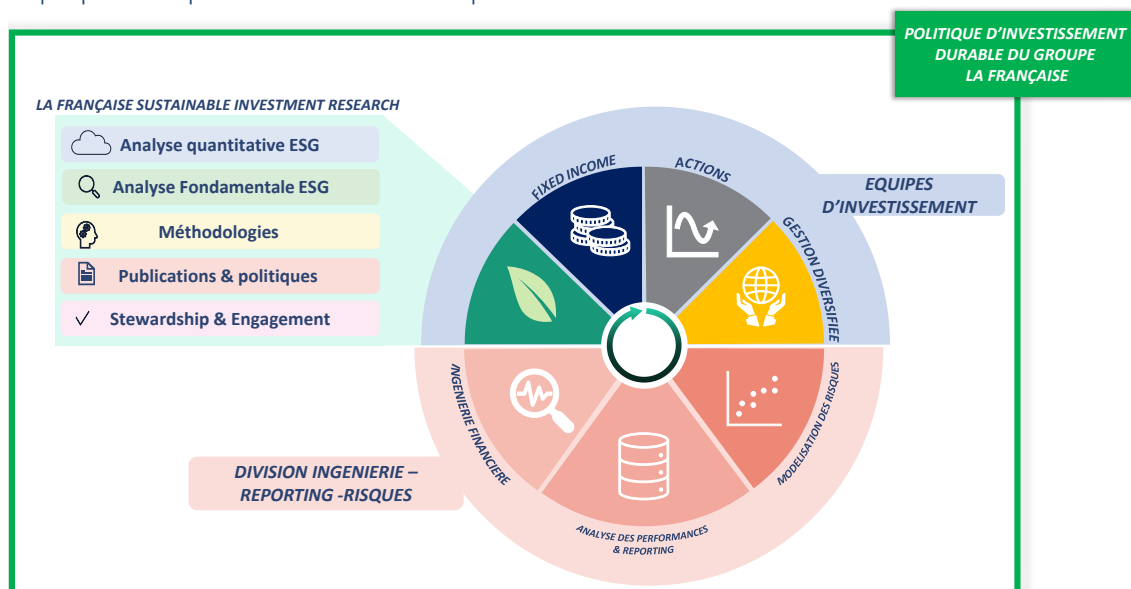
1.2 – Stratégie Actifs Financiers

La stratégie ESG qui s’applique aux actifs financiers s’articule autour de trois axes :

- 1 – Développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG pour nos clients ;
- 2 – Favoriser l’innovation pour mobiliser les flux de capitaux vers la finance durable ;
- 3 – Fédérer la puissance financière de nos clients pour maximiser l’influence positive sur notre tissu économique, social et environnemental.

Développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG pour nos clients

Pour suivre cette direction stratégique et pour répondre aux objectifs qui y sont liés, nous mobilisons tous les métiers du groupe, notamment les équipes de gestion, avec l’implication active de l’équipe de recherche et d’expertise extra-financière : « Sustainable Investment Research » et du pôle data Management & Modélisation. Les analystes ESG sont co-responsables des méthodologies mises en œuvre avec le pôle data Management & Modélisation ESG. Ils évaluent et quantifient le score ESG des entreprises émettrices et appliquent un modèle de données unique et propriétaire pour l’évaluation de l’empreinte carbone.



Les méthodes utilisées par nos analystes reposent sur :

- **Des modèles de scoring** (ESG, Carbon Impact, capital humain, capital naturel) : En soutien à chaque analyse fondamentale et qualitative des dossiers d’investissement, nous avons développé des modèles de scoring quantitatifs qui permettent de positionner l’entreprise par rapport à la thématique travaillée. Pour cela nous utilisons une combinaison d’indicateurs issus de différentes sources externes (ISS, Clarity AI, Bloomberg etc.) que nous avons sélectionnés sur la base de leur niveau d’information sur les différents piliers. Dans le cadre du scoring ESG, les trois piliers E, S et G sont basés sur plus d’une dizaine d’indicateurs chacun et sont ensuite pondérés, en fonction des secteurs par leur niveau de matérialité. Chaque pilier a un poids minimum de 20% dans sa contribution finale au score ESG.
- **Une estimation des empreintes carbone** : Modèle propriétaire qui se base sur les informations données par les entreprises au CDP⁽²⁾ – Carbon Disclosure Project-. L’information récoltée permet d’extrapoler les empreintes carbone (scope 1, 2 et 3) des entreprises qui ne mesurent ou ne communiquent pas ces données au CDP en fonction de leur secteur et de leur taille.

(2) CDP (ex Carbon Disclosure Project) : [Home - CDP](#)

- **Des analyses de trajectoire :** Nous avons développé un modèle propriétaire d'analyse « LCT – Low Carbon Trajectory » qui nous permet d'apprécier le niveau d'ambition et de réalisme des objectifs de décarbonation donnés par les entreprises. Pour cela nous analysons qualitativement les entreprises en suivant le cadre des recommandations de la TCFD⁽³⁾ sous les angles de la Gouvernance, de la Gestion des risques, de la Stratégie et des Objectifs et Indicateurs. Une fois les niveaux d'activité et les objectifs collectés et quantifiés, nous effectuons une projection à 2030 de la réalisation envisageable de ces objectifs et les comparons aux scénarios de référence donnés par l'Agence Internationale de l'Energie : Net Zero, SDS, STEPS.

Cette organisation transverse de la gestion de l'intelligence ESG entre le centre de recherche et le pôle data Management & Modélisation a facilité la mise en place d'une plateforme et la mise en échelle des modèles ESG ce qui permet ainsi de répondre aux exigences réglementaires et de diffuser les informations et calculs ESG aux 95%⁽⁴⁾ de nos produits d'investissement qui s'affichent durables.

Les équipes de gestion sont également très impliquées dans la montée en gamme de nos produits d'investissement durable, dans leur gestion au quotidien mais également dans leur contribution à la création de valeur liée à l'ESG. Notre gamme de fonds Carbon Impact, présente sur toutes nos classes d'actifs, mobilise un réseau de gérants qui génèrent des interactions, de l'intelligence collective et de la connaissance partagée ce qui facilite l'amélioration continue de l'analyse et de la sélection de valeurs.



Favoriser l'innovation pour mobiliser les flux de capitaux vers la finance durable

L'innovation est primordiale dans un environnement où les thématiques durables transverses aux différents secteurs économiques sont très nombreuses et encore en définition sur comment les traiter au mieux dans le cadre de l'investissement pour tiers. Le centre de recherche est organisé par expertise thématique : changement climatique, capital naturel, capital humain, gouvernance et reporting. Cette répartition des responsabilités permet de cultiver l'intelligence du pôle au plus proche de la recherche produite par les scientifiques et les institutions de référence, comme le GIECC⁽⁵⁾, l'IAE⁽⁶⁾, ou encore l'IPBES⁽⁷⁾ et de la décliner à notre industrie. Elle permet également d'apporter le soutien méthodologique nécessaire aux équipes de gestion et aux équipes commerciales pour le développement de nouveaux supports d'investissements. A titre d'illustration, nous avons développé cette année une méthodologie d'investissement autour du capital naturel, visant à identifier les dépendances des acteurs économiques aux ressources naturelles et aux différents services écosystémiques tout en mesurant leur impact sur la biodiversité et, plus largement, le capital naturel (dans une logique d'approche en double matérialité).

(3) TCFD : *Taskforce on Climate related Financial Disclosure* - (4) 95% des fonds ouverts à la commercialisation étaient classés en article 8 ou 9 selon le règlement SFDR au 31/12/2022 - (5) Ou IPCC Intergovernmental Panel on Climate Change - (6) International Energy Agency (AIE - Agence Internationale de l'Energie) : [IEA - International Energy Agency](#) - (7) Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services: [IPBES Home page](#) | [IPBES secretariat](#)

Fédérer la puissance financière de nos clients pour maximiser l'influence positive sur notre tissu économique, social et environnemental

Au-delà de sa capacité d'innovation, le pouvoir d'influence d'une société de gestion est largement lié à la masse d'actifs qu'elle gère pour ses clients. Pour que ce pouvoir d'influence se matérialise effectivement, il doit être activement géré et alimenté par les équipes internes. Ceci passe par de l'engagement individuel avec les entreprises, mais également par de l'engagement collaboratif avec d'autres investisseurs pour multiplier l'influence liée aux actifs sous gestion mobilisés. Nous structurons nos efforts d'engagement autour de quatre grandes thématiques : Changement Climatique, Capital Humain, Capital Naturel et Gouvernance et Reporting qui orientent notre effort sur le dialogue avec les entreprises comme sur les votes que nous exerçons aux assemblées générales. Nous mobilisons également de plus en plus nos efforts sur un tissu d'entreprises qui n'est pas traditionnellement touché par les programmes d'engagement collaboratifs : entreprises de petites tailles ou entreprises non cotées de l'univers obligataire. Nous pouvons ainsi accompagner le besoin fondamental de données ESG, souvent absente dans ces segments. Un récapitulatif de nos actions en matière d'engagement est disponible [ici](#).

1.3 – Stratégie Actifs Immobiliers

La politique ESG de La Française REM vise à intégrer les critères ESG dans les processus d'investissement et de gestion des actifs immobiliers de manière aussi systématique et rigoureuse que les données financières.

L'intégration des critères ESG se décline selon quatre axes :

- **Environnemental** correspond à notre engagement pour réduire les externalités négatives de nos actifs immobiliers. Une attention particulière est portée à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de CO2 de nos actifs afin de lutter contre le réchauffement climatique ;
- **Social** correspond à notre engagement pour maximiser l'utilité de nos actifs en s'assurant qu'ils répondent aux nouveaux usages. Une attention particulière est portée à la flexibilité, à la modularité de nos actifs, à l'accessibilité ainsi qu'à la convertibilité des actifs ;
- **Gouvernance** correspond à notre politique d'engagement qui vise à assurer la durabilité de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement en fédérant l'ensemble des parties prenantes intervenant sur l'actif, au premier rang desquels les utilisateurs, les « property managers » et les collaborateurs de La Française REM qui assurent la gestion quotidienne de nos actifs ;
- **Climatique** correspond à notre engagement de renforcer la résilience de nos actifs en analysant leur vulnérabilité face aux risques climatiques physiques et en définissant des plans d'adaptation si nécessaire.

Conformément à sa politique ISR, les fonds immobiliers intègrent les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) aux processus d'investissement et de gestion de leurs actifs de manière aussi systématique et rigoureuse que les critères financiers.

L'intégration des critères ESG en phase d'acquisition se matérialise par une évaluation des caractéristiques durables de l'opportunité d'investissement confié à un bureau d'étude environnemental externe pour les actifs livrés, ou via une analyse de conformité à la charte de construction durable de La Française REM pour les projets de construction ou les opérations de restructuration. Cette charte définit des standards minimums environnementaux, sociaux et de gouvernance à respecter qui visent à s'assurer de la possibilité d'atteindre les objectifs environnementaux du Fonds.

Elle s'articule autour des thématiques suivantes :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Préservation des ressources
- Confort et bien-être des utilisateurs
- Intégration territoriale

La réalisation d'audit ESG avant la signature de la promesse d'achat est essentielle. Il est ainsi possible d'inclure le coût des éventuels investissements nécessaires à la progression des caractéristiques durables des actifs dans les Business Plans et ainsi de refléter dans les prix proposés un « green premium » ou un « brown discount ».

La Française peut ponctuellement, et pour certains fonds, investir dans des typologies d'actifs spécifiques, poursuivre des objectifs sociétaux tel que le développement du territoire ou le développement d'infrastructures médico-sociales.

2 - INFORMER

Le groupe La Française en tant qu'acteur engagé présente sur son site internet ses ambitions en matière de RSE et d'Investissement Durable à travers des pages dédiées et met à disposition un ensemble de documents à consulter et télécharger.

Cette présentation est complétée par le code de conduite « Ethique & Transparence⁽⁸⁾ ». Ce dernier vise à présenter les priorités, les valeurs éthiques appliquées et nos engagements pour la protection de nos clients et collaborateurs.

Il est complété par nos travaux de 2022 qui ont permis de définir les valeurs du Groupe La française, dans un mode collaboratif impliquant les différentes parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs).

La Française communique sur sa gestion durable et/ou ses fonds à l'aide des supports suivants :

- Le site internet www.la-francaise.com sur lequel sont publiés différents types de contenus en lien avec la gestion durable et les fonds dont nous assurons la gestion ;
- Une section de ce site internet nommée « L'Investissement Durable » qui détaille nos fondamentaux, les publications ainsi que les pôles actifs immobiliers et mobiliers
- Une section en ligne [actualités](#) qui reprend des articles et de la recherche publiés par nos analystes ;
- Une newsletter mensuelle « La Française vous parle d'ESG » à caractère informatif et/ou pédagogique et promotionnel, à destination des investisseurs professionnels et non professionnels ;
- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Le Carbon Impact Weekly, envoyé directement aux investisseurs ;
- Le Carbon Impact Quarterly ;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport Article 29 de la LEC (Loi Energie Climat) ;
- Le rapport annuel aux PRI ;
- La politique de vote de La Française AM ; et le rapport -annuel- sur l'exercice des droits de vote ainsi que le détail en ligne des votes effectuées en assemblées générales sur les 3 dernières années ;

(8) [Code de conduite « Ethique & Transparence »](#)

- La politique d'exclusion du Groupe ;
- La politique d'engagement et le rapport -annuel- sur la mise en œuvre de la politique d'engagement ;
- Des présentations et rapports périodiques de l'Investissement Responsable à La Française.
- Des rapports annuels ESG pour les fonds immobiliers :
 - Conformés au référentiel du label ISR pour les 4 fonds ayant obtenu le label ISR
 - Conformés aux modèles fournis par la réglementation pour le fonds classé en art 8 et les 15 fonds classés 9 au sens de SFDR
 - Conformés aux attendus de l'article 29 de la loi Energie Climat pour les 14 fonds de plus de 500 millions d'euros entrant dans le périmètre de la LEC

Et pour les fonds labellisés ISR :

- Les rapports d'impact des fonds (annuel) ;
- Les codes de transparence des fonds (annuel) ;
- L'inventaire des fonds (biennuel) ;
- Pour les 4 fonds immobiliers labélisés, des bulletins trimestriels comprenant une évaluation ESG des actifs livrés acquis au cours du trimestre.

3 - S'ENGAGER

Dès octobre 2010, pour renforcer son engagement, le groupe La Française a signé les « Principes for Responsible Investment » (PRI) ainsi que de nombreuses initiatives, chartes ou engagements listées ci-dessous. Par ailleurs, en lien avec son engagement en faveur du climat, le groupe soutient l'Accord de Paris pour le climat signé lors de la COP21. Enfin en 2022 le groupe a rejoint de nouvelles initiatives en lien avec ses convictions. En matière de biodiversité il a notamment signé le Finance for Biodiversity Pledge et est devenu membre du Forum de la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

Initiatives Internationales et Nationales	Date	Ojectifs
PRI	2010	Soutenir l'adoption des critères ESG dans l'investissement
UNEP FI	2015	Partager l'expérience de la finance durable entre les principaux gestionnaires d'actifs
CDP (ex Carbon Disclosure Project)	2013	Inciter les entreprises à la transparence en matière environnementale afin de constituer une base de données commune
Workforce Disclosure Initiative (PRI - Share action)	2017	Soutenir la transparence en matière de Capital Humain
Climate action 100+	2017	S'assurer que les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre mondiaux mettent en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre le changement climatique
Net Zero Asset Manager Alliance	2021	Engagement à soutenir l'objectif de zéro émission nette de CO2 d'ici à 2050 ou avant.
Finance for Biodiversity Pledge and Foundation	2022	Engagement à produire une stratégie et un rapport sur la Biodiversité d'ici 2025 ; participation aux groupes de travail de la Fondation
30% Investor Club France	2022	Inciter à une présence accrue des femmes dans les organes de Direction et le management des grandes entreprises françaises
ShareAction LIPH, Long-Term Investors in People's Health	2022	Dialoguer avec les entreprises sur la prise en compte de la santé de leurs salariés, de leurs consommateurs et de leur écosystème

Initiatives Internationales et Nationales	Date	Ojectifs
Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) – France	2007	Soutenir l'adoption de l'ESG en France
Forum per la Finanza Sostenibile (FFS) : forum pour l'investissement responsable - Italie	2017	Soutenir l'adoption de l'ESG en Italie
AFG – Comité IR	2017	Réfléchir sur et porter la voie de l'investissement responsable entre pairs au sein de la fédération professionnelle. Laurent Jacquier Laforge, Global Head of Sustainability du groupe La Française, est Vice-Président du Comité Investissement Responsable de l'AFG.

En matière immobilière, La Française REM est administrateur de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), mécène du programme européen de l'OID (ESREI), président de la Commission ISR de l'ASPIM, et a rejoint, en janvier 2022, les groupes de travail "actifs réels" et "opérationnalisation et mesure de l'impact" de Finance for Tomorrow. Par ce qu'il est essentiel de faire progresser l'ensemble des professionnels de l'immobilier sur les enjeux liés à l'immobilier durable et à l'innovation, La Française REM s'engage à communiquer et à partager ses meilleures pratiques au sein de ces organismes de place.

4 – MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS

4.1 - Organisation

En termes d'organisation, le Groupe s'appuie sur les forces suivantes :

Un Responsable de l'Investissement Durable, membre du Comité exécutif du Groupe, rattaché hiérarchiquement et directement au Secrétaire Général du Groupe, membre du Directoire. Il est chargé du déploiement de l'investissement durable au sein de l'ensemble des pôles de gestion, et de la coordination avec la stratégie RSE du Groupe. Il pilote un COMEX Investissement Durable une fois par mois qui réunit notamment le Directoire du Groupe et qui :

- D'une part définit la stratégie de développement de l'Investissement Durable, oriente le développement et la distribution, diffuse les nouveautés en matière de recherche, de réglementation, de produits-services, risques, reporting, communication....
- D'autre part valide la stratégie RSE du Groupe et s'assure de sa parfaite cohérence avec notre engagement d'Investisseur Durable.
- Enfin, depuis 2022 et dans le cadre de la construction du nouvel « Ensemble Gestion », il assure la coordination des travaux communs avec l'Alliance Fédérale du Crédit Mutuel et participe au groupe de travail interprétant et intégrant les éléments des doctrines réglementaires en rapide évolution pour l'ensemble des activités de gestion du groupe Crédit Mutuel.

Ce COMEX permet l'information et l'implication la plus directe du Directoire.

Un centre de Recherche propriétaire ESG-climat, « La Française Sustainable Investment Research » (SIR). Il est totalement intégré au sein de La Française AM depuis 2021 et se partage

entre Londres et Paris afin d'être au plus près de la gestion. Le centre diffuse son expertise et ses modèles propriétaires dans tous les pôles de gestion ainsi qu'au sein des équipes de suivi des risques sur valeurs mobilières (Cf. Paragraphe suivant). Ce pôle d'expertise couvre non seulement les actions mais aussi le crédit et les dettes gouvernementales.

Une équipe d'analystes quantitatifs dédiée à la modélisation et aux calculs d'indicateurs ESG et Climat au sein de la Direction de l'ingénierie des Risques et du Reporting (DIRR).

A l'été 2021, face à la multiplication des demandes clients et réglementaires, il a été décidé de mettre en place un pôle data Management & Modélisation dédié, de manière à centraliser, systématiser, documenter et maîtriser méthodologies, données et calculs relatifs à ces enjeux. Naturellement, la DIRR a été retenue pour prendre en charge ces nouvelles fonctions compte tenu à la fois de ses capacités et de ses missions. **Un projet majeur nommé WELL a démarré à l'automne 2021 et abouti en 2022. Il a réuni les apports méthodologiques de LF-SIR et l'automatisation et la documentation des tâches par les ingénieurs financiers et les responsables de l'analyse du risque de la DIRR.** Cette direction a été réorganisée et renforcée par deux recrutements pour ce projet. Elle est également en charge des stress-tests climatiques que nous avons réalisé pour la première fois en 2021. De nouveaux développements liés aux calculs de températures de portefeuille, de trajectoires climatiques, de calculs des « Principe Adverse Impacts » (PAI) et d'estimation d'alignement à la taxonomie européenne aboutissent au premier semestre 2023.

Une équipe de Recherche propriétaire spécifiquement dédiée à nos investissements immobiliers : le département ISR immobilier, créé en 2009. Sa directrice est rattachée directement au Président de La Française REM. Elle fait partie du Comex Immobilier et du Comité de Direction immobilier du groupe La Française. Elle est également membre du COMEX Investissement Durable du groupe La Française. Les facteurs ESG sont intégrés aux politiques de sélection, de gestion et d'arbitrage des actifs au même titre que les critères financiers. Des objectifs sont fixés aux équipes opérationnelles pour l'ensemble du patrimoine ; certains objectifs sont spécifiques à certains fonds. L'équipe a été renforcée d'un recrutement en 2022 et travaille en collaboration avec le responsable de l'analyse des risques immobiliers.

Les équipes « support » participent à la gestion des nouveaux risques ESG ou de durabilité pour le déploiement du règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) dans les délais attendus.

Cette mobilisation sur les thématiques de Finance Durable concerne en particulier nos équipes de Conformité au sein desquelles un référent RSE/ESG a été désigné pour couvrir ce sujet pour toutes les classes d'actifs et éclairer la stratégie RSE. Elle concerne également nos équipes de Risk Management réorganisées pour déployer le suivi des risques de durabilité au même titre que celui des risques financiers, tant au sein des équipes dédiées aux valeurs mobilières qu'au sein de celles dédiées à l'immobilier. Enfin la Direction du Pilotage des Risques assure l'agrégation de l'ensemble des risques du groupe, y compris les risques de durabilité, au travers d'une démarche intégrant une cartographie relative à ces risques et à leur cotation, de KPIs de suivi, de plans de réduction de ces risques. Le cadre d'appétence aux risques du Groupe La Française avec la définition d'indicateurs de risque organisant des processus d'escalade sous forme d'alerte /limite auprès du conseil de surveillance.

4.1 - Ressources

Ressources humaines

Le Groupe dispose de 26 ETP dédiés à l'investissement responsable dans les diverses fonctions de support et en recherche. A ces ETP, s'ajoutent l'ensemble des gérants qui intègrent une dimension durable sur la plupart des produits.

Le département ISR immobilier est actuellement composé de 2 personnes et d'un alternant. Le centre de recherche LF-SIR comprend 6 analystes fondamentaux et travaille avec les 2 analystes données ESG-climat du centre de calcul de la Direction des Risques.

La communication, les risques, le reporting, le contrôle interne, le marketing, ... ont tous des référents ESG qui dédient tout ou partie de leur temps à l'investissement durable.

Enfin au sein des équipes de gestion, nous considérons à ce jour l'ensemble des gérants, soit 28 personnes au 31 décembre 2022, comme des ressources ESG qu'ils soient à temps plein ou temps partiel sur le sujet.

Ressources techniques

Pour les actifs financiers, les équipes bénéficient d'un budget données et outils de l'ordre d'un million d'euros.

Le Groupe a décidé de revoir son processus de calcul et stockage de la donnée durable en utilisant l'outil MarkLogic, déjà utilisé pour les données financières. Par ailleurs, l'ensemble de la gestion, la modélisation et la production des KPI ont été regroupés au sein du centre de calcul de la société de gestion déjà en charge des KPI financiers.

En immobilier, au stade des acquisition d'actifs, l'intégration des critères ESG en phase de « due-diligence » se matérialise via un audit ESG confié à des bureaux d'étude environnementaux externes (Artelia, Builders & Partners, Careit, CBRE, Cediat, Isome, Manexi, Nerco en 2022). La collecte et la fiabilisation des données sont les éléments essentiels à toute politique ISR, qui suppose un suivi d'indicateurs mesurables. La Française REM a signé des partenariats avec Deepki, Sintéo, Energisme et IQSpot pour mettre en place des solutions de collecte et de fiabilisation des données environnementales. Ces données sont ensuite remontées au sein de notre base de données interne accessible à tous les collaborateurs.

Développements 2022

Porté par le Responsable de L'investissement Durable avec le concours de toutes les équipes expertes du Groupe, un nouveau programme de formation interne sur l'Investissement Durable a été déployé auprès des collaborateurs du Groupe (en France et à l'International). Ce dispositif sous format webinaire, lancé en 2021, comprend une dizaine de modules. Il est reconduit en 2023 avec la participation d'intervenants extérieurs. Ce programme annuel a vocation d'embarquer l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise dans la dynamique de l'investissement durable.

La Direction Recherche & ISR Immobilier de La Française a conçu et animé un module spécifique sur les axes stratégiques de la politiques Immobilier ISR du Groupe. Ce programme, qui a concerné près de 150 collaborateurs a été personnalisé en fonction des métiers. En 2023, l'équipe prévoit un nouveau programme qui portera sur le positionnement de la gamme des fonds La Française REM au regard des réglementations SFDR, taxonomie, DEET et de son engagement à La Net Zero Asset Management Initiative.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, les collaborateurs ont la possibilité de passer le CESGA (Certificat ESG Analyst) et le CFA ESG. En 2023, une campagne d'inscription à la nouvelle certification Finance Durable de l'AMF sera lancée auprès des collaborateurs les plus exposés.

Une première Fresque du Climat a été organisée en 2022, avec pour objectif de former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques dès 2023 en organisant l'atelier Fresque du Climat.

Au cours de l'année 2022, les équipes Data Management & Modélisation se sont concentrés sur la mise en œuvre de toutes les données nécessaires pour la mise en conformité avec la réglementation SFDR et la sécurisation des process. La modélisation a également été revue, notamment sur la partie carbone. De nouvelles méthodologies ont été développées dans le cadre d'une démarche d'amélioration constante de nos process :

- 1 - Un modèle de mesure des risques climatiques 'stress tests climatiques' ;
- 2 - Une méthodologie d'investissement qui permet de croiser des thématiques d'investissement de croissance avec les externalités positives des produits et services des entreprises pour la société et l'environnement. Ceci a conduit au lancement du fonds 'La Française Credit Innovation' en 2022 ;
- 3 - Une méthodologie d'investissement sur le capital naturel qui permet d'identifier les dépendances et impacts de nos investissements aux ressources et à la biodiversité ;
- 4 - Une méthodologie d'évaluation du scope 3 lorsque les données reportées par les entreprises sont incomplètes ou inexistantes.

En 2022, La Française REM a recruté un 'data analyst'. Il a pour principales missions :

- 1 - L'automatisation du calcul d'indicateurs extra-financiers clés via le développement d'un outil de reporting prenant en compte les spécificités des actifs immobiliers
- 2 - L'évaluation de la cohérences des données internes et externes utilisée dans le calcul des indicateurs extra-financiers
- 3 - La participation à l'amélioration du modèle d'estimation des consommations énergétiques/ émissions de CO2 et des gains d'énergie associés aux plans d'actions de sobriété énergétique

B – Engagement

1 – ÊTRE UN INVESTISSEUR ACTIF ET RESPONSABLE

Être un investisseur responsable ne se limite pas à l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissements ou à la mise en place d'une politique d'exclusion c'est également exercer sa responsabilité tout au long de la durée de détention des investissements : une responsabilité qui fait de nous un investisseur actif. Notre Groupe exerce cette responsabilité, lors de la détention de ses investissements, de plusieurs manières :

- Par le vote lorsque l'investissement est effectué en actions
- Par l'engagement quel que soit le type de détention : actions, dettes ou actifs réels (immobilier)

Pour ses investissements en actions, le Groupe met à jour chaque année la politique de vote s'appliquant à l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille, en Europe ou sur les autres continents, avec un objectif de vote sur 100% des titres.

Pour la partie Actifs financiers, le Groupe a considérablement renforcé sa stratégie d'engagement au cours de l'année 2022 rejoignant nombre d'initiatives au sein desquelles il est actif dans des groupes de travail ou en tant qu'investisseur leader d'un engagement. La Française intervient désormais autour de quatre thèmes identifiés comme prioritaires pour le Groupe : le changement climatique, le capital naturel, le capital social et la gouvernance & indicateurs.

Au cours de l'année 2022, le groupe La Française a établi un dialogue avec 104 entreprises et s'est engagé auprès de 46 entreprises (contre 17 en 2021) en direct ou en collaboration avec d'autres organisations et/ou groupes d'investisseurs. Les résultats sont présentés dans le [rapport d'engagement 2022](#).

Pour la partie Actifs Immobiliers La Française REM veille à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs qu'elle s'est fixés en instaurant un dialogue régulier et en encourageant l'adoption de pratiques vertueuses. En 2022, La Française REM a publié une charte d'Achat Responsables qui vise à renforcer la mobilisation de ses prestataires et partenaires dans sa démarche de durabilité.

2 - POLITIQUE DE VOTE

Le Groupe a formalisé une [politique de vote](#) aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique "Proxy Voting" d'ISS (Institutional Shareholders Services). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille. Depuis 2014, le Groupe a retenu la "Sustainability Policy" d'ISS qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Cependant, il est apparu essentiel de pouvoir s'exprimer sur certains sujets sensibles et potentiellement contentieux. Aussi le Groupe a-t-il mis en place des alertes sur des types de résolutions prédéfinis afin que notre équipe de recherche puisse exprimer son point de vue et ainsi permettre, le cas échéant, de voter différemment de la recommandation d'ISS.

En outre, depuis 2017 LFAM a mis en œuvre une politique de vote spécifique Custom Policy correspondant à ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte une attention particulière à certaines thématiques en lien avec l'environnement (climat), le social (diversité, écarts de rémunération) et la gouvernance (indépendance, rémunération variable). Cette politique, applicable depuis 2021 à LF SAM, est mise à jour chaque année. Elle a été complétée fin 2022 et aborde 5 thèmes applicables sur la saison de vote 2023 :

- 1 - Le climat (E)** : vote contre l'approbation des comptes d'entreprises, quel que soit leur secteur, ne répondant pas au questionnaire du CDP (ex Carbon Disclosure Project) ou si le secteur est concerné au questionnaire sur l'eau ou celui sur les forêts ; vote contre l'approbation des comptes d'entreprises des secteurs (hors secteur Oil&Gas) qui ne s'engagent pas à mettre en place un objectif de réduction des émissions de CO2 « SBT - Science Based Target » ; vote contre les entreprises des secteurs carbo-intensifs ne déposant pas de résolutions « say on climate »
- 2 - La diversité (S)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration (CA) si à l'issue de ce vote le CA ne compte pas au moins 40% de femmes

3 - L'indépendance du CA : vote contre l'élection de membres non indépendants dans les divers comités si :

- A l'issue du vote le comité d'audit n'est pas composé de 100% de membres indépendants
- A l'issue du vote le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
- A l'issue du vote le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants

4 - Le cumul des mandats (G) : vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection

5 - La rémunération (G) : vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le PDG ; vote contre le rapport ou la politique de rémunération si le 'pay ratio' c'est-à-dire le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire médian n'est pas publié par l'entreprise

Enfin, nous nous engageons à revoir toutes les résolutions « Say on Climate » présentées par le management, c'est-à-dire les résolutions visant à faire approuver la stratégie climat et ses objectifs et indicateurs aux actionnaires. Nous les reverrons à l'aune de notre analyse ESG-climat afin de nous assurer qu'elles répondent bien aux exigences de l'Accord de Paris et nous voterons en conséquence.

Au regard de la saison 2022, le Groupe renforce donc ses exigences pour 2023 notamment en lien avec les stratégies climatiques des entreprises en exigeant des objectifs climatiques validés par la science et des stratégies climatiques et plans de transition soumis au vote des actionnaires que nous analysons systématiquement en détail. En matière de justice sociale, il introduit une exigence de publication du 'pay ratio'.

3 - POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIFS FINANCIERS

Le groupe La Française a publié sa 1ère politique d'engagement en 2019 et la revoit chaque année. Il publie annuellement un rapport d'engagement qui revient sur les résultats de la mise en œuvre de sa politique.

Le Groupe pratique trois types d'engagement :

- 1** - L'engagement individuel auprès des entreprises
- 2** - L'engagement collaboratif via des coalitions d'investisseurs
- 3** - Et l'engagement sur des sujets réglementaires, politiques ou de mises en place de standards

L'engagement individuel auprès des entreprises implique les analystes de SIR et les gérants : ils bâtissent un échange constructif auprès des entreprises en portefeuille et avec lesquelles ils maintiennent un dialogue actif, en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcelaire et qui sont estimés essentiels au regard des 4 thèmes d'engagement retenus (climat, capital naturel, capital social, gouvernance & indicateurs). Cet engagement peut se faire aussi bien auprès d'entreprises détenues dans nos portefeuilles actions que crédit.

A titre d'exemples, sur le thème du changement climatique, La Française s'est engagée dans le collectif Climate Action 100+ depuis sa création en décembre 2017 et continue d'en être un membre actif en particulier auprès de l'entreprise Walmart.

En matière de capital naturel, La Française a rejoint la Finance for Biodiversity Foundation et participe activement à 2 groupes de travail (comme par exemple l'implication dans la rédaction d'un chapitre du guide 'Act Now' publié en décembre 2022).

Pour ce qui concerne le capital social, La Française a rejoint le LIPH, Long-Term Investors in People's Health, en 2022 et s'est jointe notamment à une action auprès de Nestlé en vue d'accroître ses objectifs de vente de produits 'sains'.

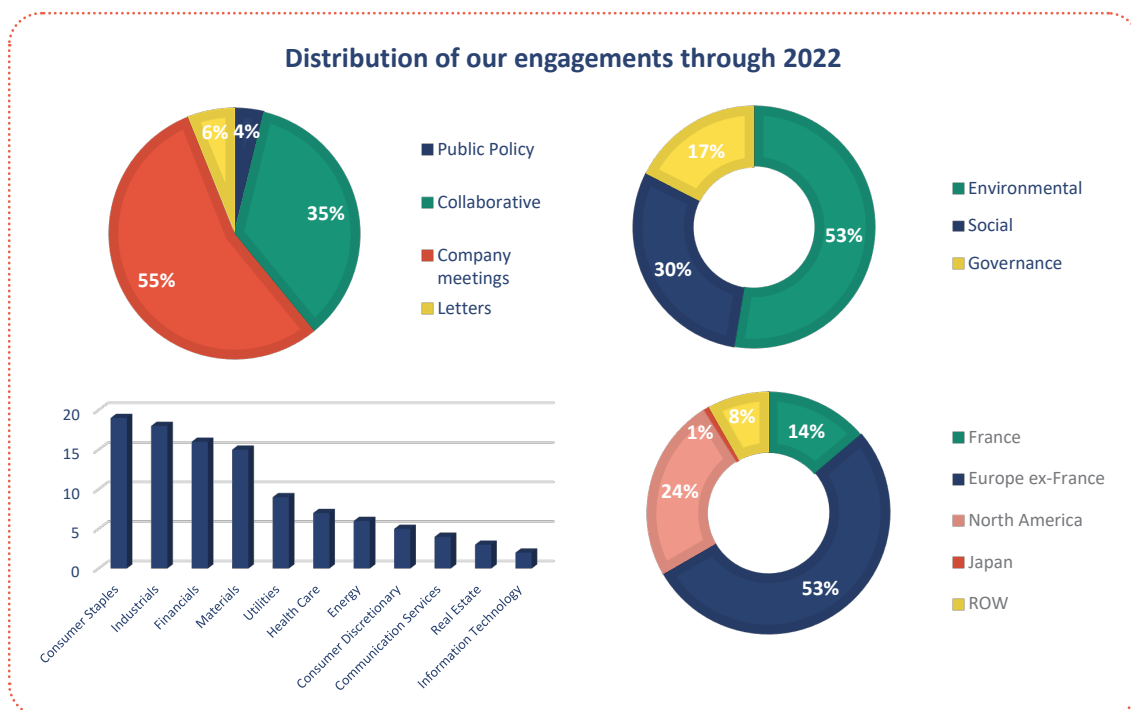
Etude de cas : Nestlé

LFAM a été parmi les premiers signataires, au 3ème trimestre 2022, de l'Initiative LIPH (Long Term Investors in People's Health). L'initiative LIPH se concentre sur la santé qu'elle aborde de trois points de vue : la santé des collaborateurs, celle des consommateurs et celles de l'éco système de l'entreprise. A ce stade LIPH se concentre sur la santé des consommateurs. Dans le cadre de cette initiative LFAM a co-signé 12 lettres à des entreprises en leur demandant d'augmenter la part de leur chiffre d'affaires et de leurs investissements (Capex) pour développer des produits 'sains'.

Peu après l'envoi de ces lettres, Nestlé une des 12 entreprises ciblées a annoncé son ambition d'accroître la part de ses revenus issus de produits 'sains'. Même si cela a clairement représenté un pas dans la bonne direction, Nestlé n'a pas fourni d'objectifs chiffrés pour cette augmentation ce qui a laissé les investisseurs sur leur faim.

C'est pourquoi, dans les 2 mois qui ont suivi, les investisseurs impliqués dans ce collectif ont organisé 3 réunions avec l'entreprise pour obtenir des informations plus détaillées manquantes mais n'ont pas pu obtenir d'engagement chiffré de la part de Nestlé. De ce fait, en janvier 2023, le groupe d'investisseurs a entrepris des démarches pour déposer une résolution à l'Assemblée Générale (AG) de Nestlé. LFAM s'est ainsi engagé à garder ses actions jusqu'à l'AG et à co-signer le dépôt de la résolution demandant à Nestlé de se doter d'objectifs quantitatifs tangibles sur la part de produits sains dans leur portefeuille. Après de nombreuses réunions au sein du groupe LIPH et discussions avec Nestlé, les investisseurs ont décidé de ne pas déposer leur résolution cette année. Cependant le groupe a écrit une lettre au management de Nestlé en listant ses demandes. Nestlé a accepté de poursuivre un dialogue actif avec LIPH tout au long de l'année, ce que nous considérons comme une victoire car il s'agit d'un des plus grands acteurs de l'industrie alimentaire. Tout changement initié par Nestlé aura des conséquences sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur.

Enfin en termes de Gouvernance, La Française est désormais membre du 30% Investor Club en France et gèrera (lead investor) les engagements à venir sur SPIE et Casino.



Plus de détails sont disponibles dans la politique d'engagement et le rapport d'engagement du Groupe sur notre site internet.

4 - POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIFS IMMOBILIERS

En tant que gérant d'épargne sur le long terme pour le compte de ses investisseurs, La Française REM porte une attention particulière aux conséquences que ses investissements auront sur la société et ainsi sur les conditions dans lesquelles cette épargne pourra être utilisée. Sa responsabilité est non seulement de la faire fructifier, mais également de créer les conditions du vivre ensemble notamment au regard des transitions nécessaires du fait du changement climatique, de l'innovation technologique et des défis sociaux.

La société de gestion a la conviction profonde que l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques qu'elle s'est fixée naît d'une meilleure connaissance et d'une écoute plus attentive de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur les actifs immobiliers. La politique mise en place par La Française REM vise ainsi à informer, entraîner et faire collaborer l'ensemble des parties prenantes dans la prise en compte des critères extra-financiers afin de faire de l'ensemble des participants à la chaîne de valeur des éco-acteurs. Le niveau d'engagement approprié est défini en fonction des objectifs des fonds et les mesures mises en place diffèrent en fonction de l'ensemble des parties prenantes :

Niveau d'engagement		Supports et moyens	Parties prenantes
INFORMER		Bulletin trimestriel	Associés investisseurs
		Rapport annuel	
		Rapport annuel de gestion ESG	
		Plateforme d'échanges sur la vie des clients / associés	
ENTRAÎNER		Information annuelle	Locataires / utilisateurs
		Comité vert	Collaborateurs La Française
		Plan de formation Investissement durable / Immobiliser Socialement Responsable	
		Annexe Développement Durable	
		Annexe environnementale	Locataires / utilisateurs
		Guide d'utilisation	
		Atelier pédagogique	Fournisseurs
		Charte de gestion durable des espaces verts	
Charte de sélection des fournisseurs sur des critères ESG			
COLLABORER		Charte ESG de construction neuve/ restructuration lourde	Promoteurs
		Dialogue actif	Sociétés de gestion externe
		Groupe de travail des associations sectorielles / industrielles	OID / ASPIM
		Échange de meilleures pratiques	UNEF PI
		Atelier pédagogique	Investisseurs / distributeurs
Outil informatique développé en interne accessible à tous	Collaborateurs La Française		

La Française REM a identifié sept catégories de parties prenantes clés avec lesquelles elle interagit en continu afin d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques qu'elle se fixe pour ses fonds :

LOCATAIRES/OCCUPANTS

INFORMER

Les Assets Managers et les Property Managers instaurent un dialogue régulier avec les locataires afin de les sensibiliser à la démarche responsable de La Française REM tout en contribuant à en faire des éco-acteurs, promoteurs de la politique ESG. Dans ce cadre, ils peuvent décider de mettre en place des annexes environnementales, des comités verts, des guides d'utilisation et/ou des ateliers pédagogiques.

PROPERTY MANAGERS

ENTRAINER

Le Property Manager assure la gestion locative et technique des actifs détenus en direct par La Française REM. Il a en outre un rôle de conseil dans la valorisation du patrimoine sur la durée. En ce sens, il est un élément clé du déploiement de la démarche responsable de La Française REM. Pour relayer ses ambitions en matière ESG, La Française REM a décidé d'impliquer ses Property Managers en leur confiant des missions de gestion intégrant une démarche globale et permanente qui inclut le suivi des critères ESG prévu dans les annexes environnementales.

FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE TRAVAUX

ENTRAINER

Les achats des fonds de La Française REM couvrent un champ d'activités très large, des prestations intellectuelles aux achats liés aux aménagements et à l'exploitation en passant par la gestion des programmes immobiliers. L'ambition de La Française REM est de faire appliquer sa démarche

ESG aux fournisseurs afin de pouvoir les identifier, les évaluer et les sélectionner. Cette démarche permet également de mieux les accompagner pour une meilleure intégration des critères ESG au sein de leur organisation et dans leur production de biens ou de services.

ASSOCIES

INFORMER

Pour que les associés du fonds soient en mesure d'analyser les risques et opportunités ESG liés à sa stratégie d'investissement et de gestion, La Française REM s'engage à communiquer des informations claires, précises et adaptés à leurs besoins.

COLLABORATEURS

INFORMER

La formation des collaborateurs à l'ESG est déterminante pour aider La Française REM à atteindre ses objectifs généraux et spécifiques. Les collaborateurs sont au cœur de l'entreprise. Ce sont eux qui connaissent parfaitement les modes de fonctionnement, et peuvent ainsi aider à atteindre les objectifs fixés pour le fonds. Ce sont eux qui sont le relais de l'entreprise à l'extérieur et qui véhiculent son image et son identité. Ce sont eux qui en intégrant réellement le développement durable dans leurs pratiques quotidiennes peuvent aider à valoriser la démarche entreprise. Ce sont eux enfin qui souvent sont porteurs d'idées pour innover.

SOCIETES DE GESTION EXTERNES

ENTRAINER

La durabilité est au cœur de la philosophie d'investissement de La Française REM et constitue un élément clé de la sélection des véhicules immobiliers de ses fonds multigestion labélisés. La Française REM encourage les meilleures pratiques en investissant dans des fonds gérés par des sociétés de gestion engagées dans une politique d'amélioration des caractéristiques durables de leur parc immobilier sur le long terme.

ORGANISMES DE PLACE

COLLABORER

Parce qu'il est essentiel de faire progresser l'ensemble des professionnels de l'immobilier sur les enjeux liés à l'immobilier durable et à l'innovation, La Française REM s'engage à communiquer et à partager ses meilleures pratiques au sein d'organismes de place, notamment :

- L'ASPIM pour laquelle La Française REM assure la présidence de la commission ISR ;
- L'OID, dont La Française REM est administrateur ;
- ESREI, dont La Française REM est membre fondateur ;
- L'institut de la Finance Durable, ancien Finance for Tomorrow, qui vise à fédérer et à accélérer les actions engagées par les institutions financières de la Place et les entreprises françaises pour la réalisation de la transition énergétique et environnementale.

5 - POLITIQUE D'EXCLUSION

Le groupe La Française a une vision positive de l'entreprise et sa philosophie repose sur la confiance. A ce titre il fait le pari de la capacité d'évolution et de transformation des entreprises, un pari qui repose prioritairement sur une démarche de progrès. Cependant, à l'aune des crises et des défis auxquels notre vivre ensemble fait face, il n'est plus possible de faire l'économie d'un

certain nombre d'exclusions. Certaines technologies bien spécifiques par exemple portent en elles des conséquences négatives qui s'étendent sur trop d'années pour les laisser perdurer. C'est pourquoi le Groupe a mis en place depuis quelques années une politique d'exclusions basée sur le respect des normes, de l'intérêt général ou de l'Accord de Paris.

Ces exclusions sont essentielles car elles permettent de poser des limites : les armements controversés ne sont pas acceptables et ne le seront jamais. Ces activités peuvent concerner, comme sur le phosphore blanc, de très faibles pourcentages du chiffre d'affaires, mais font l'objet d'une tolérance zéro. Ainsi, en tant qu'investisseur, si ces entreprises ne sortent pas totalement des activités en question elles ne sont plus investissables.

Etude de cas : ContourGlobal

LFAM et LFSAM appliquent depuis le 1^{er} juillet 2022, la nouvelle politique d'exclusion du Groupe. Dans cette dernière version, les exigences pour limiter les activités ayant des impacts négatifs se sont significativement renforcées. C'est ainsi que le seuil d'exclusion des activités liées au charbon en % du chiffre d'affaires (CA) est passé de 30% à 20% (avec un objectif de d'atteindre 0 avant 2030). De ce fait CountourGlobal s'est retrouvé sur la liste d'exclusion : selon ISS, notre fournisseur de données sur ce critère, la part d'électricité produite due au charbon atteignait 28% en 2020. Du fait de l'ancienneté de la donnée, nous avons contacté l'entreprise pour obtenir les données les plus récentes (2021). La direction financière de CountourGlobal nous a donné des chiffres de 20,4% en 2020 et 16,7% en 2021, ce qui nous aurait permis de garder les titres puisqu'avec 16,7% nous repassions sous le seuil d'exclusion des 20% de CA.

Mais le fait que le chiffre donné par l'entreprise soit très différent de ceux fournis par ISS sur 2020 (28% pour l'un et 20,4% pour l'autre) nous a amené à procéder à des vérifications supplémentaires. Nous avons contacté ISS, tenté de comprendre les modes de calcul des sous-jacents aux deux chiffres, et recalculé le chiffre pour 2021 qui est ressorti à 23%. Un chiffre au-delà de notre seuil d'exclusion, CountourGlobal devait donc bien rester sur notre liste d'exclusion. Nous avons procédé à la vente des titres en portefeuilles.

Au-delà de poser des limites, la politique d'exclusion permet aussi de donner de la visibilité temporelle aux secteurs et aux acteurs concernés, particulièrement pour le changement climatique, et de leur donner la possibilité d'engager leur transition. En établissant un calendrier de sortie du charbon par exemple, et bientôt des énergies fossiles non conventionnelles, nous permettons aux entreprises dans lesquelles nous investissons de se projeter. Nous les prévenons des conséquences possibles si les efforts ne sont pas à la hauteur des enjeux, mais nous leur donnons également le temps de s'adapter et de changer.

Une telle politique vient efficacement renforcer le dialogue que nous avons avec elles dans la cadre de notre politique d'engagement.

A cet égard, le Groupe a mis à jour sa politique d'exclusion en juillet 2022. Les nouveautés ont porté sur le renforcement des critères liés à l'exclusion du charbon et l'adoption de nouveaux critères d'exclusion liés aux énergies fossiles non conventionnelles. Une nouvelle mise à jour de la politique est prévue courant 2023.

C. Climat

1 - GROUPE

Le Groupe s'est doté en 2021 d'une solution logicielle avec Toovalu Impact et son module Bilan Carbone, qui au-delà du reporting, permet l'engagement de La Française par le pilotage de nos bilans d'émissions de gaz à effet de serre, leur comparaison dans le temps, et leur analyse afin d'en déduire des plans d'actions adaptés.

Le premier bilan carbone Toovalu Impact a été réalisé sur l'année 2021. Il a porté sur les émissions directes du Groupe ainsi que celles liées à ses fournisseurs (scope 1, 2 et une partie du scope 3, hors métier d'investissement) : il ressortait à environ 4.400 tCO₂éq. Réalisé à nouveau en 2023 sur 2022 il ressort à 4.261 tCO₂éq. L'accès aux données détaillées nous a permis d'affiner notre plan d'action courant 2022.

Ainsi nous avons réduit et continuons de réduire nos émissions en utilisant 4 leviers principaux :

- **La mobilité durable** : mise en place en 2022 d'un plan de mobilité durable avec notamment un forfait mobilité durable ou le verdissement voitures de fonction ;
- **Les économies d'énergie et l'énergie verte** : signature de la charte Ecowatt, contrat électricité verte ;
- **La politique de voyage** : train obligatoire si moins de 5h de trajet, accès privilégié aux taxis verts ;
- **La formation/sensibilisation** notamment à l'écoconduite et à venir sur la fresque du climat.

Nous sommes conscients des progrès qu'il nous reste à faire et qui portent principalement sur :

- **La gestion des achats de services** : en lien avec nos fournisseurs,
- **La gestion des déchets**, en particulier ceux des repas de midi pris dans les locaux de La Française.

2 - ACTIFS FINANCIERS

La Française est signataire de l'Initiative Net Zero Asset Management (NZAMi) depuis juillet 2021. En 2022, notre Groupe a publié son premier objectif de réduction des émissions liées aux investissements en valeurs mobilières. La Française a activement contribué à l'élaboration de la méthodologie « Science Based Target (SBT) » pour les institutions financières⁽⁹⁾ qui est acceptée par NZAMi pour être aligné avec l'objectif Net Zéro à horizon 2050. En conséquence, nous avons décidé d'adopter les recommandations SBT pour les titres, ainsi que la méthode de rating de température développée en collaboration avec le WWF et le CDP.

Notre premier objectif de réduction des émissions financées par les valeurs mobilières couvre 6,8 milliards d'euros soit 81% des actifs de LFAM en fonds ouverts ou 52% des actifs de fonds ouverts et dédiés gérés activement par La Française AM.

Conformément à la méthodologie 'SBTI - Financial Institutions', cet engagement s'applique à tous les fonds investis en actions ou obligations d'entreprises, à l'exclusion des fonds de fonds ou les fonds dont l'approche d'investissement principale est axée sur l'usage des obligations souveraines ou des dérivés.

(9) <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Financial-Sector-Science-Based-Targets-Guidance.pdf>

Notre objectif est d'atteindre une température de 1,5°C à horizon 2040 pour les scopes 1 & 2, et de 1,75°C (Well-Below 2C) d'ici 2040 pour les scopes 1, 2 & 3. Nos temperature ratings sont fournis par CDP et WWF, et par notre analyse propriétaire Low Carbon Trajectory (LCT)⁽¹⁰⁾.

Année	Rating température
2021 – année de départ – scope de fonds 2022	Scope 1&2 : 2,11°C Scope 1&2&3 : 2,56°C
2022	Scope 1&2 : 2.4°C Scope 1&2&3 : 2.25°C
2025	Scope 1&2 : 1.95°C Scope 1&2&3 : 2.17°C
2030	Scope 1&2 : 1.80°C Scope 1&2&3 : 2.03°C

Nous agrégeons les températures en les pondérant par le poids de chaque titre en portefeuille. Nous nous fixons deux horizons : 2025 et 2030 et nous analyserons les progrès annuellement.

Dans les cas où nous ne disposons pas de rating de température, nous avons décidé à ce stade d'utiliser un rating par défaut de 3,2°C. Ce chiffre correspond à la température par défaut attribuée par CDP à une entreprise qui ne communiquerait pas sur son niveau d'ambition en matière d'émissions. Notre méthodologie « net zéro » se concentre exclusivement sur les ratings de température et chaque fonds de notre gamme Carbon Impact a ses propres objectifs de diminution d'empreinte carbone.

Afin de participer à la fiabilisation des méthodologies et des données, nous travaillons en étroite collaboration avec le CDP pour améliorer la qualité de leur base de données. Nous signalons les erreurs et contribuons à l'amélioration des méthodes de calcul.

Actuellement, notre objectif net zéro concerne uniquement les émissions financées par les valeurs mobilières. A cet effet, nous avons décliné deux objectifs : le premier inclus uniquement les scopes 1 & 2 des entreprises dans lesquelles nous investissons, le second –plus exigeant– inclus également le scope 3.

Ces températures sont à la disposition des gérants dans notre base de données propriétaire LightTrade. Les gérants peuvent ainsi à tout moment connaître l'impact de leurs décisions d'investissement (achat/vente) sur la température des portefeuilles et assurer l'alignement avec les engagements de la Française dans le cadre de la NZAMi.

En 2021 et au début de 2022, nous avons longuement discuté, puis introduit une nouvelle politique d'exclusion qui renforce considérablement notre sortie progressive du charbon et introduit des seuils pour les combustibles fossiles non conventionnels. Notre Groupe s'est engagé dès 2019 à éliminer progressivement le charbon d'ici 2030 dans les pays OCDE et 2040 dans les pays émergents. En outre nous ne finançons plus d'entreprises impliquées dans des projets de développement liés au charbon, tels que les mines ou les centrales de production électrique. Nous nous sommes également engagés à ne plus financer les entreprises ayant des projets de développement des énergies fossiles non-conventionnelles tout comme celles qui auraient d'ores et déjà plus de 33% ou 20% selon les gammes de produits, de leur production qui proviendrait de sources non-conventionnelles, et ce dès aujourd'hui pour nos fonds les plus exigeants (gamme Carbon Impact) et à compter de 2025 pour les autres.

(10) https://blueroom.la-francaise.com/wp-content/uploads/2020/02/Carbon-Impact_quarterly_2020_FEBRUARY.pdf

Il nous faut préciser que cette politique d'exclusions exigeante ne s'applique pas directement aux fonds de fonds, ni à la gestion pilotée ou encore à certains mandats ou fonds dédiés (environ 20% des encours activement gérés) pour lesquels nous agissons en tant que conseillers et dans la mesure où nous ne sommes pas les décisionnaires finaux. Toutefois, dans ces cas, nous veillons à maintenir au mieux l'alignement avec notre politique. La mise à jour en 2022 de cette politique d'exclusions introduit également des approches déclinées par gamme, avec une approche plus engagée pour la gamme Carbon Impact que pour l'ensemble de nos produits.

Ces politiques sont détaillées dans la [politique d'exclusions](#) du Groupe [disponible ici](#).

3 - ACTIFS IMMOBILIERS

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise la neutralité carbone en France à l'horizon 2050. Le secteur du bâtiment, responsable de plus de 40% des consommations d'énergie et de 25% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est un levier essentiel dans l'atteinte de cet objectif.

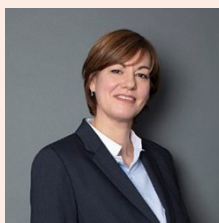
En tant qu'acteur majeur de la gestion d'investissement immobilier en France, La Française REM entend prendre des engagements forts afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°.

Actifs en phase de construction

La Française REM a publié une Charte de Construction Durable à la lumière de laquelle sont analysés les projets de construction. Outre l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂, la Charte de Construction Durable s'intéresse particulièrement à la préservation des ressources et à l'intégration du bâtiment dans son territoire.

Etude de cas :

Analyse de conformité à la Charte de Construction Durable de 76 appartements acquis en VEFA,



expliquée par Sylvie Blot,
Directrice Actifs Résidentiels

Situés à Courbevoie, ces 76 appartements font partie d'un programme de 3 bâtiments, au cœur d'un Ecoquartier visant à maintenir une dynamique de renouvellement urbain durable, intégrant des dimensions environnementales, urbaines et sociétales fortes et novatrices.

Les caractéristiques extra-financières de ce programme, qui doit être livré en 2025, ont fait l'objet d'une analyse au regard de la Charte de Construction Durable de La Française REM.



Organisé autour d'un parc paysagé de 1,3 hectares, l'écoquartier du Village Delage, qui a obtenu le label Biodiversity, offre coulées vertes, pistes cyclables et cheminements piétons arborés. S'inscrivant dans cette dynamique de forte végétalisation, le programme, qui a

fait l'objet d'une étude écologique, propose de nombreux espaces extérieurs : balcons, terrasses, jardins ou encore en étage rooftop privés.

La conception de ce programme a été réalisée afin de garantir des logements économes en énergie tout en répondant aux derniers critères de confort. L'obtention de la certification NF Habitat HQE témoigne d'un logement respectant l'environnement par le biais d'une utilisation raisonnées des énergies et ressources naturelles ou encore la limitation des pollutions. Celle du label Effnergie + et du label E+C-, niveau E2C1, confirme les faibles besoins en énergie des logement obtenus notamment grâce à l'excellente isolation thermique des parois vitrées et opaques, l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment, l'efficacité des systèmes de ventilation, la performance des équipements de chauffe et l'introduction d'énergies renouvelables.



Par ailleurs, aucune énergie fossile ne sera utilisée pour chauffer le bâtiment et produire l'eau chaude sanitaire, qui aura recours au réseau de chaleur urbain de la ville de Courbevoie alimenté à 50% par des énergies renouvelables.

Afin d'assurer un suivi précis des consommations d'énergie et des émissions de CO2 de ces lots La Française REM a, conformément à sa Charte de Construction Durable, demandé que soient installés des compteurs communiquant pour les lots privés, et des compteurs par cage d'escalier pour les parties communes (avec sous-comptage pour les ascenseurs, le parking et les extérieurs), le sous-comptage du chauffage et de l'eau.

En phase d'exploitation

Sur l'ensemble de ses actifs tertiaires de plus de 1 000m² gérés directement par La Française REM, La Française REM entend atteindre les objectifs de sobriété énergétique fixés par le dispositif éco-énergie tertiaire. Le dispositif éco-énergie tertiaire s'inscrit dans la démarche de la SNBC en donnant des obligations de résultat échelonnées dans le temps long à horizon 2030, 2040 et 2050.

Efficacité énergétique

Le dispositif éco-énergie tertiaire fixe des objectifs de réduction de consommation énergétique et donc de réduction des émissions de GES pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m². Ces objectifs peuvent être exprimés soit en valeur relative (% de réduction par rapport à une consommation de référence), soit en valeur absolue par catégorie d'activité (bureaux, commerces, ...).

Les seuils des objectifs en valeur absolue sont définis par des arrêtés du Ministère de la Transition Ecologique et publiés au Journal Officiel.

Les objectifs en valeur relative visent à réduire progressivement la consommation d'énergie des actifs de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050. Toutefois, et conformément au dispositif éco-énergie tertiaire, La Française REM se réserve la possibilité de présenter, au plus tard le 30 septembre 2026, un dossier technique afin de demander une modulation de ses ob-

jectifs en cas de contraintes techniques ou architecturales particulières ou en cas de temps de retour brut sur investissement excessif par rapport aux types de travaux effectués.

Le calcul des indicateurs du dispositif éco-énergie tertiaire repose sur la collecte des consommations des données d'énergie des parties privatives et communes des actifs immobiliers.

Pour ce faire, La Française a noué des partenariats avec des entreprises disposant d'une application logicielle de type SaaS (Software as a Service) lui permettant d'établir par immeuble et sur la totalité du périmètre cartographié l'ensemble des indicateurs relatifs à l'énergie et aux gaz à effet de serre. L'application permet ensuite plusieurs exports vers l'outil de reporting qui réalise la consolidation finale de ces données. Les données de cet outil sont celles collectées auprès des distributeurs d'électricité et de gaz, des autres fournisseurs de « fluides » énergétiques réseaux urbains...), ainsi qu'auprès des consommateurs (locataires occupants).

La collecte des consommations des locataires se fait via les Property Managers qui collectent auprès des locataires des mandats autorisant nos partenaires à collecter de manière automatique des données de consommations auprès des fournisseurs et des distributeurs d'énergie. Pour chaque immeuble, La Française s'assurera en collaboration avec son partenaire de la complétude des données collectées.

- Si la couverture des consommations communes et privatives est complète, alors le partenaire calculera la consommation surfacique globale (kwh/m²/an) en énergie primaire et en énergie finale de la propriété. Il s'assurera de la cohérence des données calculées avec les données de benchmark ou avec les estimations recueillis lors d'audits énergétiques.

- En cas de collecte incomplète - refus du locataire ou du syndicat de copropriété de partager ses données de consommation - La Française REM procédera à une estimation des données de consommation d'énergie. Si la couverture des consommations communes est complète et que la couverture des consommations privatives est supérieure à 33% (soit le tiers) alors le partenaire pourra extrapoler les consommations relatives aux parties privatives si l'activité des parties privatives est identique. Il indique alors clairement dans son application que la donnée est extrapolée. Si la couverture des parties communes ou des parties privatives n'est pas suffisante pour que les données soient extrapolées, le partenaire indiquera clairement dans son application que la donnée est incomplète. La Française REM procédera alors à une estimation des données de consommation d'énergie en fonction des DPE 19et à défaut ou en cas de DPE vierge, en fonction de benchmarks.

Outre les consommations d'énergie, un indice de fiabilité, présenté dans la partie Indicateurs, sera précisé pour chaque actif selon le degré d'incertitude liée au mode de collecte des données.

	Couverture des consommations d'énergie	Niveau d'incertitude
Mesure directe (facture/compteur)	100 % des parties communes 100% des parties privatives	0 %
Donnée recalculée (extrapolation)	100 % des parties communes Minimum de 33 % des parties privatives	30 %
Donnée approximative (DPE)	N.A.	50 %
Donnée connue en ordre de grandeur (par référence à un benchmark)	N.A.	80 %

Le calcul de la performance énergétique d'un actif correspond à la somme des consommations d'énergie, tous fluides, tous usages des compteurs qui desservent les parties privatives et les parties communes rapportée à la surface totale du bâtiment. Conformément au dispositif éco-énergie tertiaire, La Française REM se réserve la possibilité de mutualiser les performances environnementales de ses actifs selon un périmètre qui restait à définir au 31 décembre 2022, pour juger de l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique fixés par le dispositif éco-énergie tertiaire.

Alignement des émissions de CO2 avec des trajectoires de décarbonation 1,5°

Pour un ensemble d'actifs immobiliers totalisant 18,6 milliards d'euros soit 63% des encours sous gestion, La Française REM s'engage à aligner les émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine avec une trajectoire de décarbonation limitant à 1,5° le réchauffement climatique, alignant ainsi les émissions de GES de ses fonds avec les objectifs internationaux prévus par l'Accord de Paris.

Les trajectoires retenues sont celles calculées par le Carbon Risk Rel Estate Monitor (CRREM). Elles sont produites pour un pays et une typologie de bâtiment choisis en intensité carbone (i.e. mesurée en $kgeqCO_2/m^2/an$).

L'objectif est de contenir chaque année les émissions de GES des actifs poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental au sens de SFDR à un niveau inférieur aux plafonds d'émissions annuels définis par le CRREM.

En 2022, le CRREM et le SBTi ont uni leurs forces pour définir de manière conjointe des trajectoires de décarbonation 1,5° pour le secteur immobilier. Ce partenariat combine les travaux antérieurs des deux organisations et garantit une norme mondiale de référence pour la décarbonation opérationnelle des bâtiments, offrant aux entreprises de ce secteur la clarté et la confiance nécessaires pour que leurs plans de décarbonation soient alignés sur la science climatique.

En 2022, les fonds immobiliers ont utilisé les nouvelles trajectoires du CREEM (v2. 02 1,5° CO2). Pour des informations plus précises sur le changement de méthode du CRREM, vous pouvez vous référer à la [note du CRREM publiée en janvier 2023 "From global budgets to decarbonization pathways at property level"](#).

Le groupe La Française a fait le choix d'opérer sa comptabilité carbone en retenant comme facteurs de conversion :

- ceux fournis par le fournisseur d'énergie, et
- à défaut, ceux définis chaque année par l'ADEME.

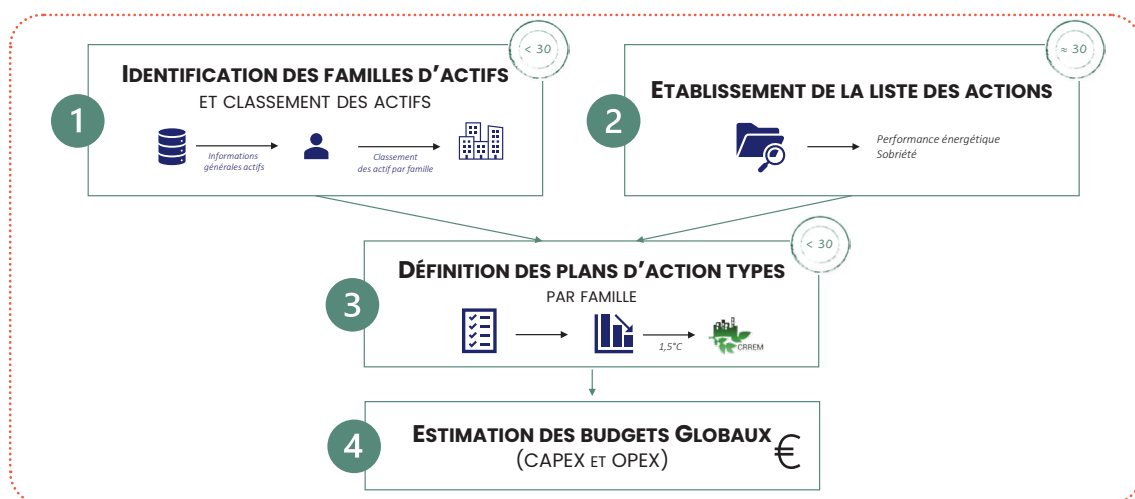
Toutefois, dans le cas de fonds institutionnels dédiés, La Française pourra retenir les facteurs de conversion utilisés par l'investisseur final pour le fonds.

Plans d'actions

Pour parvenir à aligner les émissions de CO2 de ses actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental au sens de SFDR avec une trajectoire de décarbonation 1,5°, La Française REM a conjointement avec un bureau d'étude environnemental externe, défini une méthodologie globale pour identifier les actions clés à déployer. Elle assure par ailleurs une veille pour identifier les solutions innovantes de performance et de sobriété énergétique à tester sur le patrimoine pour enrichir la liste des actions clés.

Cette méthodologie consiste à :

- **Structurer la collecte des caractéristiques générales et spécifiques des actifs du portefeuille** (adresse, situation locative, année de construction, type de façade, activité hébergée, ratio de consommations de référence en kWh/m² issu de la plateforme OPERAT, énergie utilisée, type de production de chaleur / froid, menuiserie simple ou double vitrage, utilisation d'une GTB, etc.) ;
- **Déterminer des familles d'actifs** définies à partir des informations immeubles ;
- **Classer les actifs concernés dans les différentes familles** à partir des données fournies par les équipes de La Française REM corrélées aux informations issues de la solution Smart-E (solution en cours de développement pour l'identification des plans de décarbonation des actifs, issue de travaux de recherche de l'Ecole des Mines) ;
- **Etablir une liste d'actions de sobriété et de performance énergétique** associées à des potentiels de performance énergétique (kWhEF) à terme et de coûts de mise en œuvre (k€), en priorisant les actions aisées à déployer en milieu occupé ;
- **Définir des plans d'action types par famille** dans la perspective d'atteinte des performances attendues dans la trajectoire CRREM 1,5°C correspondante ;
- **Estimer des budgets associés** (CAPEX et OPEX) ;
- **Etablir un rapport d'orientation stratégique** et de préconisation pour le suivi opérationnel des plans d'action.



Etude de cas :

Plan d'actions de Carré Feydeau,



expliqué par Laurent Adrien,
Directeur Asset Management de La Française REM

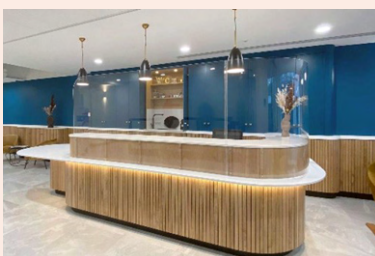
Situé en plein cœur de la Cité Financière, le bâtiment, offrant 6 000 m² de bureaux, a été acquis en 2004.

L'audit ESG initial a fait ressortir plusieurs pistes d'amélioration des caractéristiques environnementales et sociales de l'actif. Elles visaient à rendre le bâtiment plus sobre tout en faisant progresser le confort et l'offre de services aux utilisateurs.



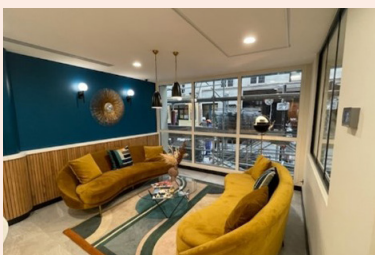
Les équipements de production et de distribution du chaud et du froid ont été remplacés par des équipements plus sobres et plus efficaces.

La gestion de l'énergie a été optimisée grâce à l'installation d'une nouvelle gestion technique de bâtiment, qui en plus du suivi des consommations de chauffage, de refroidissement et de la ventilation contrôle désormais l'éclairage.



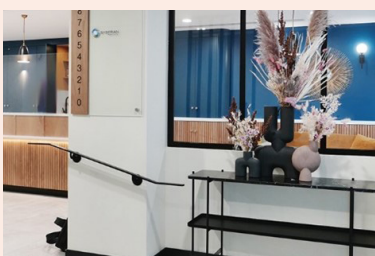
Des détecteurs de présence et des sondes crépusculaires ont été installés pour limiter le recours à l'éclairage artificiel et donc réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage.

Un guide de bonnes pratiques a été rédigé et diffusé auprès des occupants afin de les fédérer autour de la démarche de sobriété énergétique du fonds et d'en maximiser les effets.



La Française REM a souscrit, sur les parties communes, un contrat d'électricité d'origine renouvelable permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ce contrat.

Côté services, La Française REM incite les utilisateurs de Carré Feydeau à privilégier les mobilités décarbonées grâce à l'installation de deux bornes de charge pour véhicule électrique, et d'emplacements vélos sécurisés début 2023.



La Française REM a installé la solution IQ SPOT qui permet d'ajuster au mieux la programmation des nouveaux équipements et de sensibiliser les nouveaux occupants, la totalité de l'immeuble ayant été relouée en 2022 à l'issue des travaux.

L'ensemble de ces actions ont permis de faire progresser l'évaluation ESG de 36 à 67% et de réduire les consommations d'énergie de 382 kWhEP/m²/an à 232 kWhEP/m²/an, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre de 16,6 kgeqCO₂/m²/an à 10,0 kgeqCO₂/m²/an.

D – Biodiversité

1 - ACTIFS FINANCIERS

Le Capital Naturel, tout comme le changement climatique est l'un des 4 piliers de notre démarche durable. Notre approche en matière d'intégration et de gestion des risques liés au capital naturel repose notamment sur les recommandations (encore en version test) de la TNFD⁽¹¹⁾ et du SBTN⁽¹²⁾ ainsi que sur les travaux de la Finance for Biodiversity Foundation auxquels nous participons. Elle

(11) TNFD : Taskforce on Nature-related Financial Disclosures - (12) SBTN : Science Based Targets for Nature: The first science-based targets for nature - Science Based Targets Network

utilise le même triptyque qui sous-tend toutes nos méthodologies de recherche et d'investissement, et en particulier celle sur le changement climatique :

1 - ANALYSE QUANTITATIVE

2 - ANALYSE QUALITATIVE

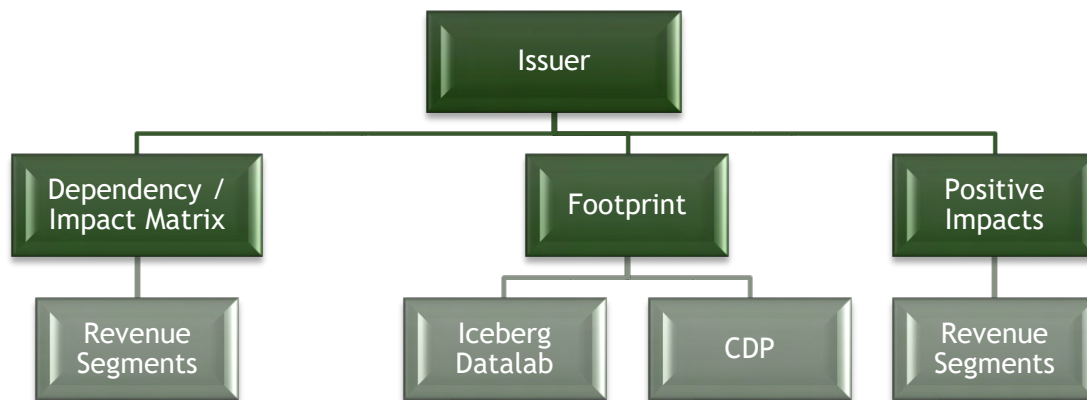
3 - ENGAGEMENT

Nous avons par ailleurs publié en décembre 2022 notre premier document sur le Capital Naturel qui est disponible sur notre [site internet](#).

1 - ANALYSE QUANTITATIVE

Nous utilisons en premier lieu une méthodologie propriétaire qui repose sur les connaissances apportées par la base ENCORE⁽¹³⁾ qui nous permettent de bâtir une **matrice sur les deux axes dépendance / impact**. Celle-ci détermine le niveau de dépendance (impact négatif) envers chacun des écosystème (les 'drivers') pour chaque nature d'activité (et donc de revenus). Ces données sont ensuite agrégées aux niveaux supérieurs : celui de l'entreprise individuelle, puis du portefeuille, voire de l'univers.

ENCORE a été développé par la Natural Capital Finance Alliance⁽¹⁴⁾. Le modèle de matrice Dépendance / Impact a été utilisé par les banques centrales françaises, néerlandaises et brésiliennes pour évaluer les risques financiers de leurs portefeuilles en lien avec la Biodiversité. Pour la partie Dépendance, il fait le lien entre 21 services écosystémiques issu de huit types de Capital Naturel avec 86 différents processus de production. Pour les impacts (négatifs), ENCORE fournit une correspondance entre 11 drivers d'impacts et les mêmes 86 processus de production couvrant environ 170 sous-secteurs économiques.

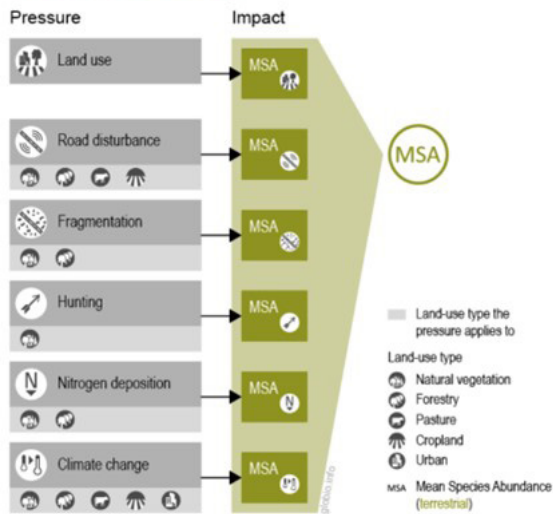


La matrice de Dépendance / Impact nous fournit une évaluation qualitative du risque, que nous affinons dans une 2^{ème} étape avec des données d'empreinte. Pour l'empreinte de biodiversité nous utilisons la Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab qui nous donne accès à une empreinte globale. Celle-ci agrège les données en matière de changement climatique, d'utilisation des sols, de pollution de l'air et de pollution de l'eau pour chaque émetteur. Nous pouvons également grâce aux données d'Iceberg Data Lab analyser les empreintes des opérations tant directes qu'amont ou aval des émetteurs. Nous disposons de ces données depuis janvier 2023.

La CBF permet de modéliser l'impact annuel sur la Biodiversité des émetteurs en se référant aux produits ou services achetés ou vendus. Cette empreinte est ensuite exprimée en abondance moyenne d'espèces par km² (Mean Species Abundance ou MSA.km²), qui est calculée en utilisant GLOBIO⁽¹⁵⁾.

(13) ENCORE : *(Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)* - (14) Global Canopy, UNEP FI, UNEP-WCMC - (15) GLOBIO : *Global Biodiversity model for policy support*

Model structure of GLOBIO



GLOBIO calcule l'état de la biodiversité exprimée au moyen de l'indicateur MSA, abondance moyenne des espèces.

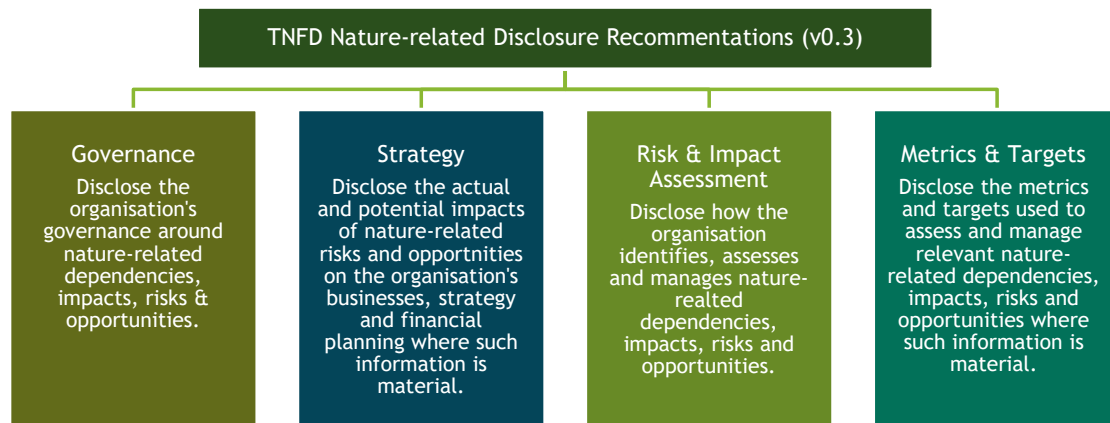
Cet indicateur prend en compte les 6 pressions humaines suivantes : l'utilisation des sols, les perturbations routières, la fragmentation, la chasse, les dépôts d'azote atmosphérique et le changement climatique.

La CBF d'Iceberg ne nous fournit pas de données relatives à la mer, ni à l'exploitation des ressources en général. Nous complétons l'évaluation avec les données du CDP et de Bloomberg pour l'eau afin de calculer une empreinte eau distincte pour nos portefeuilles, ce qui ne couvre qu'une partie de l'utilisation des ressources. Nous manquons encore de données (et de fournisseurs de données) à ce stade pour les autres mesures d'impact sur la biodiversité, notamment concernant les espèces invasives.

Nous prévoyons de faire une cartographie des différentes activités (et leurs revenus) avec les ODDs qui nous permettra de prendre en compte également les impacts positifs, un projet en cours de développement pour les deux prochaines années. Nous souhaitons compléter les données manquantes avec nos analyses qualitatives et sommes convaincus que la couverture augmentera avec le temps, l'amélioration des données disponibles et de la recherche sur ces sujets.

2 – ANALYSE QUALITATIVE

Dans le même esprit que notre analyse climat 'Carbon Impact' qui s'appuie sur les recommandations de la TCFD⁽¹⁶⁾, nous utilisons les recommandations, encore à l'état de version test, de la TNFD pour analyser les risques et opportunités liés au capital naturel d'une entreprise. La TNFD, dans cette version test, recommande d'utiliser les mêmes piliers pour informer que ceux développés par la TCFD, avec quelques ajustements mineurs, soit : gouvernance, stratégie, risque & impact, indicateurs & objectifs comme l'indique le graphe ci-dessous.



(16) TCFD : Taskforce for Climate-related Financial Disclosure

Nous analysons les recommandations de la 4^{ème} et dernière version beta de la TNFD – en amont de la version finale – afin de concevoir comment mettre en place les recommandations en matière d’indicateurs et d’objectifs. Nous mettrons à jour nos méthodologies (quantitative, comme qualitative) lorsque les recommandations définitives de la TNFD et du SBTN seront publiées.

3 – ENGAGEMENT

En 2022, de gros efforts ont été réalisés pour étoffer notre pratique d’engagement en général et sur le Capital Naturel en particulier. Nous avons ainsi poursuivi nos collaborations existantes et avons rejoint une série de nouvelles initiatives.

Nous sommes membres du **Forum TNFD**, un groupe multidisciplinaire d’institutions qui jouent un rôle consultatif auprès de la TNFD. Le groupe contribue à la définition d’aspects techniques, des tests des nouvelles versions et du partage des connaissances. Nous sommes membres du groupe consultatif français et à ce titre nous collaborons avec d’autres investisseurs pour pouvoir donner un retour à la TNFD et les aider à ajuster leurs recommandations.

En mars 2022, nous avons signé le **Finance for Biodiversity pledge** et avons depuis été des membres actifs de deux groupes de travail sur l’Évaluation de l’Impact et la Fixation d’Objectifs au sein de la Fondation.

En tant que membre du groupe de travail sur l’évaluation de l’impact, nous avons contribué à un chapitre sur « la fixation des objectifs de biodiversité pour les institutions financières » dans un Guide qui a été publié en décembre 2022. Nous avons également fait partie d’un groupe qui a fourni des commentaires sur les différentes versions tests des recommandations de la TNFD. Le 2^{ème} groupe de travail auquel nous participons s’attache à développer un guide pour les institutions financières sur la fixation d’objectifs en lien avec les publications de la TNFD (et autres) en la matière.

Nous sommes signataire de **Nature Action 100**, soutenu par la Finance for Biodiversity Foundation. Cette initiative vise à bâtir un engagement collaboratif axé sur les 100 plus grandes entreprises mondiales en couvrant les principaux enjeux en matière de Biodiversité et de Capital Naturel. Les premiers engagements doivent démarrer au cours du 2^{ème} semestre 2023.

Pour la 1^{ère} fois en 2022, nous avons participé à la campagne **CDP Non-disclosure Campaign (NDC)** sur les forêts et l’eau, comme nous le faisons sur le climat depuis de nombreuses années. Nous avons co-signé les lettres envoyées à 10 entreprises de nos portefeuilles en leur demandant d’informer le CDP sur ces 3 thèmes. Nous avons continué dans cette même veine au début de 2023 mais, du fait des changements dans les règles du CDP, nous avons pu co-signer toutes les lettres envoyées dans le cadre de la NDC pour les Forêts, l’Eau et le Climat, même pour des entreprises que nous ne détenions pas, soit plus de 1600 lettres.

Nous sommes membres de l’initiative **FAIRR** depuis 2021. Nous avons rejoint un engagement collaboratif sur les Déchets et la Pollution fin 2022. Le but de cet engagement est de pousser à améliorer les pratiques en termes de gestion des déchets et de la pollution, et plus spécifiquement du lisier, pour les 10 plus gros producteurs de porcs et de poulets au Royaume-Uni. Le lisier est un facteur de pollution des eaux notable qui affecte la biodiversité tout comme les organismes vivants en aval des rejets des eaux polluées. Nous avons également pratiqué une forme d’enga-

gement envers les politiques publiques et les normes par exemple en soutenant les discussions pour un Traité des Nations-Unies sur la Pollution Plastique, dont les détails sont disponibles dans notre dernier [rapport d'engagement](#).

En 2023 nous prévoyons d'accroître nos efforts d'engagement en lien avec la Nature, de manière que nos parties prenantes comprennent que notre sort est intimement lié à celui de la Nature. Nous avons développé une philosophie d'investissement et une méthodologie que nous déclinerons dans une stratégie d'investissement dédiée lorsque les conditions de marché le permettront.

2 – ACTIFS IMMOBILIERS

Pour répondre aux enjeux liés à la biodiversité, La Française REM entend contribuer à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité en :

- Maîtrisant les pressions sur la biodiversité en protégeant les espaces naturels
- Protégeant la biodiversité grâce à une politique de gestion durable de ses espaces verts
- Faisant progresser la biodiversité en maximisant la végétalisation de ses programmes en phase de construction et de restructuration

Maîtriser les pressions sur la biodiversité : Protéger les espaces naturels → Exclure des projets de construction sur des terres remarquables en termes de biodiversité.

L'artificialisation des sols est la première cause de dégradation de la biodiversité. Afin de limiter les pressions sur la biodiversité, notre gestion immobilière s'engage à exclure les projets de construction localisés dans des zones suivantes :

- 1** - Terres arables et terres de culture dont le niveau de fertilité du sol et de biodiversité souterraine est moyen à élevé, tel que visé dans l'Enquête statistique aréolaire sur l'utilisation/l'occupation des sols de l'Union (LUCAS)²⁹⁴ ;
- 2** - Terrains vierges de haute valeur reconnue pour la biodiversité et terres servant d'habitat à des espèces menacées (flore et faune) figurant sur la liste rouge européenne²⁹⁵ ou la liste rouge de l'UICN²⁹⁶ ;
- 3** - Terres répondant à la définition de la forêt établie dans la législation nationale et utilisée dans l'inventaire national de gaz à effet de serre ou, lorsque cette définition n'est pas disponible, répondant à la définition de la forêt donnée par la FAO²⁹⁷.

Protéger la biodiversité : Gérer durablement les espaces verts.

La Française REM a revu le cadre des contrats d'entretien des espaces verts de son patrimoine immobilier afin de les gérer durablement. Afin de protéger la biodiversité, La Française REM s'engage à prendre les mesures nécessaires pour :

- Préserver la faune et la flore locale
- Supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires (chimiques) pour l'entretien des espaces verts
- Maîtriser les consommations d'eau
- Valoriser les déchets verts

GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS

1 PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE LOCALES

Entretien de la flore favorable au développement de la faune et de la flore locales
Choix d'espèces locales voire endémiques

2 SOIN DES VÉGÉTAUX SANS PRODUITS CHIMIQUES

Zéro intrants chimiques
Diversification des plantations
Paillage au pied des arbustes

3 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU

Techniques d'arrosage adaptées
Récupération des eaux de pluie
Paillage à base de broyat de végétaux

4 VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

Favoriser les plantes nécessitant peu de tailles
Fréquence de tonte plus faible
Broyage/compostage d'une partie des déchets sur place
Dépôt en déchetterie des déchets verts ne pouvant être utilisés sur place

Restaurer la biodiversité : Faire progresser les surfaces végétalisées dans les projets de construction/restructuration.

La végétalisation de surfaces, particulièrement en zone urbaine dense, est un soutien au développement de la biodiversité. Elle permet contribuer au maillage écologique urbain là où les contraintes sont trop importantes pour un maillage au sol.

Afin de restaurer la biodiversité, la Française REM mesure le Coefficient de Biotopie par Surface (CBS) de l'ensemble des projets en phase de construction ou de restructuration.

Le CBS est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surfaces éco-aménageables à par rapport à la surface totale d'une parcelle). Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle en additionnant les différentes surfaces (sol, toit, mur, etc.) présentes sur un site en affectant à chacune un coefficient de pondération dépendant de sa nature (surface perméable ou semi-perméable, pleine terre, etc.) Le tout est rapporté à la surface totale du site.

L'indicateur CBS présente plusieurs avantages majeurs :

- Simple et facile à appréhender
- Connu des acteurs de l'aménagement : il a été utilisé à plusieurs reprises dans les documents de planification et compatible avec les démarches de Zéro Artificialisation Nette
- Faisant appel à la notion de surface « éco-aménageable », consacrée en droit français depuis la loi ALUR du 24 mars 2014 (article L151-22 du Code de l'Urbanisme)
- C'est un indicateur de performance qui peut être utilisé pour limiter les dégradations par la fixation d'un seuil, ou valoriser les réparations par la comparaison avant/après des projets

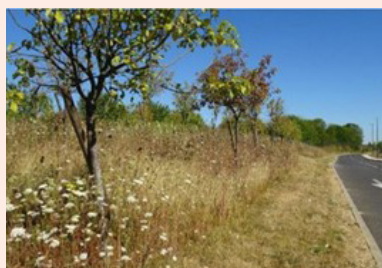
Etude de cas :**Démarche biodiversité sur un entrepôt logistique,**

expliquée par Antoine Vincke,
Directeur ISR immobilier



Situé à Pont d'Ain, cet entrepôt de 50 000m² se situe dans l'agglomération lyonnaise, sur la dorsale logistique

Le programme se veut exemplaire en matière de biodiversité grâce à la réalisation d'une étude écologique en phase de conception du projet, et d'un guide de gestion écologique des espaces extérieurs, et notamment des 32 000m² d'espaces verts en pleine terre.



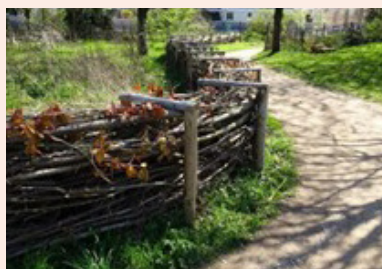
L'étude écologique conclut à un potentiel écologique du site faible, le site n'appartenant à aucun périmètre d'inventaire ou de protection de la biodiversité, ni à un réservoir de biodiversité, ni à un corridor écologique de la trame verte ou bleue régionale.



En phase de construction, les impacts du chantier sur la biodiversité ont été limités grâce à la définition et à la mise en place de bonnes pratiques, comme par exemple la désignation de référents biodiversité sur le chantier, la mise en place d'échappatoires dans les bassins pour permettre aux éventuels animaux tombés de s'échapper, l'aspersion d'eau des arbres en cas d'épisode prolongée de poussière, ou le nettoyage des roues de véhicules avant l'arrivée sur le chantier afin de lutter contre l'introduction d'espèces végétales envahissantes.



Le programme a été conçu afin d'améliorer le potentiel de biodiversité du site. Les espaces extérieurs sont plantés de haies multi strate le long des limites de propriété et de bosquets arbustifs et arborés à l'entrée du site. Dès son entrée sur site, l'usager a accès à des bosquets structurés par des ganivelles en bois, puis il peut observer deux grands alignements d'arbres le long du parking, pour arriver au pied des bureaux sur des massifs de graminées et vivaces. Enfin, les espaces libres autour du bâtiment sont plantés d'arbres isolés et semés d'une prairie diversifiée. En complément des végétaux, des refuges ponctuels pour la petite faune sont aménagés : 2 gîtes à chiroptères dont un intégré dans le bardage, 2 hibernaculum et 3 tas de bois mort. Les espèces plantées sont adaptées au climat et au sol ; elles ne nécessitent pas d'arrosage au-delà de la période de garantie de reprise. Les prairies quant à elles ne nécessitent pas d'arrosage,



ni pendant la période de garantie de reprise, ni au -delà. Aucun système d'arrosage automatique n'a été installé. L'arrosage sera réalisé manuellement, et ce pendant les heures de moindre évaporation (première heure du matin ou horaire nocturne) . Ces dispositions permettront ainsi de limiter les consommations en eau liées à l'arrosage des végétaux.

En phase de gestion, l'entretien des espaces extérieurs suit des principes de gestion écologique, à savoir (i) une démarche zéro-phyto et une gestion différenciée des adventices, (ii) une diminution de la fréquence de fauche et de taille, qui doivent être adaptées aux cycles de vie de la faune et de la flore, en privilégiant par exemple la fauche centrifuge, (iii) une amélioration de la qualité du sol en recourant à du paillage organique, en conservant des feuilles morte au pied des haies et des bosquets, ou des plantes couvre-sol (iv) la valorisation des résidus d'entretien sur site ou a proximité, (v) la préservation des ressources en limitant les consommations en eau, engrais et énergie.

Afin de limiter les nuisances extérieures sur la biodiversité, l'éclairage extérieur est paramétré de manière à éteindre les luminaires dès que l'activité cesse et dès que la luminosité est suffisante.

A photograph of a dead, gnarled tree in a desert landscape. The tree is dark brown and has several bare, spindly branches reaching upwards. It stands on a flat, sandy ground. In the background, there are large, smooth sand dunes of a vibrant orange color. The sky is a clear, bright blue. The overall scene is arid and desolate.

03

GESTION DES

RIS

QUES

A – Gestion des risques – Groupe

Risques liés à la gouvernance

Les principaux risques liés à la gouvernance sont :

- **Risque de non-conformité :**
- **Risques réputationnels :**
 - Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers
 - Risques de corruption et de blanchiment de capitaux

L'évaluation de ces risques est reprise dans le tableau ci-dessous et leur définition dans le code de bonne conduite [disponible ici](#).

Le Risque RSE au niveau du groupe La Française peut résulter d'une mise en œuvre inadéquate des enjeux attachés à la RSE de l'entreprise ou des produits financiers commercialisés auprès de sa clientèle ou des attentes des parties prenantes. Il englobe des risques d'image et de réputation, des risques opérationnels et des risques de non-conformité, dont l'occurrence et l'impact potentiel s'accroissent nécessitant une vigilance accrue pour Groupe La Française et ses filiales.

La mise en œuvre de la RSE et sa maîtrise sont ainsi un enjeu majeur pour le groupe La Française qui en a fait un axe de développement en systématisant l'offre de produits financiers durables. De la même manière, les évolutions réglementaires imposent au groupe La Française une transparence sur la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) des investissements et des produits financiers sur les facteurs RSE.

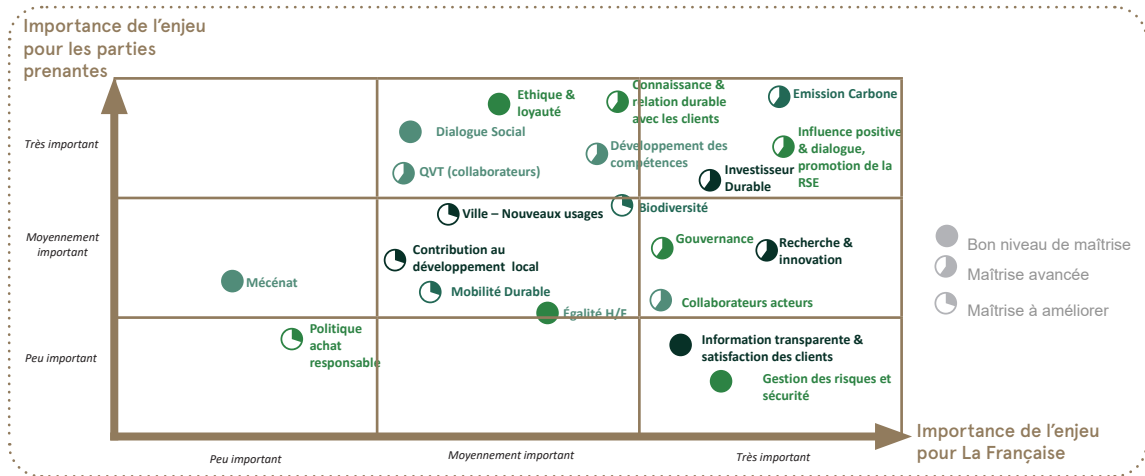
Dans cette optique en 2022, le Groupe La Française a poursuivi ses travaux RSE ou de durabilité pour les renforcer, tenir compte des enjeux stratégiques, objectifs, engagements et règles permettant d'en mesurer les progrès, leurs impacts négatifs, le tout en concertation avec différentes parties prenantes externes et internes.

Le suivi des risques s'organise autour de 4 piliers et 12 enjeux présenté dans la section stratégie.

Les travaux organisés répondent au principe du « Comply or Explain » pour permettre de rendre compte du niveau de maîtrise des thématiques/sous-thématiques RSE et les risques associés au sein du groupe La Française.

Réalisé en 2021 avec les parties prenantes, la matrice de matérialité a permis hiérarchiser pour 2022/ 2023 les travaux à mener pour la maîtrise des risques associés et faire progresser la maturité des dispositifs RSE du Groupe La Française.

(1) PAI (principal adverse impact) ou incidences négatives sur la durabilité : les sociétés doivent présenter les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption selon le principe de « Comply or Explain » - (2) Niveau de maîtrise de la RSE : Bon niveau de maîtrise, Maîtrise avancée, Maîtrise à améliorer



GLF dispose d'une cartographie des risques déclinée au travers des différents piliers définis et thématiques prenant en compte les différentes actions concrètes RSE / Durables positionnées, à renforcer, de mesures de réduction pour l'atteinte des engagements. Cette cartographie a été complétée en 2022 de nouveau KPI's⁽³⁾ adaptés à chaque thématique.

Cette approche permet d'identifier les mesures de réduction des risques pour l'atteinte i) des engagements pris vis-à-vis des parties prenantes, ii) des objectifs stratégiques du groupe La Française.

Aussi, en fonction des périmètres RSE / Durabilité, des reportings à destination des instances de Direction (COMEX, Conseil de surveillance, comités de suivi des risques, comité risque de non-conformité, comité d'audit...) permettent de suivre dans le temps les engagements et les mesures d'amélioration positionnées tant au niveau des portefeuilles sous gestion que dans le domaine stratégique de l'entreprise ou opérationnels.

Le groupe La Française gère de manière active les différents risques auxquels il est exposé au titre de la RSE afin d'en limiter l'occurrence, leurs impacts négatifs en matière de durabilité et leurs impacts financiers si ces risques devaient survenir.

Ainsi le groupe La Française a retenu plusieurs grandes familles de risques telles que présentées dans le tableau :

Typologies de risques		Groupe La Française	Actifs financiers	Actifs immobiliers
Risques liés au changement climatique	Risques Physiques		X	X
	Risques de transition	X	X	X
Risques liés à la biodiversité			X	X

(3) KPI (Key Indicator Performance) : Indicateurs permettant de mesurer une performance ou l'atteinte des objectifs définis.

Typologies de risques		Groupe La Française	Actifs financiers	Actifs immobiliers
Risques liés à la gouvernance des facteurs ESG	Risque réputationnels	X	X	X
	Risque de contentieux et/ de responsabilité liées à des facteurs ESG	X	X	X
	Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés		X	X
	Risque de corruption et de blanchiment de capitaux	X	X	X
Risque de non-conformité	Risque de non mise en œuvre des évolutions réglementaires introduites par les règlements, directives européennes (Taxonomie, SFRD, NFRD,...)	X	X	X

Pour le groupe La Française, les risques sont appréhendés sous l'angle des risques liés à la gouvernance des facteurs ESG pour toutes les sociétés/fonds et des obligations réglementaires RSE applicables au Groupe La Française dans le cadre des activités d'entreprise. La présentation des risques corporate est reprise en annexe 1 pour se concentrer sur les principaux risques attachés à la gestion pour compte de tiers : valeurs mobilières et immobilière (voir ci-dessous).

Face à ces risques, le groupe La Française a mis en place des actions de réduction et intègre leur suivi dans son cadre d'appétence aux risques. Ce dernier est revu annuellement lors de la mise à jour du « Risk Appetite Framework » (RAF) et validé par le Comité d'audit et des Risques. Des reportings trimestriels sont positionnés pour le suivi de KPI's avec un processus d'alerte et de limites pour une alerte auprès de la direction générale et de son actionnaire de référence au besoin.

Au titre de 2022, sur la thématique **RSE et Durabilité**, GLF a poursuivi la mise en oeuvre des nouvelles obligations réglementaires et la réduction des risques :

- Entrée en vigueur du plan de mobilité durable pour nos collaborateurs participant à la réduction de l'impact sur le climat et travaux commun le Crédit Mutuel Alliance Fédéral (actionnaire de référence),
- Déploiement de l'abonnement « 100% électricité verte » pour les locaux hébergeant le groupe La Française
- Recours à des audits énergétiques à rythme mensuel pour la gestion technique de l'immeuble (GTB) pour réduire la consommation énergétique du siège social du groupe La Française et production d'un rapport annuel
- Etude en cours en vue d'obtenir la certification en exploitation HQE (analyse des consommations énergétiques de l'immeuble) sur le siège social de GLF (cible octobre 2023)
- L'analyse du bilan carbone de l'activité du groupe La Française réalisés avec TOOVALU
- La définition d'une parité Homme / Femme pour son atteinte dans les 5 ans (loi RIXAIN)
- Inclusion de GLF dans la DPEF de Crédit Mutuel Alliance Fédéral (contribution qualitative et quantitative à 80 indicateurs)

Plusieurs **plans d'actions** ont été initiés sur la période encadrer les risques associés :

- Consolidation des données RSE corporate sur le périmètre France et International
- Intégration dans les systèmes centraux d'information des SDG (hors NewAlpha) des mesures de risque de durabilité (data base, data management)
- La revue de la présentation du site internet du groupe La Française pour répondre aux attentes réglementaires autour de la « préférence de durabilité », des obligations SFDR,
- Mise en œuvre à rythme trimestriel du « Stewardship Committee » pour la revue régulière des engagements, des controverses organisant ainsi la gouvernance et la lisibilité du respect des engagements pris.
- Renforcement des équipes REM (immobilier) avec l'embauche d'un Data Analyste pour automatiser la production des indicateurs ESG, réduire les risques liés à leur production et fiabiliser les données en provenance des partenaires externes,
- Inclusion à compter de 2023 de nouveaux indicateurs « risque climatique – ESG » dans le cadre d'appétence aux risques du Groupe La Française (Risk Appetite Framework)

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses analyses de risques, **le groupe La Française a défini des indicateurs pertinents permettant de répondre au suivi des enjeux RSE**. Ces derniers seront complétés dans le cadre de travaux restant ouverts pour l'année 2023.

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeu	Indicateur	Monitoring
Gouvernance & influence	Ethique et loyauté des pratiques	Lutte contre la corruption et la Fraude	Instances judiciaires en cours	
		Lutte LCB/FT	Délais de déclaration de soupçon	
		Déontologie des collaborateurs	Investissements personnels	
	Relation durable avec les clients & fournisseurs	Continuité d'activité	Déclanchements de PUPA	
		Protection des Données à caractère personnel	Violations de données avec impact pour les personnes concernées	
	Dialogue & communication	Promotion & déploiement de la RSE	Nombre de formations liées à la RSE/Durabilité	Investissement Durable : Programme interne de sensibilisation de 10 modules sur différentes thématiques délivrées aux collaborateurs du groupe La Française (France et International) suivi par 40% des collaborateurs
				Immobilier ISR : Module interne de sensibilisation sur les axes stratégiques de la politique Immobilier ISR de la Française déployé par expertise métier (France et International) suivi par 40% des collaborateurs
		Influence & réseaux au service de la finance durable	Participation à des instances professionnelles	Certification Professionnelle : CESGA (Certificat ESG Analyste) : 4 collaborateurs ont obtenu le certificat en 2022
			Vice-présidence commission finance durable AFG ⁽⁴⁾ Membre de la Commission Consultative Gestion Investisseurs AMF	

(4) AFG : Association Française des sociétés de gestion

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeu	Indicateur	Monitoring
Environnement	Lutte contre la changement climatique	Rejet de gaz à effet de serre (risque de transition)	Bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES)	Bilan Carbone 2022 : 4 152 t CO2éq
		Consommation énergétique	kWh/m2 corporate	Certification HQE exploitation siège social en cours
		Mobilité Durable groupe La Française	Emission de CO2 liée aux déplacements professionnels Plan de Mobilité Durable entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2022 qui inclut le forfait mobilité durable	157 tCO2éq Sensibilisation à la sécurité routière et la conduite éco responsable
L'humain	Valoriser le capital Humain (Top-down)			
	Développement des compétences	Politique de formation	Taux de formation des salariés hors formation réglementaire ou obligatoire	83%
		Evolution parcours professionnel interne	% de postes promus ou en mobilité interne	23%* <i>* Années glissantes : 2020-2021-2022</i>
	Bien-être au travail (QVT)	Conditions de travail	% de télétravail Nombre d'actions de sensibilisation ou de formations aux RPS ⁽⁵⁾	79% 12 sessions de formation sur la prévention des RPS organisées pour les Managers - CSE et Comex 1 réunion de sensibilisation aux RPS organisée avec les collaborateurs
	Dialogue social	Organisation du dialogue social & accord d'entreprise	Nombre de sollicitation CSE et accords	10 réunions CSE 9 commissions spécialisées (4 CSSCT, 2 formations, 1 Logement, 2 Egalité professionnelle) 3 réunions avec délégués syndicaux (NAO) 5 accords groupe signés (Accords, avenants et protocoles d'accord)

(5) RPS : risques psycho-sociaux

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeu	Indicateur	Monitoring
L'humain	Collaborateurs acteurs		Actions d'inclusion	<p>Implication des collaborateurs dans la définition des valeurs du Groupe La Française</p> <p>Baromètre interne CMAF # vous avez la parole# : sollicitation des collaborateurs sur les sujets environnementaux et sociétaux (image du Groupe, lien avec les clients, engagements Crédit Mutuel, place du collaborateur au sein de l'entreprise,..)</p> <p>Mentorat pour collaboratrices (réseau interne Further pour promouvoir la mixité dans tous les métiers à tout niveau de l'entreprise)</p> <p>Interview croisés (les coulisses de la carrière, équilibre vie professionnelle/ personnelle)</p> <p>Présentation / connaissance des métiers du groupe (t'a mangé du lion, la semaine des métiers)</p>
	Solidarité	Mécénat	Actions de mécénat	<p>Mécénat financier : Dans le cadre du programme « Support My cause »</p> <p>Les collaborateurs sont invités à présenter des associations dans lesquelles ils sont impliqués et à choisir celles qu'ils souhaitent soutenir.</p>



Cadre de risque respecté – indicateur non public

B – Gestion des Risques – Supports d'investissements

Par risque de durabilité, on entend : la survenance d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de

liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs.

L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, datées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données soient correctement évaluées.

1 - ACTIFS FINANCIERS

Processus d'identification, d'évaluation et de priorisation des risques des actifs financiers

Dans le cadre du développement de la gamme de fonds durables de la Française Asset Management et en vue des diverses réglementations affectant l'investissement responsable, les produits ont fait l'objet d'une transformation.

L'identification des risques extra-financiers et leurs guidelines sont définis par produit et font l'objet d'une révision en fonction des évolutions méthodologiques et réglementaires.

Une fois identifiés, les risques sont mesurés par des indicateurs de risques (KPI).

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par la Gestion et le Middle Office : la Gestion intègre le respect de ces KPIs dans ses choix d'investissement, le Middle Office contrôle certains KPIs de manière automatisée.

Le Risk Management effectue un suivi assurant la conformité des critères de durabilité pour couvrir les objectifs durables des portefeuilles gérés ainsi que les exigences des fonds labellisés post investissement.

A ce titre, le Risk Management a rédigé un document décrivant l'intégration des critères extra-financiers dans le cadre du suivi des risques des portefeuilles ainsi que les contrôles associés pour la gestion des données des diverses classes d'actifs (Actions, Crédit Souverain, Crédit Entreprises) pour les portefeuilles, leur univers d'investissement et les indices de référence.

Les cadres de risques sont revus en fonction de nouvelles orientations de gestion ou du développement de nouveaux indicateurs.

Les contrôles de 2nd niveau sont assurés par le contrôle interne et la conformité qui vérifie le respect des KPIs et leur conformité au regard de la documentation juridique. En outre, des contrôles sont effectués sur l'organisation du dispositif ISR, le processus d'investissement, le suivi des contraintes ISR et les contrôles réalisés par le Risk Management.

1.1 - Les principaux risques

Au niveau des actifs financiers, 2 types de risques prépondérants sont suivis pour les fonds promouvant des caractéristiques extra financières.

Les risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une entité. Ces critères sont un moyen d'évaluer l'effort des sociétés

à exercer une activité de façon éthique et durable au travers de trois aspects : Respect de l'environnement, Droit du travail et Gouvernance. Ce triptyque permet de soutenir une économie décarbonée et respectueuse du capital humain et organisationnel en dirigeant les flux de capitaux vers des solutions plus vertueuses et durables.

Ce risque ESG mesure donc le risque associé à la qualité Globale d'une entreprise à travers un Score. Ce Score est calculé comme une moyenne pondérée des trois scores Factoriels (Durabilité Environnementale, Capital Humain et Capital Organisationnel), en utilisant des pondérations sectorielles.

Chaque pilier est constitué de plusieurs KPIs, eux-mêmes composés de plusieurs facteurs. L'agrégation de l'ensemble de ces composants synthétise toutes les données en scores échelonnée de 0 à 10, via une méthodologie maison issue du centre de recherche LF-SIR.

Durabilité de l'environnement	Capital humain	Capital organisationnel
Efficiency carbone	Structure de gouvernance du capital humain	Relation clients
Intensité carbone Émissions financées	Note de la gestion du travail Parité hommes-femmes Note Politique	Sécurité du produit Qualité du produit
Efficiency énergétique	Capacité de recrutement	Gestion logistique
Énergie verte Intensité énergétique	Turnover du personnel Autres compensations et programme de prestations	Chaîne d'approvisionnement habituelle Approvisionnement en matière première Droit de l'homme dans la chaîne logistique
Efficiency des matières premières	Satisfaction de l'employé	Relation avec autres parties prenantes clés
Efficacité des émissions de déchets Capital nature	Revue des notations Glassdoor.com Suivi de la satisfaction des collaborateurs	Relation avec la communauté locale Philanthropie d'entreprise
Efficiency de l'eau	Rendement au travail et fidélisation	Protection des droits des actionnaires
Intensité des prélèvements d'eau Intensité de la consommation d'eau	Note santé et sécurité Productivité du travail	Note ISS des actionnaires
Gestion de la pollution	Apprentissage et connaissance	Efficacité du conseil
Objectif contre la pollution Performance de la pollution Composés organiques volatils Intensité oxyde de soufre Intensité oxyde d'azote	Note du développement professionnel Note formation, santé et sécurité	Note ISS du conseil Qualité du conseil Fraude et éthique des affaires
Gouvernance environnementale	Relations de travail	Salaire des dirigeants
Objectifs cibles sur les énergies renouvelables Objectif d'émissions annualisées Gestion des déchets Gestion carbone Stratégie énergie	% des collaborateurs syndiqués Licenciements massifs	Note ISS de compensation Pratiques de rémunération des dirigeants
		Transparence et reporting
		Note ISS de l'audit Transparence et qualité du reporting

Un suivi des scores globaux et par pilier ainsi que leurs évolutions est réalisé.

Le Risque Climat :

Le risque Climatique mesure l'exposition d'une entité aux impacts climatiques et aux répercussions de ceux-ci sur son activité. Ce risque peut-être direct (par exemple, variation de température, hausse du niveau des eaux), ou indirect (par exemple, menace contre la biodiversité). Deux indicateurs permettent de mesurer ce risque : le risque physique et le risque de transition.

- **Risque physique**

Le risque Physique mesure les impacts opérationnels potentiels du changement climatique sur la chaîne de valeur (par exemple, logistique), ainsi que sur la valeur des actifs (par exemple, frais de fonctionnement et infrastructure).

Il mesure la perte liée aux catastrophes climatiques (inondations, feux de forêts, sécheresses, vagues de chaleur, cyclones) et est approché par un score d'exposition pour les entreprises (0 à 100, 100 étant le risque maximal).

- **Risque de transition**

Le risque de transition mesure les conséquences de la mise en place de stratégies et modèles économiques bas carbone sur les actifs financiers. Afin d'éviter la baisse de valeur des actifs, il est nécessaire d'identifier les opportunités de long terme et de s'aligner sur des trajectoires bas Carbone.

Sont mesurées, l'exposition des positions et la quantification du risque climatique sur différents scénarios de transition : Business as usual (peu de transition énergétique, +3.4°C à horizon 2100), +2°C à horizon 2100 et +1.5°C à horizon 2100.

Le risque Climat est mesuré sur deux horizons, à 2030 et 2050.

Ces risques sont évalués en % de chaque valeur via des "Stress Tests" sur les émetteurs (Etats, Entreprises) et sur leurs instruments Actions, Obligations.

Le Risque de Transition mesure les coûts économiques liés à la transition énergétique.

Pour les Etats, est estimé :

- L'impact du changement du mix énergétique selon les trajectoires IEA et Climate Action Tracker (décarbonations réglementaires, taxes carbonées),
- La perte de PIB pour les pays producteurs d'énergies fossiles,
- La croissance additionnelle liée aux investissements verts.

Pour les entreprises, l'estimation est réalisée à travers le coût de la taxe carbone pour celles ne respectant pas les trajectoires des intensités carbonées cibles IEA à horizon 2050 pour être compatibles avec les scénarios de températures.

Les opportunités d'investissement vert et le coût des actifs échoués représentant la perte de valeur d'entreprise liée aux activités non compatibles avec la transition énergétique, ne sont pas encore quantifiées et feront l'objet de travaux ultérieurs.

D'autres risques sont susceptibles de se matérialiser.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète dans le but de générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Elle estime qu'à court et moyen termes ce sont essentiellement les risques de transition qui pourront affecter les investisseurs. Si néanmoins l'élévation de la température s'avérait conséquente, les risques physiques deviendraient prédominants.

Les risques de transition liés au marché ou à la technologie sont latents mais pourront se matérialiser de manière très rapide. Les risques juridiques, économiques et politiques liés par exemple à la mise en place d'une taxe carbone ou d'un prix du carbone devraient se matérialiser plus progressivement.

Les caractéristiques intrinsèques de ces risques – de long terme, non probabilisables et sans historique – sont souvent difficilement compatibles avec des processus d'investissement standards qui reposent sur des probabilités établies à partir du passé. La Société de gestion mesure ces

risques pour l'ensemble des portefeuilles et les intègre dans des décisions d'investissement selon son appréciation de l'occurrence du risque.

Par ailleurs afin de limiter ce risque dans son ensemble, le groupe La Française a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risques de responsabilité lié aux facteurs environnementaux.

Concernant plus particulièrement les risques liés à la biodiversité et notamment l'érosion de la biodiversité, le réchauffement climatique a des effets sur les écosystèmes et accentue le risque de voir les aléas climatiques décrits dans les risques physiques liés au réchauffement climatique se produire.

Les risques liés à la biodiversité ne sont pas à ce stade totalement évalués faute de données et de méthodologie établie, néanmoins, La Française AM s'inscrit dans le calendrier réglementaire pour estimer à la fois les risques de durabilité associés au maintien de la biodiversité et les principales incidences négatives. Plus de détails disponibles dans la partie Biodiversité en page 43.

D'autres familles de risques viennent impacter les risques attachés aux risques de durabilité pour les produits financiers.

Risques liés à la gouvernance des facteurs ESG :

- **Risques réputationnels**

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel pour les fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance : des émetteurs/sociétés, au titre de la corruption ou du blanchiment d'argent & du financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds. L'accès à un centre de recherche propriétaire de La Française vise à minimiser ce risque. L'analyse des controverses / exclusions lors des « Stewardship Committee » complète le dispositif.

- **Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers**

Au titre du risque de contentieux pour non-respect de la réglementation ESG, tout litige avéré pourrait venir éroder la rentabilité financière du produit ainsi que sa liquidité. La recherche propriétaire de La Française vise à minimiser ce risque.

- **Risque de désengagement actionnarial**

La société de gestion a formalisé une politique de vote aux Assemblées Générales et exerce les droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Le risque viendrait d'une non mise à jour de sa politique de vote autour de l'identification de résolutions nécessitant notamment une action de vote correspondant à ses engagements notamment en faveur du climat, de la diversité (social), de la rémunération (Gouvernance), le cumul de mandats (pratique saine de renouvellement des membres de Conseils d'administration).

Notre politique de vote, [cliquez ici](#).

La société de gestion a également formalisé une politique d'engagement. Le risque viendrait d'une non-application des principes de sa politique d'engagement qui visent en cas d'échec du dialogue mené avec un émetteur à s'en désengager.

Notre politique d'engagement, [cliquez ici](#).

- **Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille**
L'organisation de la Société de gestion permet d'engager un dialogue constructif et actif pour l'analyse des sociétés pouvant présenter des informations parcellaires et ce afin de mieux estimer la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise. Le risque viendrait d'un défaut d'analyse des sociétés en lien avec des données collectées de moindre qualité pour mener les analyses ESG sur les émetteurs et les sociétés.

1.2 – Plan d'action mis en œuvre pour réduire l'exposition des fonds aux risques

Différents plans d'actions ont été initiés en 2021, pour renforcer le suivi des fonds au titre des risques de durabilité,

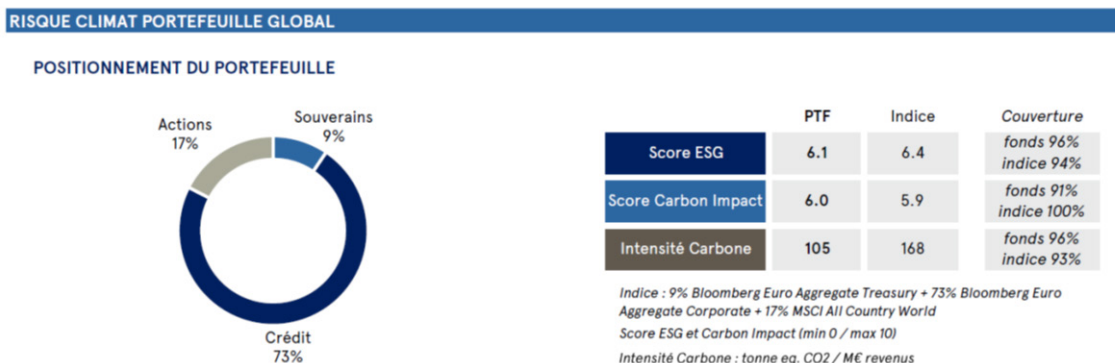
- Lancement d'une refonte des process de production, stockage des KPI et mise à disposition des indicateurs extra financiers (calcul, suivi des engagements, reporting) dans la durée,
- La transformation de la gamme avec l'intégration dans les fonds de l'ensemble de critères extra financiers.

Ces actions concrètes devraient permettre de réduire l'exposition du Groupe et des fonds au risque climat.

1.3 – Estimations quantitatives

Éléments chiffrés sur LFAM :

Le scope LFAM reprend l'ensemble des portefeuilles gérés (fonds et mandats) au 30/12/2022. Les fonds externes ont fait l'objet d'une transparence lorsque cela été possible.



STRESS TEST CLIMATIQUE PORTEFEUILLE (Impact Valorisation)

		2030		2050	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	0.02%	-0.13%	0.01%	-0.07%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.36%	-1.00%	-1.41%	-2.06%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.38%	-1.01%	-2.27%	-3.03%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0.24%	-0.39%	-0.55%	-0.97%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.11%	-0.17%	-0.34%	-0.54%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.08%	-0.12%	-0.20%	-0.36%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0.22%	-0.52%	-0.54%	-1.04%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.47%	-1.17%	-1.75%	-2.60%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.46%	-1.13%	-2.47%	-3.39%

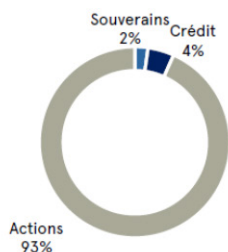
Pour plus de détails sur les calculs spécifiques des poches Etats et émetteurs privés, voir en annexe 2 page 97.

Eléments chiffrés sur LFSAM :

Le scope LFSAM reprend l'ensemble des portefeuilles gérés (fonds et mandats) au 30/12/2022. Les fonds externes ont fait l'objet d'une transposition lorsque cela été possible.

RISQUE CLIMAT PORTEFEUILLE GLOBAL

POSITIONNEMENT DU PORTEFEUILLE



	PTF	Indice	Couverture
Score ESG	6.3	6.5	fonds 98% indice 99%
Score Carbon Impact	6.2	5.8	fonds 97% indice 100%
Intensité Carbone	95	175	fonds 98% indice 98%

Indice : 2% Bloomberg Euro Aggregate Treasury + 4% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 93% MSCI All Country World
Score ESG et Carbon Impact (min 0 / max 10)
Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus

STRESS TEST CLIMATIQUE PORTEFEUILLE (Impact Valorisation)

		2030		2050	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	-0.07%	-0.03%	0.07%	-0.02%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.29%	-0.85%	-1.13%	-2.87%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.35%	-0.93%	-1.77%	-3.93%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0.30%	-0.65%	-1.03%	-1.70%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.24%	-0.42%	-0.63%	-1.13%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.18%	-0.31%	-0.46%	-0.80%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0.36%	-0.68%	-0.96%	-1.72%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.53%	-1.27%	-1.77%	-4.00%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.53%	-1.25%	-2.22%	-4.73%

Pour plus de détails sur les calculs spécifiques des poches Etats et émetteurs privés, voir en annexe 3 page 103.

2 – ACTIFS IMMOBILIERS

2.1 – Identification, évaluation et priorisation des risques de durabilité

Le règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité comme tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Outre les impacts matériels et sociaux des phénomènes météorologiques extrêmes, la pression réglementaire croissante ainsi que les changements dans les préférences des acteurs de marché influent sur la performance des investissements immobiliers. A l'inverse **de plus en plus d'études réalisées dans différentes juridictions soulignent que les pratiques immobilières prenant en compte la lutte contre le changement climatique et le développement durable peuvent permettre non seulement de protéger mais aussi d'accroître la valeur des actifs immobiliers.**

La maîtrise des risques en matière de durabilité est un enjeu majeur pour La Française REM, qui a identifié les principaux risques de durabilité auxquels elle est exposée. L'investissement immobilier étant un investissement long-terme, La Française REM entend mener une politique active de maîtrise de ces risques dès aujourd'hui.

La Française REM revoit son exposition d'analyse aux risques en matière de durabilité tous les ans, en fonction des évolutions méthodologiques et réglementaires.

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque physique	Vague de chaleur	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	<p>Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire</p> <p>Audit ESG préalable à toute acquisition</p> <p>Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif</p>
Risque physique	Sécheresse	Exogène	Moyen terme	Réchauffement climatique	<p>Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire</p> <p>Audit ESG préalable à toute acquisition</p> <p>Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif</p>
Risque physique	Retrait et Gonflement d'Argile	Exogène	Moyen terme	Réchauffement climatique	<p>Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire</p> <p>Audit ESG préalable à toute acquisition</p> <p>Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif</p>
Risque physique	Inondation	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	<p>Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire</p> <p>Audit ESG préalable à toute acquisition</p> <p>Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif</p>
Risque physique	Submersion marine	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	<p>Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire</p> <p>Audit ESG préalable à toute acquisition</p> <p>Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif</p>

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque physique	Séisme	Exogène	Actuel	Localisation dans une zone sismique	Audit ESG préalable à toute acquisition
Risque physique	Feux de forêts	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique Erosion de la biodiversité	Choix d'un outil pour analyser la vulnérabilité des actifs immobiliers en 2023
Risque physique	Tempêtes et vents violents	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	Choix d'un outil pour analyser la vulnérabilité des actifs immobiliers en 2023
Risque physique	Grands froids	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	Choix d'un outil pour analyser la vulnérabilité des actifs immobiliers en 2023
Risque de transition	Réglementaire	Exogène	Moyen terme	Evolution des réglementations françaises et européennes au regard du retard pris par rapport aux engagements européens	Calcul de l'impact financier de la création d'une taxe carbone
Risque de transition	Approvisionnement énergétique	Exogène	Actuel	Variation des mix énergétique nationaux	Souscription de contrats d'électricité de source renouvelable sur les surfaces gérées par La Française REM
Risque de transition	Obsolescence technologique	Exogène	Moyen terme	Evolution de la réglementation Perte de savoir-faire	Remplacement des équipements vétustes par des équipements anticipant le futures réglementations
Risque social	Santé des usagers	Endogène	Actuel	Présence de substances dangereuses (amiante, plomb)	Audit ESG préalable à toute acquisition
Risque social	Santé des usagers et des riverains	Endogène	Actuel	Sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs	Audit ESG préalable à toute acquisition
Risque d'exécution	Atteinte des objectifs ISR	Endogène	Actuel	Objectifs approximatifs Suivi et/ou actions irrégulières	Formalisation d'une comitologie Réunions (mensuelle ou trimestrielle selon le nombre d'actifs gérés par chaque PM) dédiées au suivi de nos objectifs ESG avec nos PM

2.2 - Risques ESG et climat

La Française REM estime que les principaux risques de durabilité sont ceux liés au climat, et notamment :

- Les **risques physiques** résultant des dommages directement causés par les changements climatiques
- Les **risques de transition** liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone.

Risques physiques liés aux changements climatiques

En 2022, l'analyse des risques physiques et fonctionnels qui pèsent sur le portefeuille immobilier a été réalisée pour 5 aléas climatiques pouvant impacter les bâtiments et leurs occupants :

- Les **vagues de chaleur**, qui peuvent dégrader le confort thermique et endommager les réseaux ;
- Les **sécheresses**, qui en zones argileuses, peuvent augmenter le risque de dégradation de structures et, à proximité de forêts, peuvent exposer les actifs à des risques d'incendie ;
- Les **retraits et gonflement des argiles** qui peuvent dégrader les structures des constructions à fondations superficielles ou réseaux enterrés ;
- Les **inondations**, qui peuvent affecter le bâti par des infiltrations d'eau dans les murs ou l'endommagement de réseaux en sous-sol ;
- Les **submersions marines** qui peuvent affecter les bâtiments à cause d'infiltration d'eau dans les matériaux, d'endommagement de la structure et des réseaux. Elles sont souvent accompagnées de tempêtes, qui amplifient les dégâts sur les bâtiments.

L'évolution des aléas climatiques a été analysée pour les actifs situés en Europe sur la base du scénario RCP 8.5 du GIEC et pour la période 2020 à 2050. Le choix du scénario RCP 8.5, dit « pessimiste » est dicté par le principe de précaution.

Le risque correspondant à la vulnérabilité des actifs est calculé à partir de la combinaison de (i) l'exposition des actifs immobiliers aux aléas climatiques, et de (ii) leur sensibilité.

Le risque d'exposition dépend de l'emplacement du bien immobilier. Les risques auxquels est exposé un bâtiment varient selon son adresse. Les événements climatiques et leur intensité ne sont pas les mêmes entre les régions, mais aussi au sein même des régions, suivant la topographie et l'environnement immédiat. Pour estimer le risque d'exposition, une liste d'indicateurs climatiques a été définie pour chaque aléa précédemment identifié. Par exemple le suivi de l'évolution de l'aléa « vagues de chaleur » est effectué à travers le nombre de journées durant lesquelles la température maximale est supérieure de plus de 5° à la normale pendant au moins 5 jours consécutifs.

L'évaluation de la sensibilité d'un actif immobilier face à un aléa donné dépend des caractéristiques de l'actif immobilier, notamment de son mode de construction, de ses équipements techniques et de leur localisation, de la présence de végétation ainsi que de son usage.

In fine, une analyse croisée du risque d'exposition et de la sensibilité des bâtiments permettent d'identifier les bâtiments présentant une vulnérabilité forte à un aléa climatique mentionné ci-dessus.

En 2023 et 2024, La Française ajoutera à son analyse de vulnérabilité les aléas climatiques suivants :

- Tempêtes et vents violents
- Grands froids
- Feux de forêts

ESTIMATIONS QUANTITATIVES

Analyse de vulnérabilité des actifs face aux risques climatiques physiques

Périmètre analysé : 849 actifs correspondant à une surface totale de 3,7 millions de m², et une valeur totale de 19,2 Mds€

L'analyse de la vulnérabilité des actifs face aux aléas climatiques fait ressortir les vulnérabilités fortes suivantes :

	% des actifs présentant une vulnérabilité forte aux aléas climatiques
Vague de chaleur	6,6%
Sécheresse et retrait & gonflement des sols	0,6%
Inondation	5,9%
Submersions marines	1,5%

Impact financier des risques climatiques physiques sur la valorisation des actifs

Méthode de calcul

Le risque physique correspond à la dégradation matérielle constatée sur un actif immobilier après qu'un événement climatique extrême est survenu ainsi qu'aux coûts additionnels d'exploitation des bâtiments liés à la multiplication des vagues de chaleur.

Les coûts de dommages engendrés par chaque nouvel événement de chaque aléa sont déduits de distributions assurantielles (source : Catnat). Les coûts additionnels d'exploitation correspondent aux coûts de surconsommation tels que les surcoûts d'énergie pour climatiser les actifs lors des vagues de chaleur et le coût d'usure lié à l'endommagement accéléré des équipements de climatisation en raison de leur sollicitation à plein régime lors des vagues de chaleur.

Les coûts de surconsommation énergétique calculés pour une vague de chaleur 5° au-dessus de la moyenne saisonnière sont de 35%.

Les coûts d'usure dépendent de l'état de l'équipement. Ils varient de -50 bps à -75 bps de la valeur de cet équipement par jour de vague de chaleur 5° au-dessus de la moyenne saisonnière.

Tous les coûts projetés sont actualisés au taux annuel de 4%.

Le risque physique correspond alors à la mise en relation de l'exposition et la sensibilité des actifs d'une part, des coûts de dommage et coûts additionnels d'exploitation d'autre part.

Le montant des coûts de dommage et les coûts additionnels d'exploitation liés aux risques climatiques physiques viendrait en diminution de la valeur des actifs des fonds de la manière suivante :

	Impact financier sur la valeur de actifs des fonds
Coûts cumulés jusqu'en 2030	-0,60%
Coûts cumulés jusqu'en 2050	-1,35%

Risques de transition liés au changement climatique

Les risques de transition liés au changement climatique correspondent à l'exposition du fonds aux évolutions induites par la transition écologique. Ces risques sont principalement liés à l'évolution des systèmes de taxation anti-pollution et de marchés carbonés plus contraignants qui entraîneraient une augmentation du prix de la tonne CO₂ ou une obligation de réaliser des travaux de rénovation thermique. La Française REM estime différemment ces risques selon la typologie des actifs. Ces risques pourraient venir éroder la rentabilité financière du produit.

ACTIFS TERTIAIRES

La Française REM estime que le risque de transition pourrait se matérialiser via une taxation des émissions de CO₂ qui seraient excédentaires par rapport aux plafonds d'émissions de trajectoire de décarbonation compatible avec les objectifs internationaux prévu par l'Accord de Paris.

La Française REM gère ce risque en :

- Se fixant un objectif d'alignement des émissions de CO₂ avec une trajectoire de décarbonation 1,5° sur ces actifs poursuivant un objectif durable environnemental ;
- Se fixant des objectifs de réduction des consommations d'énergie conforme au dispositif éco-énergie tertiaire sur les actifs tertiaires de plus de 1 000m² ;
- Déployant des plans d'actions visant à réduire les émissions de CO₂ sur les fonds

Impact financier du risque de transition sur le résultat net des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental

Périmètre analysé : 816 actifs correspondant à une surface totale de 3,4 millions de m², et une valeur totale de 18,6 Mds€

Méthode de calcul

Le Fonds estime l'impact financier de la création d'une taxe carbone qui s'appliquerait aux des émissions de CO₂ des actifs immobiliers supérieures aux plafonds d'émissions composant les trajectoires de décarbonation du CRREM/SBTi Les budgets carbonés mondiaux utilisés par le CRREM/SBTi (en 2022 les 2 instituts ont combine leurs travaux antérieurs pour garantir une nouvelle norme mondiale) ont été sélectionnés en accord avec les objectifs de la COP21.

Pour estimer le risque de transition, La Française REM applique aux émissions supérieures aux trajectoires de décarbonation du CRREM une taxe carbone dont le prix augmente dans le temps de 128€ en 2022 à 1040€ en 2050.

Le montant en euro a été calculé en convertissant le prix de tonnage de carbone en \$, issu de l'IAM REMIND-MAgPIE 3.0-4.4 (scenario Net Zero 2050), en euro, selon le taux de change de l'OC-DE pour l'année 2022.

Le montant de la taxe carbone viendrait en diminution du résultat net comptable des fonds de la manière suivante :

	Impact financier de la création d'une taxe carbone sur le résultat net des fonds - Scénario climatique 1,5°
2030	-1,1%
2040	-7,4%
2050	-13,7%

ACTIFS RÉSIDENTIELS

La loi Climat et Résilience adoptée récemment a introduit plusieurs mesures visant à interdire, à termes, la location ou la vente d'un logement considéré comme étant trop énergivore.

Il ne sera plus possible de mettre à la location ou à la vente :

- un logement ayant une étiquette énergétique G dès 2025
- un logement ayant une étiquette énergétique F en 2028
- un logement ayant une étiquette énergétique E en 2034

La Française REM prend des mesures pour réduire ce risque en :

- Se fixant une performance énergétique minimale à atteindre pour ses projets en phase de construction ;
- Effectuant des travaux de rénovation thermique sur les actifs en portefeuille.

Impact financier du risque de transition sur le résultat net des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable

Périmètre analysé : 577 actifs correspondant à une surface totale de 66 000 m², et une valeur totale de 385,4 M€

Pour estimer le risque de transition, La Française REM, applique aux actifs présentant une étiquette énergétique de leur DPE inférieure à D des coûts de travaux de rénovation énergétique suivants :

- 1 000€/m² pour les actifs ayant un DPE F ou G
- 500€/m² pour les actifs ayant un DPE E

Pour calculer l'impact financier, La Française REM attribue aux actifs pour lesquels elle n'a pas collecté de DPE, un DPE G.

Le montant du coût des travaux viendrait en diminution de la valeur des actifs de la manière suivante :

	Impact financier sur la valeur de actifs des fonds
Coûts cumulés jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024	2,0%
Coûts cumulés jusqu'au 1 ^{er} janvier 2028	2,3%
Coûts cumulés jusqu'au 1 ^{er} janvier 2034	3,5%



04

INDICATEURS &
OB
JEC
TIFS

Afin d'accompagner résolument sa démarche de progrès et de montrer son engagement, le Groupe s'est fixé des objectifs et reporte sur des indicateurs qui leurs sont liés et portent sur le groupe et/ou les actifs financiers et/ou immobiliers.



A - Alignement sur l'Accord de Paris

1 - NET ZERO ASSET MANAGER INITIATIVE

Net Zero LFAM	Objectifs 2022 pour 2025 et 2030	Indicateurs 2021	Indicateurs 2022	Objectifs 2023 pour 2025 et 2030
T° des portefeuilles Scope 1 & 2 - 2025	2,01°	2,11°	2,04°	1,95°
T° des portefeuilles Scope 1, 2 & 3 - 2025	2,42°	2,56°	2,25°	2,17°
T° des portefeuilles Scope 1 & 2 - 2030	1,84°			1,80°
T° des portefeuilles Scope 1, 2 & 3 - 2030	2,20°			2,03°

Pour contribuer activement à la lutte contre le changement climatique, il est urgent d'agir et ce dès à présent et de s'assurer que l'exercice de notre métier nous place sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris que le Groupe soutient.

A cet effet **La Française Asset Management** s'est engagé en 2021 dans la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMi) portée par diverses coalitions parmi lesquelles les PRI et le CDP dont nous sommes des membres actifs. L'alliance NZAMi a pour objectif d'assurer la transition des portefeuilles d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050, déclinant l'Accord de Paris à l'univers de la finance, et visant à s'assurer que l'augmentation de la température globale ne dépasse pas 1,5°C. Cette initiative a la particularité de ne réunir que des sociétés de gestion qui donc, outre l'objectif de zéro émission carbone d'ici 2050, devront participer activement à la réduction de 50% des émissions carbone d'ici 2030 et réviser leurs objectifs intermédiaires tous les cinq ans. Elles devront également prendre en compte les Scope 1 et 2 dans les mesures d'émissions carbone de leurs portefeuilles, et le Scope 3 si possible, mettre en place une politique de vote et d'engagement dédiée, et créer des produits d'investissements en adéquation avec ces objectifs.

A ce titre LFAM a défini un objectif de réduction des émissions de CO2 en ligne avec l'Accord de Paris, détaillé en page 36 et validé par NZAMi : atteindre une température de 1,5°C à horizon 2040 pour les scopes 1 & 2, et de 1,75°C (Well-Below 2°C) d'ici 2040 pour scope 1, 2 & 3. LFAM a également défini des objectifs intermédiaires à 2025 et 2030. Ces objectifs évoluent en 2023

pour inclure un panel plus large de fonds qu'en 2022, selon la méthodologie SBTi. Les résultats à fin 2022 ont fait ressortir une baisse de la température Scope 1&2 et Scope 1&2&3 de -3% et -10% respectivement, à périmètre constant. Nous avons donc révisé nos objectifs intermédiaires à 2025 et 2030 (pour plus d'exigences) à cette occasion.

Concernant les actifs immobiliers du groupe, **La Française REM** a comme objectif de contenir, chaque année, les émissions de gaz à effet de serre moyennes de ses actifs poursuivant un objectif d'investissement durable en deçà des plafonds d'émissions annuels d'une trajectoire de décarbonation 1,5° et de définir pour chaque actif des plans d'action afin d'aligner leurs émissions de gaz à effet de serre avec les plafonds d'émissions d'une trajectoire de décarbonation 1,5° au plus tard en 2030. En 2023, La Française REM analysera la possibilité de rejoindre l'initiative NZAMi. Elle cherchera notamment à préciser le périmètre de ses engagements, qui dépend du degré de maîtrise qu'elle exerce sur les consommations d'énergie des actifs immobiliers qu'elle gère et l'unité de mesure retenue pour tenir compte des spécificités des actifs immobiliers. Elle finalisera également, et autant que possible, un calcul de température.

2 – ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE – ACTIFS IMMOBILIERS

La Française REM promeut ou contribue substantiellement à l'ODD n°13 « lutte contre les changements climatiques » sur 816 actifs représentant une surface totale de 3,4 millions de m², et une valeur totale de 18,6Mds€.

Les actifs qui promeuvent l'ODD n°13 « lutte contre les changements climatiques » prennent en considération les principales incidences négatives liées à l'exploitation d'actifs immobiliers en phase de sélection et de gestion de leurs portefeuilles immobilier, et s'engagent à mesurer chaque année les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ de leurs actifs immobiliers. LFREM prend l'engagement d'aligner les émissions de CO₂ de ces actifs avec des trajectoires de décarbonation compatibles avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

L'indicateur de durabilité pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable environnemental des actifs poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental est double :

1 – Comparaison des émissions de GES moyennes des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental avec les plafonds d'émissions définis par le CRREM en utilisant les trajectoires 1,5° pour un portefeuille comparable

Pour l'exercice 2022, la performance environnementale des actifs immobiliers s'établissait à **18,9kgeqCO₂/m²/an**, à comparer avec une valeur seuil du CREEM établie à 23,6kgeqCO₂/m²/an pour un portefeuille comparable.

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir des consommations d'énergie tous fluides, tous usages, parties communes et parties privatives. La performance environnementale correspond à la moyenne des émissions de Gaz à Effet de Serre des actifs pondérée par leur surface. Les données nécessaires au calcul des performances énergétique et environnementale des actifs immobiliers peuvent être soit directement collectées, soit estimées à partir de données indirectes (cas des locataires n'ayant pas souhaité partager avec le propriétaire leurs données d'énergie et/ou des syndicats de copropriété ne remontant pas les données). Les incertitudes inhérentes au calcul de la performance environnementale résultent des différents niveaux de fiabilité des données.

	Couverture des consommations d'énergie	Niveau d'incertitude	Part des données de consommation d'énergie par niveau d'incertitude
Mesure directe (facture/compteur)	100% des parties communes 100% des parties privatives	0%	35,0%
Donnée recalculée (extrapolation)	100% des parties communes Minimum de 33% des parties privatives	30%	9,7%
Donnée approximative (DPE en cours de validité)	N.A.	50%	18,3%
Donnée connue en ordre de grandeur (par référence à un benchmark)	N.A.	80%	37,0%

2 – Définition de plans d'action afin d'aligner les émissions de GES de chaque actif avec les plafonds d'émissions du CRREM au plus tard en 2030

En 2022, des plans d'action ont été définis pour chaque actif afin d'aligner leurs émissions de gaz à effet de serre avec les plafonds du CRREM au plus tard en 2030. La société de gestion a fait appel à un bureau d'étude environnemental externe pour définir ces plans d'action. Pour réduire les émissions de CO2 de ses actifs immobiliers, La Française REM a pris des mesures visant à réduire les consommations d'énergie de l'actif ainsi qu'à décarboner les sources d'énergie.

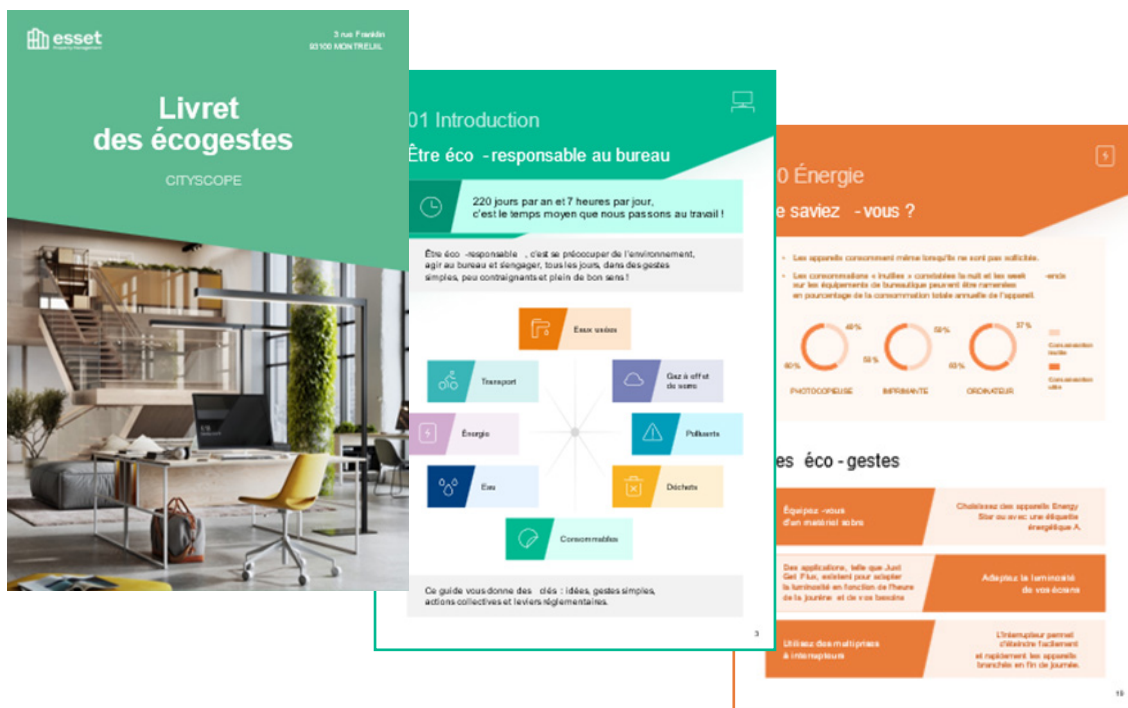
Réduction des consommations d'énergie

Pour pouvoir agir efficacement, il convient de mesurer de manière fiable les consommations d'énergie des actifs. En 2022, le Fonds a fait appel à un bureau environnemental externe afin de collecter les données de consommations d'énergie réelles des parties communes et des parties privatives de ses actifs immobiliers. Pour cela, le Fonds a mobilisé ses Property Managers et ses locataires. Sur les actifs les plus énergivores, elle a déployé la solution IQSpot pour suivre de manière plus granulaire ces consommations afin d'identifier, par usage, les consommations d'énergie, et d'être alerté en cas de dérive.

Elle a déployé sur son patrimoine les actions suivantes :

- Comité de suivi avec les PM afin de s'assurer du bon avancement des plans d'action définis
- Diffusion des bonnes pratiques de gestion et de maintenance
- Sensibilisation des locataires, notamment dans le cadre de l'adhésion de la société de gestion à la Charte Ecowatt
- Certification des immeubles en exploitation
- Tenue de comités verts
- Modération des réduits de nuit
- Modération des consignes de chauffage l'hiver et de rafraîchissement l'été, et adaptation selon l'occupation des locaux
- Limitation du renouvellement d'air en dehors de la période d'occupation des locaux

- Révision des réglages de la GTB tous les 6 mois
- Généralisation de l'éclairage LED et les détecteurs de présence
- Mise en place de programmes horaires dans les circulations et les plateaux de bureaux
- Diffusion de guides de bonnes pratiques



Décarbonation des sources d'énergie

En 2022, la Française REM a modifié l'ensemble de ses contrats d'approvisionnement en électricité afin de recourir exclusivement à de l'électricité de source renouvelable sur l'ensemble des surfaces dont il contrôle les contrats d'énergie en France. Par ailleurs, la société de gestion a analysé la possibilité d'implanter des solutions de production d'énergie renouvelable sur les actifs des fonds, en étudiant notamment la possibilité d'installer des ombrières photovoltaïque sur les parkings extérieurs d'une surface de plus de 1 500m².

3 – ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – ACTIFS IMMOBILIERS

Les actifs immobiliers, conçus pour être exploités sur plusieurs dizaines d'années, sont particulièrement exposés à l'évolution des aléas climatiques. Du fait du changement climatique, les projections indiquent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes, susceptibles d'occasionner des dommages aux actifs du fonds et/ou d'impacter leur occupation. Ces événements extrêmes pourraient venir affecter la valorisation des actifs des fonds. L'impact financier peut être d'ordre physique (dommage sur la structure du bâtiment) ou fonctionnel (augmentation des coûts d'exploitation).

L'enjeu pour La Française REM est de pouvoir estimer la vulnérabilité des actifs aux risques climatiques les plus significatifs attendus en Europe afin de pouvoir les intégrer aux processus d'investissement et de gestion des actifs. Pour ce faire, La Française REM a retenu l'outil R4RE (Resilience for Real Estate) développé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

L'objectif est d'évaluer la vulnérabilité aux principaux risques climatiques physiques de 75% des actifs immobiliers gérés directement par La Française REM d'ici 2030.

Au 31 décembre 2022, 849 actifs correspondant à une surface totale de 3,7 millions de m² et une valeur totale de 19,2 Mds€ avaient fait l'objet d'une analyse de leur vulnérabilité aux risques climatiques physiques. Cela correspond à 67% des actifs gérés directement par La Française REM.

En 2022, 100% des acquisitions et 100% des actifs gérés directement par La Française REM détenus par des fonds classés en article 8 ou 9 au regard de SFDR ont fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité aux risques climatiques physiques.



B - Formation à l'investissement durable

Thème	Objectifs 2022	Indicateurs 2022	Objectifs 2023
Formation interne à l'Investissement Durable	11 modules de formation à l'ID	9 modules réalisés	11 modules
Certifications			Certifications AMF-ESG
Fresque du Climat			Tous les collaborateurs formés à fin 2025

Pour faire de chacun des collaborateurs du Groupe des acteurs de l'investissement durable, le groupe La Française a choisi de déployer un programme de formation pour l'ensemble de ses collaborateurs, en français et en anglais. Ce programme décliné depuis 2021, composé de modules de 30 minutes en moyenne est dispensé par les experts internes des domaines abordés et pour la 1^{ère} fois en 2023 avec dans certains cas, la participation d'intervenants extérieurs.

Dans la poursuite de ce parcours, la Direction Recherche & ISR Immobilier de La Française a été sollicitée pour préparer et animer en 2022 un programme qui a porté sur les axes stratégiques de la politique Immobilier ISR de La Française. Ce programme a été adapté aux spécificités de chaque département.

Le Groupe a souhaité poursuivre la formation et la sensibilisation de ses collaborateurs à l'investissement durable et à la RSE en reconduisant ces actions en 2023. Par ailleurs en 2023 et 2024, le Groupe prévoit l'organisation d'ateliers « la Fresque du Climat » pour sensibiliser plus encore l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques.

Enfin, le Groupe souhaite pour 2023 sensibiliser les administrateurs de son Conseil de Surveil-

lance aux enjeux clés de la finance durable pour La Française et aux risques et opportunités associés, à la fois sur les plans opérationnels et réglementaires. Il fera pour cela appel à une société de formation pour initier un cycle que le Groupe souhaiterait annuel.

5

ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



C - Egalité femmes - hommes

Thème	Objectifs 2022	Indicateurs 2022	Objectifs 2023
Développer la place femmes dans le Groupe	Programme mentoring Furth'Her	29 femmes accompagnées depuis 2020	Continuer le programme Furth'Her
Index égalité professionnelle Femmes-Hommes, minimum 85		87	Score minimum 85
Place des femmes dans le management - loi Rixain			40% femmes dans les principaux comités de gouvernance en 2026

L'Index égalité professionnelle Femmes-Hommes vise à faire un état des lieux de l'égalité professionnelle Femmes – Hommes. Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet, de manière visible et lisible, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

La Française obtient un score global de 87 points sur 100 pour l'année 2022 à l'index égalité professionnelle Femmes-Hommes. Le Groupe obtient des scores positifs sur 4 des 5 indicateurs clés qui composent cet index : l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, l'écart de taux d'augmentations individuelles, l'écart de taux de promotion et le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur congé maternité.

L'indicateur du nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations reste un axe d'amélioration majeur pour le Groupe. Afin qu'il évolue positivement, la Française a lancé fin 2020 l'initiative « Further » qui favorise l'évolution des femmes au sein du Groupe notamment à travers son programme de mentoring interne ayant permis d'accompagner pendant 1 an 29 femmes au sein du Groupe depuis son lancement.

Par ailleurs, dans le cadre de notre accord égalité professionnelle et qualité de vie au travail, 30 mesures ont été prises en faveur de la qualité de vie au travail dont 19 autour de la parentalité/maternité.

La Française s'est également engagée à travers la signature de la charte d'engagement en faveur de la parité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans les entreprises et les organisations du secteur immobilier.



Les engagements à venir en matière de recrutement, de rémunération, d'évolution professionnelle et de qualité de vie au travail :

- Assurer, dans le cadre des processus de recrutement externe, la présence de candidatures des deux sexes quel que soit le mode de recrutement et la typologie de contrat (CDI, CDD, contrat d'alternance ou stage)
- Diffuser notre charte du recrutement auprès de tous les acteurs internes et externes du recrutement avec lesquels nous travaillons ; déployer auprès des managers des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques du recrutement et à la non-discrimination
- Atteindre chaque année un score minimal de 85 points à l'index égalité professionnelle
- Promouvoir une représentation équilibrée H/F au sein des principaux comités qui constituent la gouvernance des sociétés du Groupe avec un taux minimum de représentation des femmes de 40% d'ici à fin 2026 soit 10 points de plus que les obligations fixées par la loi Rixain
- Poursuivre l'ensemble des actions issues de l'initiative Further tant en interne qu'en externe

D – Politique de vote – Actifs Financiers

Thème	Objectifs 2022	Indicateurs 2022	Objectifs 2023
Participation aux AG	Proche 100%	95,4%	Proche de 100%
Développer nos propres positions en matière de vote	Etendre politique vote spécifique	Politique étendue sur le climat et le pay ratio	Inclure dans la mesure du possible des éléments sur la biodiversité
S'exprimer face au management	% de votes contre la recommandation du management	29,20%	% de votes contre la recommandation du management

En 2022, La Française AM et La Française SAM se sont prononcées lors de 95,4% des Assemblées générales et sur 96,2% des résolutions présentées, en ligne avec notre objectif de nous rapprocher des 100% de vote aux Assemblées Générales (AG).

Globalement, le pourcentage de résolutions, qu'elles soient issues du management ou des actionnaires, sur lesquelles **La Française AM/La Française SAM ont voté contre la recommandation du management est de 29,2%**, une proportion relativement stable par rapport à 2021. Plus précisément, parmi les résolutions présentées par les actionnaires, certes peu nombreuses en proportion, ce pourcentage de vote contre le management s'est élevé à 62,3%. Enfin, au cours de 467 AG soit près de 79% d'entre elles, La Française AM/La Française SAM se sont exprimés à au moins une reprise contre une des résolutions présentées au vote. Un rapport sur la politique de vote est [disponible ici](#) ainsi que l'ensemble de nos votes sur les trois dernières années [ici](#).

La Française AM/La Française SAM n'ont pas participé au dépôt de résolutions en général, ni en particulier sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour la saison de vote 2023, notre objectif de participation aux Assemblées Générales le plus proche possible des 100% reste le même. Nous nous engageons également à revoir individuellement toutes les résolutions portant sur le climat ('say on climate') et à documenter nos prises de position sur ces résolutions.

E – Taxonomie

1 – ACTIFS FINANCIERS

Le pourcentage d'**activité éligible pondéré** des actifs ressort à **17.9%** (taux de couverture de 83%) pour les actifs financiers sur la base des données obtenues auprès de notre fournisseur de données externe (ISS).

Le pourcentage d’alignement avec la Taxonomie dans les fonds est aujourd’hui quantifié à 0%. Ce pourcentage sera ajusté lorsque les modalités de calcul de l’alignement seront clarifiées et lorsque les entreprises reporteront sur ces chiffres. A ce jour, la recommandation du régulateur, nous porte à ne pas faire de calculs d’alignement sur des estimations de fournisseurs de données. Or, sauf cas exceptionnels, nous ne disposons à ce jour que d’estimations. La disponibilité de données fiables devrait largement évoluer au cours de l’année 2025 (sur les données 2024).

2 – ACTIFS IMMOBILIERS

Les actifs immobiliers livrés au 31/12/2022 sont éligibles à Taxonomie. Cependant, en raison de processus de remontées de données encore imparfaits pour les actifs des fonds des sociétés de gestion externes, La Française REM inclut dans son pourcentage d’activité éligible à Taxonomie, pour l’exercice 2022, les seuls actifs immobiliers livrés au 31/12/2022 qu’elle gère directement.

En 2022, 92,7% des encours totaux de La Française REM étaient éligibles à Taxonomie.

Pour calculer l’alignement à Taxonomie, La Française REM utilise l’indicateur Market Value, moins volatile que les indicateurs Chiffes d’Affaires, Capex ou Opex.

En 2022, 7,8% des encours totaux de La Française REM étaient alignés à Taxonomie, ce qui correspond à 8,5% des actifs éligibles à Taxonomie.

En 2023, La Française REM reportera sur l’alignement à Taxonomie de son Chiffre d’Affaires au niveau de l’entité. En 2022, la société de gestion a calculé l’alignement à Taxonomie en utilisant l’indicateur Chiffre d’Affaires uniquement pour les fonds classés en article 8 ou 9 au regard de SFDR.



F – Intégration ESG dans les Actifs Financiers

Thème	Objectifs 2022	Indicateurs 2022	Objectifs 2023
Intégration approche ESG pré-investissement	100% fonds ouverts à la commercialisation	99%	
Intégration approche ESG post- investissement			<p>Focus sur engagement vis-à-vis de sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de petites tailles - non cotées <p>Et financement ou expansion de secteurs carbo-intensifs</p>

En 2022, nous avons pour objectif d'atteindre 100% des fonds ouverts intégrant une approche ESG. Au cours de l'année, nous avons finalisé la conversion des fonds ouverts à la commercialisation entamée il y a quelques années.

Notre objectif a donc été atteint :

- 1 - Grâce à l'intégration des critères ESG comme socle de base aux processus d'investissements ;
- 2 - Par la déclinaison de notre approche Carbon Impact à d'autres types de produits ;
- 3 - Supporté par le lancement d'une nouvelle stratégie durable 'innovation' qui vise des acteurs ayant des externalités positives sur l'environnement et la société poussées par des thématiques de croissance dans la sélection des émetteurs.

Au 31/12/2022, 99% des fonds ouverts à la commercialisation ont intégré une approche durable (certains étant en attente de validation des régulateurs des marchés sur lesquels ils sont enregistrés). Le 1% restant représente un produit de gestion qui intègre des produits dérivés d'exposition aux taux d'intérêts, ce qui limite par nature l'intégration de l'ESG de manière systématique.

Objectif 2023

Tous nos fonds intègrent désormais une approche ESG dans la partie choix d'investissement. Mais l'intégration ESG c'est également de continuer d'être actif lors de la phase de détention des titres. Le Stewardship (engagement au sens large) est devenu central au sein de notre philosophie d'investissement durable. Nous travaillons à aller plus loin dans l'intégration des différentes dimensions du Stewardship à notre gouvernance : Méthodologies, Engagement, Votes et Exclusions.

C'est désormais sur cet aspect que le Groupe souhaite porter ses efforts aussi le nouvel objectif 2023 est-il un objectif en lien direct :

En 2024, nous souhaitons augmenter nos efforts d'engagement vers les segments de marché les moins pris en compte par les engagements traditionnels : **les entreprises de petite taille et non-cotées**. Nous souhaitons également étendre nos programmes d'engagement de lutte contre le changement climatique vers **les entreprises des secteurs qui ne sont pas dans les secteurs les plus polluants mais qui participent à leur financement ou expansion**.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



G - Politique d'exclusion du Groupe

Thème	Objectifs 2022	Indicateurs 2022	Objectifs 2023
Politique exclusion Charbon	Renforcer les critères sur le charbon	Fait	Raccourcir les délais de sortie totale du charbon
Politique exclusion Energies fossiles non conventionnelles	Intégrer énergies fossiles non conventionnelles	Fait	Nouvelles exigences sur les énergies non-conventionnelles

Le respect de l'Accord de Paris est un objectif crucial. Il implique que tous les secteurs participent mais requiert une transition importante pour certains d'entre eux que nous accompagnons notamment via notre gamme Carbon Impact. Cependant certaines activités ne sont plus compatibles avec la limitation du réchauffement à 2° ou à moins de 2°C et doivent clairement stopper leurs activités le plus tôt possible pour autant que des alternatives existent. C'est le cas du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles. Une nouvelle politique d'exclusion a été publiée en juillet 2022, conformément à l'objectif affiché l'an passé, qui renforce les seuils pour l'exclusion du charbon et met en place des seuils pour l'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles.

Les sources d'énergies non-conventionnelles couvertes par notre politique d'exclusion incluent :

- 1 - Le gaz de couche ou gaz de charbon (coal bed methane) ;
- 2 - Les schistes bitumineux et l'huile de schiste (shale oil) ; le gaz et l'huile de schiste (shale gas) ;
- 3 - Le pétrole issu de sables bitumineux (oil sand) ;
- 4 - Le pétrole extra-lourd (extra heavy oil) ;
- 5 - Le pétrole et gaz offshore ultra-profonds ;
- 6 - Les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique.

Nous avons établi des seuils d'exclusion dont le niveau varie en fonction de nos gammes de produits. Tous nos produits sont concernés par l'exclusion des acteurs dont :

- 1 - Plus de 33% de la production de pétrole provient des sources non-conventionnelles citées ;
- 2 - et/ou plus de 20% de la production provient de sables bitumineux ;
- 3 - et/ou les plans d'expansion vont au-delà de 2025.

Les produits de la gamme 'Carbon Impact' sont soumis à une exclusion plus exigeante encore puisque sont exclus à l'investissement tous les acteurs dont :

- 1 - Plus de 20% de la production de pétrole provient des sources non-conventionnelles citées ;
- 2 - et/ou plus de 10% de la production provient d'une des six catégories ;
- 3 - et/ou qui ont des plans d'expansion dans ces sources d'extraction.

Ceci a résulté en l'exclusion de plus de 400 acteurs du secteur de l'énergie ce qui représente :

- 10% de l'exposition au secteur énergétique dans l'univers de marché Investment Grade Européen pour tous les fonds
 - et 55% du secteur pour les fonds de la gamme Carbon Impact
- 71% de l'exposition énergétique de l'indice de marché global High Yield pour tous les fonds
 - Et 87% du secteur énergie de l'indice pour les fonds de la gamme Carbon Impact.



H - Biodiversité

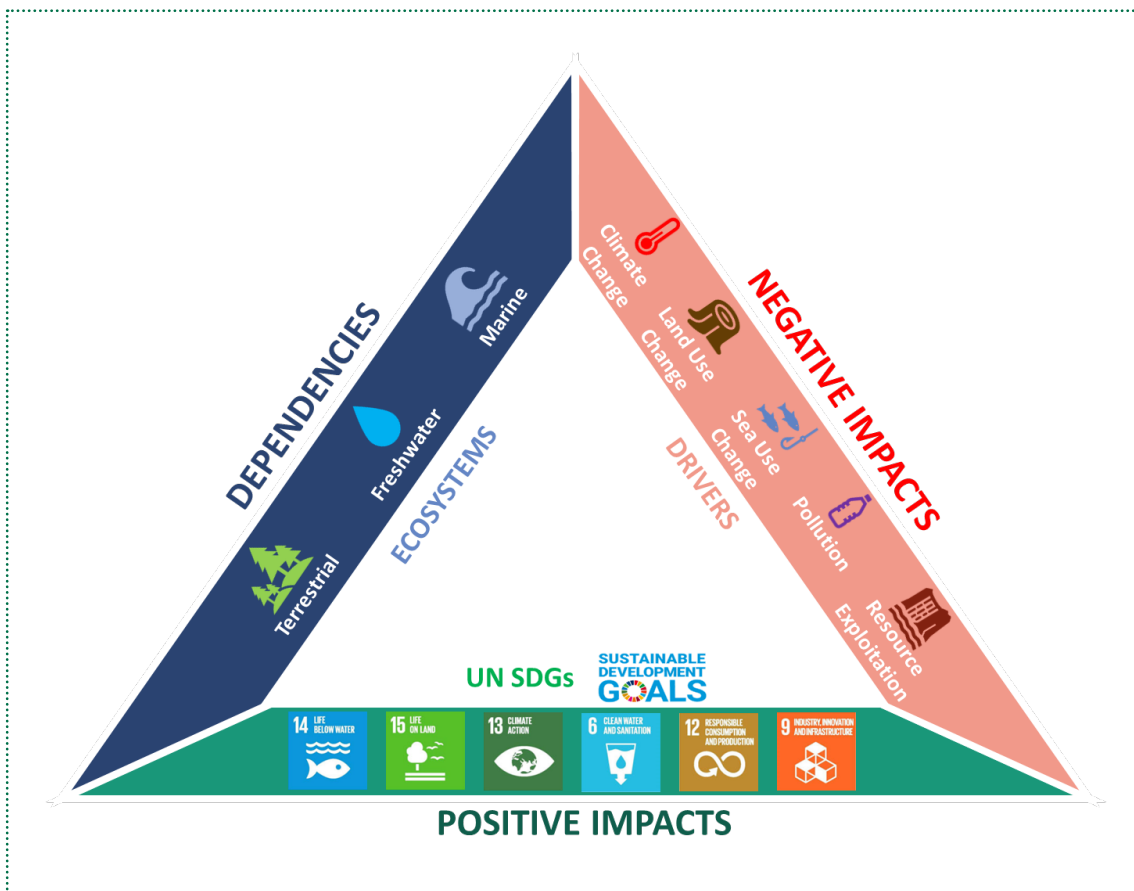
1 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DANS LES ACTIFS FINANCIERS

Thème	Objectifs 2022	Indicateurs 2022	Objectifs 2023
Stratégie Capital Naturel	Publier une stratégie Capital Naturel	'Position paper' sur le Capital Naturel	Publier une Politique Biodiversité
Indicateurs	Publier un 1 ^{er} indicateur : empreinte eau	Empreinte biodiversité 2 257 km ² .MSA Couverture de 76%	Publier une empreinte biodiversité (CBF)

Nous avons souhaité pour 2022 développer une stratégie Biodiversité et publier un premier indicateur de biodiversité en 2023.

Si nous n'avons pas encore publié de Stratégie Biodiversité proprement dite, nous avons effectué un travail de recherche substantiel sur le sujet qui nous permet d'asseoir les bases d'une méthodologie capital naturel. A ce titre, nous avons publié un [document de recherche](#) détaillant notre approche sur le capital naturel, basé sur les derniers développements scientifiques. Nous présentons notre « triangle du capital naturel » qui capture la dimension à multiples facettes de notre stratégie sur le capital naturel - reliant les dépendances aux écosystèmes, les impacts négatifs aux moteurs et les impacts positifs aux ODD de l'ONU.

La Française Natural Capital Triangle



Nous alignons ces concepts sur notre approche globale de recherche en investissement durable qui comprend une évaluation quantitative, une évaluation qualitative et une gestion responsable. L'un des plus grands défis dans la création de cette stratégie a été l'absence de normes mondiales entourant les cadres d'évaluation et les données/indicateurs à utiliser. Nous avons relevé ce défi en appliquant une approche à plusieurs niveaux, en utilisant plusieurs ensembles de données comme ENCORE et CDP, ainsi qu'en incorporant le projet de recommandations du TNFD à notre méthodologie d'évaluation qualitative.

Nous avons également signé un contrat avec un fournisseur de données pour mesurer l'empreinte biodiversité des entreprises dans lesquelles nous investissons mais pour également publier notre empreinte biodiversité combinée au travers de tous les portefeuilles d'investissement.

Grâce à la donnée collectée auprès de ce fournisseur de données nous avons pu effectuer la première itération de mesure de l'empreinte de biodiversité de nos portefeuilles d'actifs financiers transparisés. Pour l'exercice 2022, nous avons pu couvrir 76% de nos actifs et notre empreinte s'élevait à -2,257km².MSA.

La décomposition de cette empreinte montre que 50% de celle-ci provient de notre exposition au secteur financier. En effet, les grandes banques par leur activité de financement de l'immobilier ou des prêts à la consommation (qui vont eux-mêmes se traduire par de la consommation alimentaire) ont une forte empreinte liée au changement d'utilisation des sols.

Objectif 2023 : Nous avons atteint notre objectif de publication de notre empreinte de biodiversité sur l'exercice 2022.

Cependant, nous souhaitons aller plus loin dans l'analyse de nos leviers de réduction de cette empreinte en 2024 en augmentant le dialogue avec nos entreprises investies pour affiner notre compréhension des efforts qu'elles fournissent pour améliorer leur impact. Nous publierons également une politique de biodiversité. Si les conditions de marché sont favorables nous nous emploierons de plus à encourager le lancement d'un produit avec une approche d'investissement sur le capital naturel.

2 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DANS LES ACTIFS IMMOBILIERS

A la différence du climat pour lequel il existe de nombreux outils et références chiffrés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le sujet de la biodiversité souffre encore d'un manque d'indicateurs quantitatifs et mesurables communs. En dépit de ces difficultés, La Française REM a structuré sa stratégie de préservation de la biodiversité autour de **trois** indicateurs suivants :

1 - Part des projets neufs construits sur des terres remarquables en termes de biodiversité pour mesurer les pressions sur la biodiversité

La Française REM a pour objectif d'exclure tout projet de construction neuve sur des terres remarquables en termes de biodiversité, tels que définies par les DNSH du règlement taxonomie pour l'activité 7-1 « Construction de bâtiments neufs ».

Pour rendre compte de son objectif de maîtrise des pressions sur la biodiversité, La Française REM calcule la part des projets neufs construits sur des terres remarquables en termes de biodiversité. En 2022, aucun projet de construction acquis par La Française REM n'était situé sur des terres remarquables en termes de biodiversité.

2 – Part des espaces verts gérés de manière durable pour mesurer la protection de la biodiversité

Afin de favoriser le développement de la biodiversité, la Française REM a pour objectif de gérer ses espaces verts en suivant les principes de la gestion écologique. **La gestion durable des espaces verts consiste à mettre en œuvre des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.** Elle consiste à faire un compromis entre la gestion relativement stricte et contrainte des espaces verts et la gestion naturaliste des réserves, orientée vers une protection du milieu naturel. L'objectif est d'appliquer des modes de gestion différents selon la typologie des espaces, le rendu souhaité et leurs usages et de faire de l'espace vert un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers.

Pour y parvenir, **La Française REM a publié une Charte de Gestion Durable des Espaces Verts** qui permet d'encadrer le changement des pratiques de gestion des mainteneurs d'espaces verts. Cette charte s'articule autour de quatre thèmes : (i) la préservation de la faune et de la flore locale, (ii) la gestion zéro-phyto, (iii) la maîtrise des consommations d'eau et (iv) la revalorisation des déchets verts.

Pour rendre compte de son objectif de protection de la biodiversité, La Française REM calcule la part de ses espaces verts gérés de manière durable.

En 2022, 12,1% des actifs immobiliers gérés directement par La Française REM et livrés au 31/12/2022 comportait des espaces verts gérés selon les principes de gestion durable édictée par la Charte. En 2023, le Fonds calculera la part de ses espaces verts gérés de manière durable.

3 – Calcul du Coefficient de Biotope par Surface (CBS) des projets de construction/restructuration pour mesurer la restauration de la biodiversité

En phase d'exploitation, les bâtiments implantés exercent une pression sur les écosystèmes en tant qu'infrastructures inertes et fragmentées. La Française REM vise à favoriser les continuités écologiques en faisant progresser la végétalisation des projets de restructuration immobilière et en végétalisant autant que faire se peut ses projets de construction. Elle se fixe pour objectif de faire progresser le CBS des projets en construction à un niveau supérieur à 0,3 et de faire progresser le CBS des projets restructurés à un niveau supérieur à celui existant avant les travaux de restructuration.

Pour rendre compte de son objectif de restauration de la biodiversité, La Française REM calcule le coefficient de Biotope par Surface de l'ensemble de ses projets en phase de construction ou de restructuration.

En 2022, La Française REM a acquis 13 projets en VEFA. Le CBS moyen⁽¹⁾ de ces projets non livrés au moment de l'acquisition était de 0,3. La quote-part des lots alloués à la Française de trois projets acquis en VEFA présentait un CBS inférieur à 0,3 alors que les programmes dans lesquels étaient inclus ces actifs présentaient bien un CBS supérieur à 0,3, conformément aux objectifs poursuivis par la société de gestion.

En 2023, La Française a pour objectif de développer sa politique de biodiversité pour définir un indicateur relatif à la préservation de la faune.

(1) Le CBS moyen est calculé en pondérant le CBS des actifs par leur surface

05

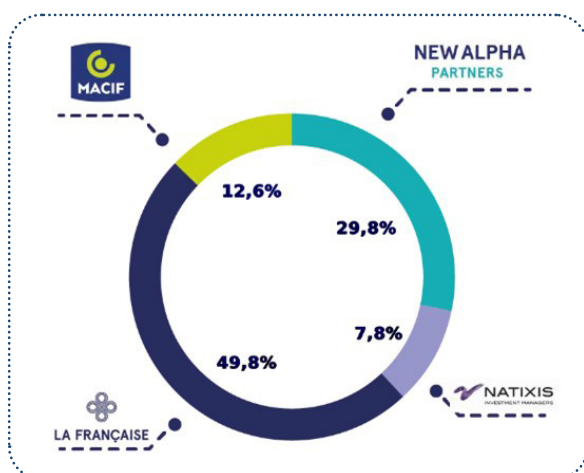
A
N
N
E
X
E
S



Annexe 1 : Eléments spécifiques à NewAlpha Asset Management

GOVERNANCE

NewAlpha Asset Management est un gestionnaire d'actifs financiers, soutenu par trois acteurs de la gestion d'actifs, de l'assurance et de la banque : Groupe La Française, son actionnaire de référence, MACIF et Natixis Investment Managers. Cette structure actionnariale nous permet d'associer solidité institutionnelle et esprit entrepreneurial, pour renforcer la marque NewAlpha AM.



Les informations exposées dans le présent rapport concernent l'ensemble des fonds gérés par NewAlpha AM.

Instances de pilotage et surveillance

Pour superviser le déploiement de l'investissement responsable au sein de ses activités, NewAlpha AM a créé au début de l'année 2021 un comité ESG. Dirigé par Benoît Donnen, responsable ESG de la société, ce comité est composé des principales parties prenantes de l'entité : son Président, un membre du Directoire, et des représentants de chaque ligne métier. Il se réunit quatre fois par an pour suivre les avancées des démarches responsables, en interne comme en externe, et fixer les nouveaux objectifs en matière de stratégie climatique et responsable. Toutes les décisions prises sont communiquées à tous les employés après chaque comité.

Politique de rémunération

La politique de rémunération est pleinement alignée avec les pratiques du Groupe La Française en matière d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité de gestion pour compte de tiers.

STRATÉGIE

Démarche générale

A travers ses différentes lignes métiers, NewAlpha AM accorde de l'importance à la croissance à long-terme, au partage de la création de valeur et à la poursuite des transitions nécessaires

associées au changement climatique et aux défis sociaux qu'elles impliquent. NewAlpha AM est convaincue que les critères extra-financiers sont des leviers durables de création de valeur qui participent à la transformation durable des TPE et PME en ETI.

La démarche responsable de NewAlpha AM a été formalisée dans sa Charte RSE, disponible sur son site internet⁽¹⁾. Les rapports annuels ESG pour la Sicav Emergence et les fonds de Private Equity sont partagées avec les investisseurs chaque année.

NewAlpha AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (PRI) depuis 2017. Cet engagement souligne l'importance que nous accordons à la croissance à long-terme, au partage de la création de valeur dans un cadre tracé par une gouvernance et une transparence du meilleur niveau.

Dans le cadre des activités de Private Equity, NewAlpha AM accompagne les entreprises en portefeuille pour mettre en place une politique RSE ambitieuse et adaptée à leur stade de maturité. Pour ses activités de multigestion, NewAlpha AM intègre des critères ESG dans ses processus de gestion et s'engage auprès des sociétés de gestion investie pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et aux attentes des investisseurs institutionnels en la matière. Les investisseurs sont informés annuellement des évolutions des pratiques ESG des gérants sous-jacents.

Le dernier fonds de fonds actions de la gamme lancé en 2022, Emergence Techs for Good, est classé Article 8 au sein de la réglementation SFDR. Eligible à l'initiative Tibi⁽²⁾, ce fonds a pour objectif d'investir dans des fonds thématiques technologiques de sociétés de gestion entrepreneuriales françaises, qui présentent une démarche ESG ambitieuse. En effet, la stratégie d'investissement des fonds sous-jacents doit intégrer une approche durable et rechercher un impact social et environnemental positif.

Pour les fonds de Private Equity, la performance ESG du portefeuille des entreprises est suivie annuellement sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs (Reporting annuel ESG complété par toutes les entreprises dont NewAlpha FinTech et NewAlpha Verto sont actionnaires).

Pour la multigestion, une revue annuelle est faite et présentée aux investisseurs institutionnels lors des comités d'investissement. Ce reporting extra-financier repose notamment sur la mise à jour du score ESG établi selon une méthodologie propriétaire. Ce bilan est complété par un suivi des recommandations et les engagements pris par les sociétés de gestion sélectionnées pour améliorer leurs pratiques responsables, y compris en lien avec le changement climatique.

Au 31/12/2022, NewAlpha AM gère deux fonds Article 8 au sens de la réglementation SFDR : Emergence Europe et Emergence Techs for Good. Ces fonds représentent 14,5% des encours de la société.

Moyens internes

En 2022, NewAlpha a fait le choix de renforcer les moyens internes avec un analyste ESG pour soutenir les processus, la recherche ESG et la production des rapports extra-financiers. NewAlpha dispose ainsi de deux ETP dédiés à l'investissement responsable. Néanmoins, les sujets ESG restent intégrés dans chaque métier, et les équipes d'investissement sont directement responsables de l'analyse et du suivi extra-financier des entreprises et fonds investis.

En tant que filiale du Groupe La Française, les employés de NewAlpha AM ont participé aux formations sur l'Investissement Durable qui ont eu lieu en 2022 sous format webinaire. Ce dispositif

(1) La charte RSE de NewAlpha AM - (2) Lancée en 2019, l'initiative Tibi (présidée par Monsieur Philippe Tibi) a pour objectif d'augmenter la capacité de financement des entreprises technologiques, en mobilisant l'épargne des investisseurs institutionnels. La Sicav Emergence, dont NewAlpha est le gérant délégué, a lancé en 2022, le seul véhicule multi-gestionnaires qualifié à l'Initiative Tibi sur le volet "actions cotées". La liste des fonds qualifiés à l'initiative Tibi est disponible et mise à jour sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

sera reconduit en 2023 et complété par un plan de formation sur mesure, plus spécifiquement adapté aux activités de gestion de NewAlpha, élaboré avec l'aide d'un consultant ESG externe. En 2023, une campagne d'inscription à la nouvelle certification Finance Durable de l'AMF sera lancée auprès des collaborateurs les plus exposés.

Pour l'activité de multigestion, la recherche ESG s'appuie sur les fournisseurs de données Sustainability (MorningStar) et Bloomberg. En outre, d'autres sources de données ESG « open data » sont utilisées, comme SBTi, CDP et Urgewald.

NewAlpha ne communique pas de budget relatif aux fournisseurs de données extra-financières car les principaux fournisseurs, Morningstar et Bloomberg, sont utilisés à la fois pour des données financières et extra-financières.

Pour l'activité de Private Equity, nous nous appuyons sur deux principaux partenaires dans l'accompagnement ESG :

- 1 - Ethifinance établit un rapport annuel sur le niveau de performance des fonds de Private Equity et de leurs participations sur les enjeux ESG et fournit un service d'accompagnement ESG au moyen notamment de la plateforme de services extra-financiers d'Ethifinance.
- 2 - NewAlpha AM encourage les entreprises en portefeuille à réaliser un diagnostic de responsabilité en vue de créer une charte RSE qui encadre la démarche de la société sur ces enjeux. Pour cela, un programme RSE avec le cabinet Pimlica Studio a été créé en 2022.

Stratégie d'engagement

Périmètre :

L'engagement fait partie intégrante de notre démarche responsable et s'applique à toutes les stratégies, mais le degré d'engagement peut varier d'une stratégie à l'autre.

Politique de vote :

NewAlpha AM se conforme à sa [politique en matière d'utilisation des droits de vote](#) attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion et en rend compte dans le rapport annuel du fonds concerné.

Plus spécifiquement, dans les Fonds de Private Equity, NewAlpha AM peut nommer des mandataires sociaux, administrateurs, membres du directoire ou du conseil de surveillance, censeurs ou membres de comité des investisseurs ou à toute position équivalente dans les sociétés sous-jacentes investies.

La Société de gestion peut également nommer des tiers qu'elle choisit à ces postes. NewAlpha rend compte aux Investisseurs dans le rapport annuel de l'exercice concerné de toutes les nominations effectuées à ce titre ainsi que des droits de vote exercés dans les assemblées générales des sociétés du portefeuille concerné et au sein des conseils de surveillance des sociétés susmentionnées.

Pour la multigestion, les stratégies de fonds de fonds n'offrent pas la possibilité de voter aux Assemblées Générales. Cependant, pour la multigestion actions, NewAlpha AM demande aux sociétés de gestion investies d'avoir une politique de vote cohérente avec leurs stratégies d'investissement socialement responsable (ISR).

Politique de dialogue et d'engagement :

Dans le cadre de l'activité de multigestion, l'engagement est un élément clé de la démarche responsable de NewAlpha. La société s'engage avec les sociétés de gestion investie pour :

- Analyser les pratiques ESG et identifier des axes de progression,
- Les sensibiliser aux évolutions réglementaires en matière de finance durable
- Et les inciter à engager les sociétés en portefeuille, mais aussi au travers de coalitions et initiatives de collaboration (comme la signature des UN PRI, UNGC, TCFD).

Dans le cadre de son activité de Private Equity, NewAlpha s'engage à :

- Réaliser des Due Diligences ESG en phase d'acquisition (associées à l'élaboration d'un plan de progression ESG en coordination avec la direction de l'entreprise)
- Mettre en place systématiquement et en coordination avec la direction de l'entreprise, une politique RSE au sein des entreprises dont NewAlpha est actionnaire via ses fonds de Private Equity.

Bilan de la stratégie d'engagement :

	Sociétés engagées	Thématiques abordées
Multigestion Actions	14	- Renforcement de la politique d'exclusion - Suivi des évolutions réglementaires (classification article 8 ou 9, rapports SFDR) - Suivi des controverses
Multigestion Alternative (dette privée et hedge funds)	23	- Signature de UN PRI - Classification article 8 SFDR - Demande d'un bilan carbone
Private Equity	21	- Réunion-bilan annuelle sur le score ESG

Cette année, les engagements n'ont pas donné lieu à un désinvestissement.

Information relative à la taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le pourcentage d'activité éligible à la Taxonomie ressort à 15,1% pour les actifs financiers en multigestion actions (33% des encours totaux gérés), sur la base des données obtenues auprès du fournisseur de données Bloomberg (taux de couverture de 66,7%).

A ce jour, nous ne disposons pas encore de la méthodologie ou des données nécessaires pour calculer l'éligibilité des portefeuilles Private Equity et des portefeuilles de multigestion alternative pour lesquels nous n'avons pas la transparence.

Le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie est aujourd'hui quantifié à 0,3%. Ce pourcentage sera ajusté lorsque les modalités de calcul de l'alignement seront clarifiées et lorsque les entreprises reporteront sur ces chiffres. A ce jour, la recommandation du régulateur nous porte à ne pas faire de calculs d'alignement sur des estimations de fournisseurs de données. La disponibilité de données fiables devrait largement évoluer au cours des prochaines années.

Concernant les combustibles fossiles, 3,69% des encours en multigestion actions sont dans le secteur de combustibles fossiles. Dans ce cadre, 0,12% sont dans le secteur du charbon et 0,08% dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel.

Nous incitons les sociétés de gestion à renforcer leur politique d'exclusion du charbon et à mettre en œuvre une politique d'exclusion du pétrole et gaz non-conventionnel.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique

Société de gestion

Au niveau de la société, le premier bilan carbone a été réalisé sur l'année 2022 en utilisant la solution logicielle Toovalu Impact. Il a porté sur les émissions directes de NewAlpha AM ainsi que celles liées à ses fournisseurs (scope 1, 2 et une partie du scope 3, hors métier d'investissement) : il ressort à 363 tCO₂éq. Cet exercice interne permettra le pilotage de nos bilans de gaz à effet de serre, leur comparaison dans le temps, et leur analyse afin d'en déduire des plans d'actions adaptés.

Nous sommes conscients des progrès qu'il nous reste à faire et qui portent principalement sur la gestion des achats de services (en lien avec nos fournisseurs), et la gestion des déchets.

Actifs financiers

Au niveau des investissements, NewAlpha AM n'a pas défini d'objectifs de réduction des émissions GES en termes absolus ou relatifs. Compte tenu de la diversité des stratégies d'investissement et des actifs sous-jacents, la mise en œuvre d'objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble du portefeuille présente des défis majeurs.

En tant que multi gérant, nos portefeuilles se caractérisent par des approches de gestion diversifiées mises en œuvre par des gestionnaires d'actifs aux pratiques et aux objectifs durables hétérogènes. Chacun de ces fonds a une appréciation des risques extra-financiers et une stratégie climatique qui lui sont propres. Nous collaborons donc étroitement avec ces gérants pour qu'ils adoptent et renforcent progressivement leur stratégie climatique.

En outre, la disponibilité et la qualité des données et des critères environnementaux fournis par les gestionnaires d'actifs sous-jacents, en particulier en ce qui concerne la mesure et le suivi des émissions, constituent un défi. Au fur et à mesure que des données d'émissions se fiablent et se normalisent, nous pourrions les intégrer plus efficacement dans nos processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement.

NewAlpha AM reconnaît l'urgence et l'importance de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions, et souhaite pouvoir mettre en œuvre une stratégie de réduction des émissions dans un avenir proche.

Néanmoins, notre politique d'exclusion vise à contribuer à l'atténuation du changement climatique :

- Pour la multigestion actions, la politique d'exclusion inclut le charbon thermique, et chaque société de gestion investie est encouragée à définir une politique de sortie progressive des énergies fossiles ;
- Pour les fonds de Private Equity, les investissements dans le secteur des combustibles fossiles sont exclus.

Stratégie d'alignement avec les objectifs biodiversité

NewAlpha AM encourage l'inclusion de la biodiversité dans l'analyse ESG des fonds investis. Sur l'univers des 14 sociétés de gestion actions investies, 4 ont signé la « Finance for Biodiversity pledge », et 3 ont rejoint le forum de TNFD.

NewAlpha AM n'a pas encore développé de stratégie d'alignement avec les objectifs de biodiversité en raison de la complexité de la thématique de la biodiversité et du capital naturel.

Il est nécessaire que la disponibilité et la qualité des données s'améliorent avant de considérer le développement d'une stratégie biodiversité. De plus, il est important de noter que les classes d'actifs alternatives, comme les hedge funds et fonds Private Equity, peuvent présenter des défis uniques en matière de biodiversité, nécessitant une approche plus sur-mesure. Malgré cela, NewAlpha reste attentif aux nouveaux développements dans le domaine de la biodiversité.

GESTION DES RISQUES

NewAlpha AM a identifié les risques ESG suivants comme matériels pour ses portefeuilles, en tenant compte de la conformité réglementaire, des attentes des parties prenantes et des valeurs de l'entreprise :

Risques liés à la gouvernance

Les principaux risques liés à la gouvernance sont :

- Risque de non-conformité
- Risques réputationnels

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel ou de non-conformité pour les fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des émetteurs/sociétés, au titre de la corruption ou du blanchiment d'argent & du financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds.

Risques liés aux actifs financiers

Au niveau des actifs financiers, deux types de risques sont suivis pour les fonds promouvant des caractéristiques extra financières :

Les risques ESG :

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une société dans son fonctionnement interne et dans ses activités. Ces critères sont un moyen d'évaluer la préoccupation éthique des dirigeants dans la gestion de leurs affaires et d'évaluer les risques associés sur le long terme.

Dans le cadre de son activité de multigestion, NewAlpha intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus d'analyse et d'investissement à travers une analyse extra-financière systématique et un scoring ESG suivant une méthodologie développée en interne. NewAlpha analyse principalement les règles internes des gestionnaires, les indicateurs utilisés et le processus de suivi de controverses.

Dans le cadre du Private Equity, un audit externe extra-financier est réalisé en amont de chaque investissement.

Le risque climat :

En matière climatique, NewAlpha identifie deux types de risques :

- Les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques, sur la chaîne de valeur (par exemple, logistique), ainsi que sur la valeur des actifs (par exemple, frais de fonctionnement et infrastructure).
- Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone. Afin d'éviter la baisse de valeur des actifs, il est nécessaire d'identifier les opportunités de long terme et de s'aligner sur des trajectoires bas-carbone.

NewAlpha AM intègre ces risques dans ses décisions d'investissement ponctuellement, selon une approche qualitative - en suivant sa méthodologie propriétaire. NewAlpha analyse au niveau des gestionnaires sous-jacents leurs politiques d'exclusion, les indicateurs climatiques utilisés, si l'alignement des températures ou les trajectoires climatiques sont mis en œuvre et les outils d'évaluation de risque climatique.

Pour l'instant, NewAlpha n'a pas développé d'approche plus quantitative pour sa gestion du risque ESG, mais reste attentive à l'évolution des outils et des méthodologies, et pourrait développer son approche dans le futur.

Néanmoins, afin de limiter ce risque, NewAlpha a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risques de responsabilité liés aux facteurs environnementaux. Cette politique intègre un plan de sortie progressive des énergies fossiles et la sensibilisation des gérants externes sélectionnés afin qu'ils adoptent une politique d'engagement active sur le périmètre des énergies fossiles. Les gérants sélectionnés mènent un dialogue régulier auprès des entreprises qu'ils détiennent en portefeuille pour :

- Sensibiliser ces entreprises à publier leurs données « carbone » ;
- Les inciter à s'inscrire dans une trajectoire de réduction de leurs gaz à effet de serre.

INDICATEURS**Actifs Financiers – Indicateurs suivis****Intensité carbone (scope 1 et 2) fin 2022 :**

Compartiment	Intensité carbone (tCO ₂ /million euro CA)
Emergence Actions II	135
Emergence Europe	151
Emergence Techs for Good	29

Notes ESG agrégées 2022 :

Chaque fonds sous-jacent investi est noté annuellement sur la base d'un questionnaire établi par NewAlpha. La note ESG s'établit sur une échelle de notation de 0 à 100. L'agrégation des notes au niveau du fonds de fonds traduit un niveau de performance qualitatif.

Compartment	Note ESG
Emergence Actions II	66,6 / 100
Emergence Europe	63,8 / 100
Emergence Techs for Good	73,8 / 100

Sur les fonds de Private Equity, une évaluation de la performance des fonds et de leurs participations sur les enjeux ESG est réalisée annuellement, et divulguée uniquement aux clients. Elle s'appuie sur les réponses de chaque participation au questionnaire ESG fondé sur un référentiel co-construit avec EthiFinance.

Pour chaque participation, les scores sont agrégés en fonction du poids des indicateurs liés. Les données sont consolidées au niveau du portefeuille en fonction du poids relatif des participations.

Les performances des participations sont comparées à un benchmark issu de la base de données Gaïa. Pour NewAlpha AM, le benchmark défini est composé d'entreprises françaises ayant un effectif inférieur à 300 salariés.

En 2022, les participations Fintech font preuve d'un niveau de maturité ESG qui a avancé par rapport au précédent exercice, avec un score moyen équipondéré de 65/100. Les participations se positionnent ainsi nettement au-dessus du benchmark : 88% d'entre elles ont obtenu de meilleurs résultats que le benchmark défini.

Annexe 2

Quantification du risque climatique La Française Asset Management



Le Risque Climat By La Française

Le Reporting Risque Climat répond au premier pilier (mesure du risque climat) des exigences réglementaires de l'article 29 LEC mais peut également être déployé comme une synthèse de positionnement et d'analyse du risque climatique pour des portefeuilles financiers.

Nous mesurons l'exposition des positions et la quantification du risque climatique sur différents scénarios de transition : **Business as usual (peu de transition énergétique, +3.4°C à horizon 2100), +2°C à horizon 2100 et +1.5°C à horizon 2100.**

Le risque Climat est mesuré sur deux piliers : **Risque Physique** et **Risque de Transition** à horizon 2030 et 2050.

Ces risques sont évalués comme des « Stress Tests » sur des émetteurs financiers (Etats, Entreprises) et sur leurs instruments Actions, Obligations d'Etat, Obligations d'entreprise en % de valeur.

Le Risque Physique mesure la perte liée aux catastrophes climatiques (inondations, feux de forêts, sécheresses, vagues de chaleur, cyclones). Un score d'exposition pour les entreprises (0 à 100, 100 étant le risque maximal) est également donné. (sources EM-DAT, ISS et modélisation interne)

Le Risque de Transition mesure les coûts économiques liés à la transition énergétique.

Pour les Etats nous mesurons :

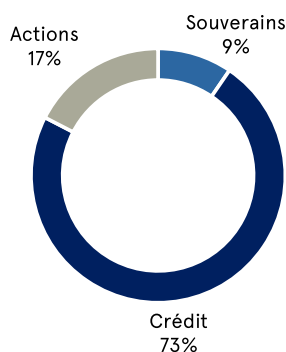
- L'impact du changement du mix énergétique selon les trajectoires IEA et Climate Action Tracker (décarbonations réglementaires, taxes carbone).
- La perte de PIB pour les pays producteurs d'énergies fossiles
- La croissance additionnelle liée aux investissements verts (sources IEA, Climate Action Tracker, BP et modélisation interne)

Pour les Entreprises nous mesurons :

- Le coût de la taxe carbone pour les entreprises ne respectant pas les trajectoires des intensités carbone cibles IEA à horizon 2050 pour être compatibles avec les scénarios de températures.
- Pas déployé dans cette version du reporting : les opportunités d'investissement vert et le coût des actifs échoués représentant la perte de valeur d'entreprise liée aux activités non compatibles avec la transition énergétique. (sources IEA, CDP et modélisation interne)

RISQUE CLIMAT PORTEFEUILLE GLOBAL

POSITIONNEMENT DU PORTEFEUILLE



	PTF	Indice	Couverture
Score ESG	6.1	6.4	fonds 96% indice 94%
Score Carbon Impact	6.0	5.9	fonds 91% indice 100%
Intensité Carbone	105	168	fonds 96% indice 93%

Indice : 9% Bloomberg Euro Aggregate Treasury + 73% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 17% MSCI All Country World

Score ESG et Carbon Impact (min 0 / max 10)

Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus

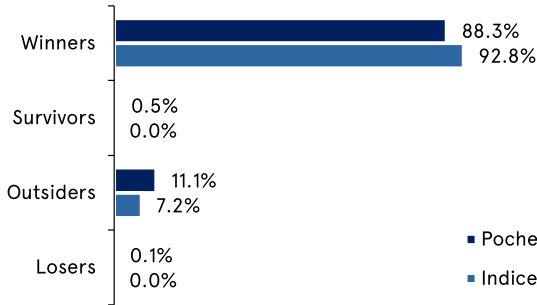
STRESS TEST CLIMATIQUE PORTEFEUILLE (Impact Valorisation)

	Scénario	2030		2050	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	0.02%	-0.13%	0.01%	-0.07%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.36%	-1.00%	-1.41%	-2.06%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.38%	-1.01%	-2.27%	-3.03%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0.24%	-0.39%	-0.55%	-0.97%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.11%	-0.17%	-0.34%	-0.54%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.08%	-0.12%	-0.20%	-0.36%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0.22%	-0.52%	-0.54%	-1.04%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.47%	-1.17%	-1.75%	-2.60%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.46%	-1.13%	-2.47%	-3.39%



RISQUE CLIMAT EMETTEURS SOUVERAINS

POSITIONNEMENT POCHE SOUVERAINE



	Poche	Indice	Couverture
Score ESG	6.5	7.3	poche 100% indice 99%
Score Carbon Impact	6.3	6.6	poche 100% indice 100%
Score Adaptation	7.1	7.5	poche 98% indice 99%
Score Transition	5.4	5.8	poche 98% indice 99%
Intensité Carbone	240	208	poche 100% indice 99%

Indice : Bloomberg Euro Aggregate Treasury

Score ESG, Carbon Impact Adaptation et Transition (min 0 / max 10)

Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus

STRESS TEST CLIMATIQUE POCHE SOUVERAINE (Impact Valorisation)

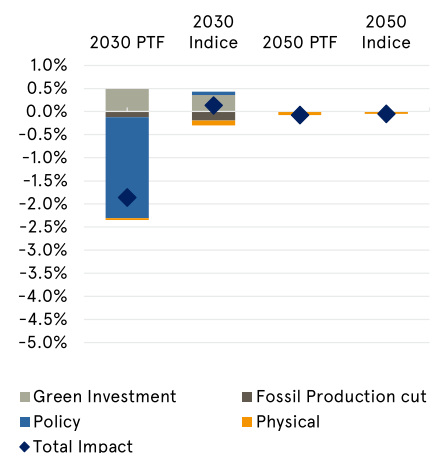
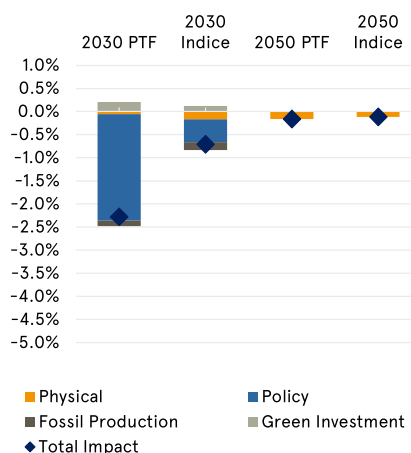
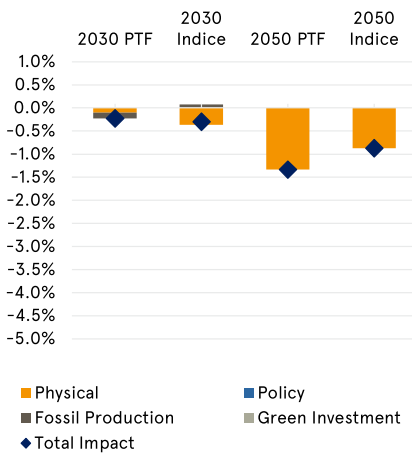
	Scénario	2030		2050	
		Poche	Indice	Poche	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	0.20%	-1.42%	0.12%	-0.77%
	Scénario SDS (+2°C)	-1.23%	-4.03%	-0.38%	-2.24%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-1.18%	-3.71%	-0.78%	1.36%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0.69%	-1.20%	-0.62%	-2.03%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.05%	-0.10%	-0.11%	-0.54%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.04%	-0.08%	0.35%	-0.25%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0.49%	-2.62%	-0.50%	-2.80%
	Scénario SDS (+2°C)	-1.29%	-4.13%	-0.49%	-2.79%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-1.22%	-3.79%	-0.43%	1.11%

RISQUE CLIMAT DES ETATS EN PORTEFEUILLE (Impact PIB)

Scenario BAU : Impact PIB

Scenario 2°C : Impact PIB

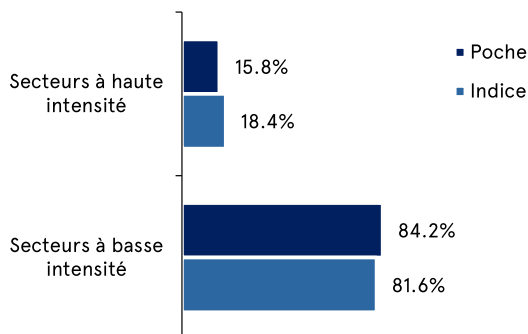
Scenario 1.5°C : Impact PIB





RISQUE CLIMAT EMETTEURS PRIVÉS (Actions/Crédit) 1/2

POSITIONNEMENT POCHE EMETTEURS PRIVÉS



	Poche	Indice	Couverture
Score ESG	6.0	6.3	poche 96% indice 94%
Score Carbon Impact	5.9	5.9	poche 90% indice 100%
Intensité Carbone	121	164	poche 96% indice 93%

Indice : 81% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 19% MSCI All Country World

Score ESG et Carbon Impact (min 0 / max 10)

Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus

STRESS TEST CLIMATIQUE POCHE EMETTEURS PRIVÉS (Impact Valorisation)

	Scénario	2030		2050	
		Poche	Indice	Poche	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.27%	-0.69%	-1.52%	-2.04%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.30%	-0.73%	-2.43%	-3.49%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0.19%	-0.30%	-0.54%	-0.86%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.11%	-0.18%	-0.36%	-0.54%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.08%	-0.12%	-0.25%	-0.38%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0.19%	-0.30%	-0.54%	-0.86%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.38%	-0.85%	-1.84%	-2.55%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.37%	-0.84%	-2.62%	-3.82%

POSITIONNEMENT SECTORIEL POCHE EMETTEURS PRIVÉS - Intensité Carbone (tonne eq. CO2 / M€ revenus)

	Poids Poche	Poids Indice	Intensité Carbone actuelle et projection à horizon 2050 (source corporate)	Intensité Cible Scénario 2°C 2050	Intensité Cible Scénario 1.5°C 2050
Compagnies aériennes*	0.7%	0.8%	1155	240	93
Aluminium*	0.1%	0.2%	538	2149	200
Auto*	4.9%	5.0%	49	5	1
Matériaux de base*	2.1%	3.6%	789	35	1
Ciment*	0.1%	0.5%	442	2828	455
Communications	5.8%	10.9%	37	35	1
Conso. cycliques	4.8%	7.3%	54	35	1
Conso. non cycliques	10.0%	17.1%	57	35	1
Diversifié	0.0%	0.1%	227	35	1
Electricité	8.4%	4.1%	188	35	1
Pétrole et gaz Énergie	1.5%	7.4%	491	101	27
Financier	49.2%	27.6%	10	35	1
Industriel	6.8%	8.3%	154	35	1
Acier*	0.1%	0.5%	2293	994	184
Technologie	3.5%	5.4%	28	35	1
Autres services publics	2.0%	1.2%	1072	33	1

* Secteurs à haute intensité

■ Intensité Carbone Actuelle
■ Intensité Carbone à horizon 2050



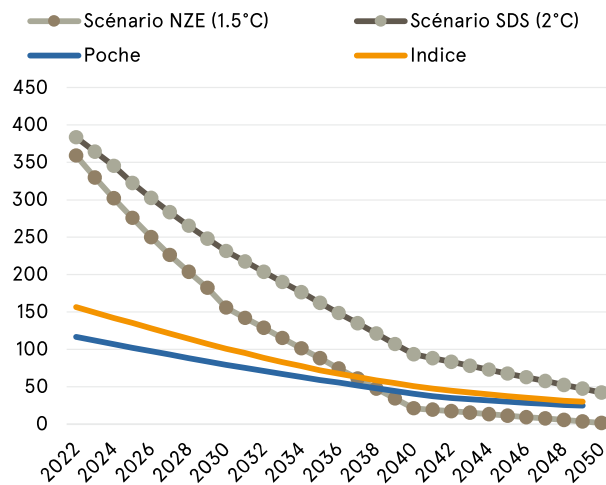
RISQUE CLIMAT EMETTEURS PRIVÉS (Actions/Crédit) 2/2

TRAJECTOIRE INTENSITÉ CARBONE EMETTEURS PRIVÉS - Intensité Carbone (tonne eq. CO2 / M€ revenus)

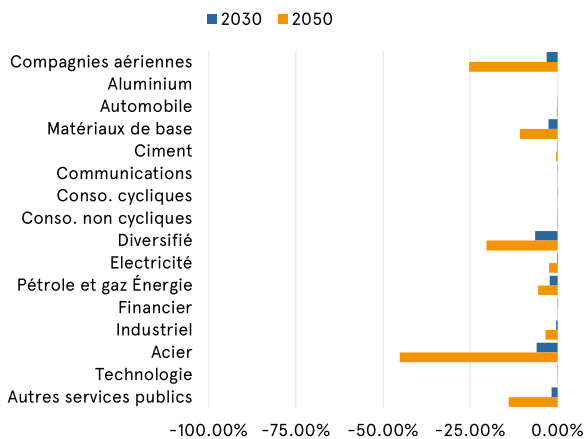
	Actuelle	2030	2050
Poche	121	84	25
Indice	164	107	30
Cible Scénario 2°C 2050	316	190	35
Cible Scénario 1.5°C 2050	296	128	1

Indice : 81% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 19% MSCI All Country World

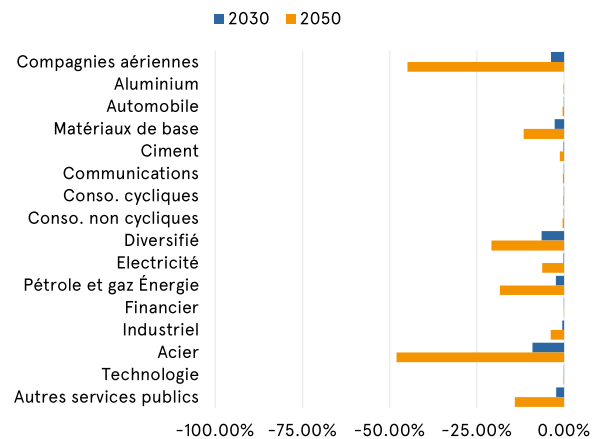
Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus



CHOCS TAXE CARBONE (+2°C) (Impact Valorisation)

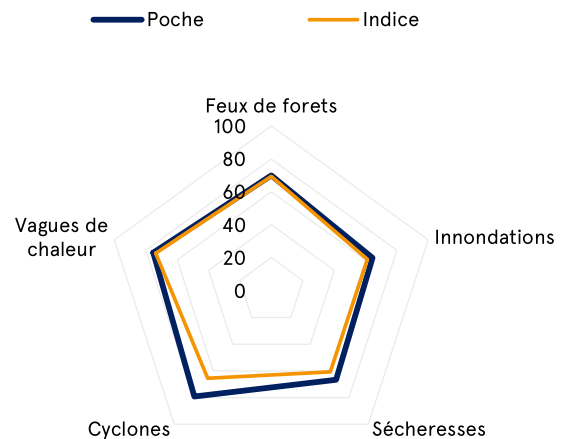


CHOCS TAXE CARBONE (+1.5°C) (Impact Valorisation)



RISQUE PHYSIQUE - SCORE D'EXPOSITION AUX CATASTROPHES (100 étant le risque maximum)

	Poche	Indice
Toutes catastrophes	68	61
Feux de forêts	70	69
Inondations	65	61
Sécheresses	67	61
Cyclones	79	66
Vagues de chaleur	75	74





GLOSSAIRE

Score ESG : mesure sur une note de 0 à 10 (10 étant la meilleure note) la qualité d'un émetteur sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance. (Source ISS, Modélisation et Analyse qualitative interne)

Score Carbon Impact : mesure sur une note de 0 à 10 (10 étant la meilleure note) la capacité d'un émetteur à transiter vers un modèle bas carbone (Source base publique ONU, World Bank, Modélisation et Analyse qualitative interne)

Intensité Carbone : mesure les émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires (Entreprise) ou PIB (Etat). Nous retenons les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes). (Sources : CDP et modélisation interne)

Positionnement Poche Souveraine : analyse face aux enjeux climatiques des piliers Transition et Adaptation des Etats mondiaux. (modèle interne)

- **Winners :** Les pays positionnés au-dessus de la médiane des deux piliers
- **Survivors :** note Transition supérieure à la médiane et note Adaptation inférieure à la médiane.
- **Outsiders :** note Transition inférieure à la médiane et note Adaptation supérieure à la médiane.
- **Losers :** Les pays positionnés 10ème décile en Adaptation ou Transition (logique exclusion 20% label)

Positionnement Poche Emetteurs Privés :

- **Secteurs à haute intensité :** Secteurs identifiés par l'IEA avec une intensité carbone élevée et un fort enjeu de transition.
- **Secteurs à basse intensité :** Les autres secteurs.

Trajectoires d'intensité carbone : définies par l'IEA avec des points intermédiaires en années 2030 et 2050 à respecter pour chaque émetteur pour être compatible avec un scénario de température à horizon 2100 sur son secteur. Nous présentons les Scénario 2°C 2100 et 1.5° 2100 et leurs cibles sectorielles d'intensité Carbone à atteindre en 2030 et 2050 pour être compatible (l'année de départ des cibles des 2 scénarios est 2020) . Un émetteur avec une intensité carbone supérieure à sa cible sectorielle est soumis à une taxe carbone au prorata de ses excès d'émissions. (Projection des intensités carbonées donnée par CDP et modélisations internes)

Chocs Taxes Carbone : impact de transition pour les entreprises. Le choc mesure la perte de valeur d'Entreprise, à aujourd'hui, du montant actualisé des taxes carbonées futures pour les entreprises ne respectant par leurs cibles.

Le Score d'exposition aux catastrophes climatiques : mesure pour les entreprises à horizon 2050 l'exposition et la vulnérabilité aux catastrophes climatiques. Le Score est entre 0 et 100, 100 étant le risque maximal. (source ISS)

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les données chiffrées n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Les informations sur le fonds, dont les calculs de la performance et les autres données, sont fournies par la société de gestion à la date du document. En fonction de la stratégie du fonds, des données dites « internes » peuvent être différentes de celles mentionnées dans le prospectus. Les données internes n'engagent pas la Société de Gestion qui demeure libre de les faire évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. La Société de Gestion entend par « données internes » un ensemble d'éléments tels que : limites de gestion internes, analyses économiques, commentaires des gérants. Cette liste n'est pas limitative. Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Compte tenu des risques d'ordre économique et financier, il ne peut être donné aucune assurance que le fonds présenté atteindra son objectif. La documentation commerciale et réglementaire (dont le prospectus de chaque fonds) est disponible, en anglais, sur le site du Groupe La Française (www.la-francaise.com) et/ou sur simple demande auprès de votre interlocuteur financier habituel. Document édité par La Française AM Finance Services, 128, boulevard Raspail, 75006 Paris, France, société régulée par l'"Autorité de Contrôle Prudentiel" (www.acp.banque-france.fr), sous la référence 18673 X.

Ce document est confidentiel, à usage strictement privé et destiné uniquement à l'information de la personne à laquelle il a été remis par le Groupe La Française. Aucune diffusion des informations contenues dans cette présentation n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du Groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française

Annexe 3

Quantification du risque climatique La Française Systematic Asset Management



Le Risque Climat By La Française

Le Reporting Risque Climat répond au premier pilier (mesure du risque climat) des exigences réglementaires de l'article 29 LEC mais peut également être déployé comme une synthèse de positionnement et d'analyse du risque climatique pour des portefeuilles financiers.

Nous mesurons l'exposition des positions et la quantification du risque climatique sur différents scénarios de transition : **Business as usual (peu de transition énergétique, +3.4°C à horizon 2100), +2°C à horizon 2100 et +1.5°C à horizon 2100.**

Le risque Climat est mesuré sur deux piliers : **Risque Physique** et **Risque de Transition** à horizon 2030 et 2050.

Ces risques sont évalués comme des « Stress Tests » sur des émetteurs financiers (Etats, Entreprises) et sur leurs instruments Actions, Obligations d'Etat, Obligations d'entreprise en % de valeur.

Le Risque Physique mesure la perte liée aux catastrophes climatiques (inondations, feux de forêts, sécheresses, vagues de chaleur, cyclones). Un score d'exposition pour les entreprises (0 à 100, 100 étant le risque maximal) est également donné. (sources EM-DAT, ISS et modélisation interne)

Le Risque de Transition mesure les coûts économiques liés à la transition énergétique.

Pour les Etats nous mesurons :

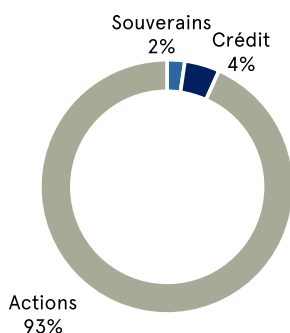
- L'impact du changement du mix énergétique selon les trajectoires IEA et Climate Action Tracker (décarbonations réglementaires, taxes carbone).
- La perte de PIB pour les pays producteurs d'énergies fossiles
- La croissance additionnelle liée aux investissements verts (sources IEA, Climate Action Tracker, BP et modélisation interne)

Pour les Entreprises nous mesurons :

- Le coût de la taxe carbone pour les entreprises ne respectant pas les trajectoires des intensités carbone cibles IEA à horizon 2050 pour être compatibles avec les scénarios de températures.
- Pas déployé dans cette version du reporting : les opportunités d'investissement vert et le coût des actifs échoués représentant la perte de valeur d'entreprise liée aux activités non compatibles avec la transition énergétique. (sources IEA, CDP et modélisation interne)

RISQUE CLIMAT PORTEFEUILLE GLOBAL

POSITIONNEMENT DU PORTEFEUILLE



	PTF	Indice	Couverture
Score ESG	6.3	6.5	fonds 98% indice 99%
Score Carbon Impact	6.2	5.8	fonds 97% indice 100%
Intensité Carbone	95	175	fonds 98% indice 98%

Indice : 2% Bloomberg Euro Aggregate Treasury + 4% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 93% MSCI All Country World

Score ESG et Carbon Impact (min 0 / max 10)

Intensité Carbone : tonne eq. CO₂ / M€ revenus

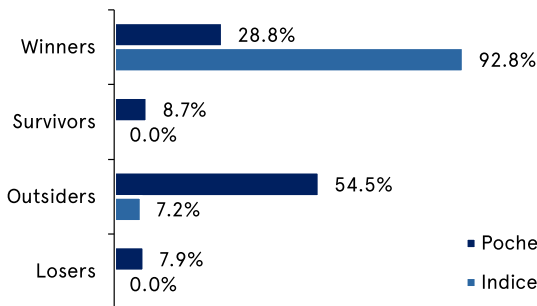
STRESS TEST CLIMATIQUE PORTEFEUILLE (Impact Valorisation)

	Scénario	2030		2050	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	-0.07%	-0.03%	0.07%	-0.02%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.29%	-0.85%	-1.13%	-2.87%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.35%	-0.93%	-1.77%	-3.93%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0.30%	-0.65%	-1.03%	-1.70%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.24%	-0.42%	-0.63%	-1.13%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.18%	-0.31%	-0.46%	-0.80%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0.36%	-0.68%	-0.96%	-1.72%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.53%	-1.27%	-1.77%	-4.00%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.53%	-1.25%	-2.22%	-4.73%



RISQUE CLIMAT EMETTEURS SOUVERAINS

POSITIONNEMENT POCHE SOUVERAINE



	Poche	Indice	Couverture
Score ESG	6.4	7.3	poche 98% indice 99%
Score Carbon Impact	6.1	6.6	poche 98% indice 100%
Score Adaptation	6.9	7.5	poche 98%
Score Transition	5.3	5.8	indice 99%
Intensité Carbone	330	208	poche 100% indice 99%

Indice : Bloomberg Euro Aggregate Treasury

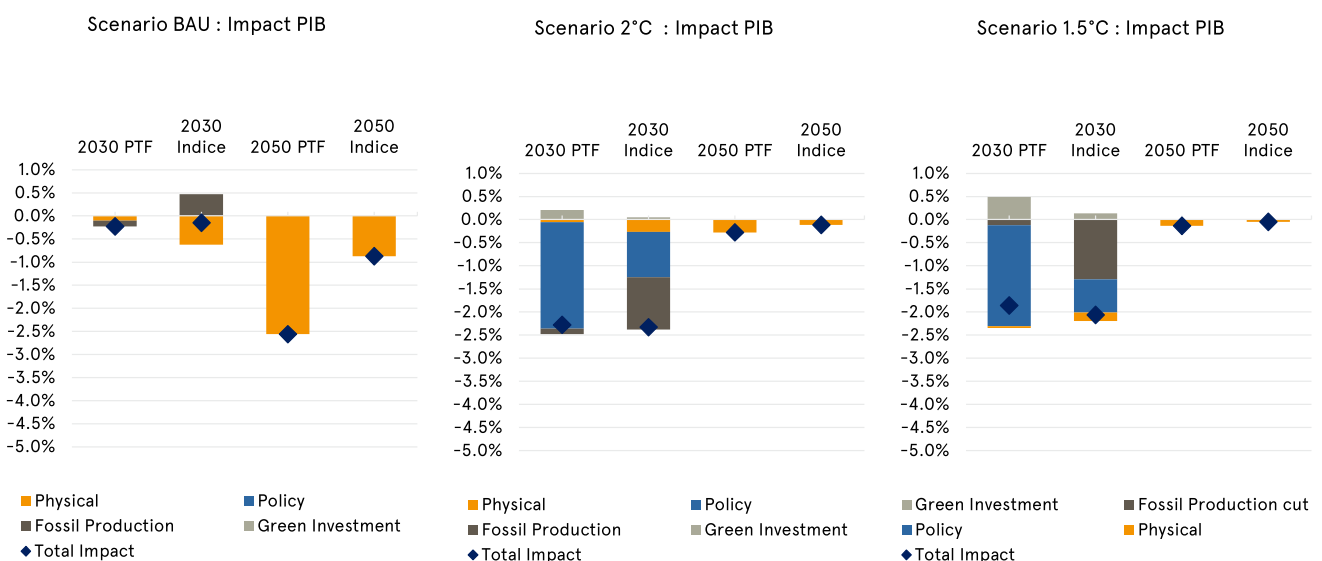
Score ESG, Carbon Impact Adaptation et Transition (min 0 / max 10)

Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus

STRESS TEST CLIMATIQUE POCHE SOUVERAINE (Impact Valorisation)

	Scénario	2030		2050	
		Poche	Indice	Poche	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	-3.12%	-1.42%	3.34%	-0.77%
	Scénario SDS (+2°C)	-3.51%	-4.03%	-3.21%	-2.24%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-4.47%	-3.71%	-3.07%	1.36%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	2.24%	-1.20%	-4.36%	-2.03%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.19%	-0.10%	-0.41%	-0.54%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.45%	-0.08%	-0.59%	-0.25%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0.89%	-2.62%	-1.03%	-2.80%
	Scénario SDS (+2°C)	-3.71%	-4.13%	-3.62%	-2.79%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-4.92%	-3.79%	-3.66%	1.11%

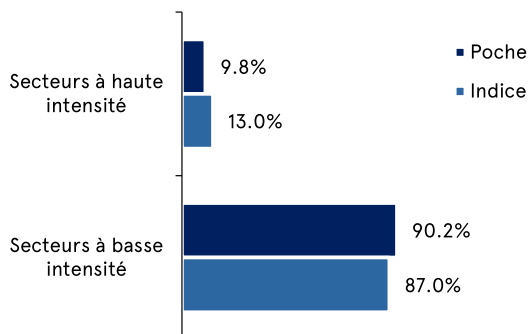
RISQUE CLIMAT DES ETATS EN PORTEFEUILLE (Impact PIB)





RISQUE CLIMAT EMETTEURS PRIVÉS (Actions/Crédit) 1/2

POSITIONNEMENT POCHE EMETTEURS PRIVÉS



	Poche	Indice	Couverture
Score ESG	6.3	6.4	poche 98% indice 99%
Score Carbon Impact	6.2	5.8	poche 97% indice 100%
Intensité Carbone	100	174	poche 98% indice 98%

Indice : 5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 95% MSCI All Country World

Score ESG et Carbon Impact (min 0 / max 10)

Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus

STRESS TEST CLIMATIQUE POCHE EMETTEURS PRIVÉS (Impact Valorisation)

	Scénario	2030		2050	
		Poche	Indice	Poche	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.22%	-0.78%	-1.08%	-2.88%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.25%	-0.87%	-1.74%	-4.05%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0.35%	-0.64%	-0.96%	-1.69%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.24%	-0.43%	-0.64%	-1.14%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.18%	-0.32%	-0.45%	-0.82%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0.35%	-0.64%	-0.96%	-1.69%
	Scénario SDS (+2°C)	-0.44%	-1.16%	-1.67%	-3.85%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0.42%	-1.14%	-2.10%	-4.62%

POSITIONNEMENT SECTORIEL POCHE EMETTEURS PRIVÉS - Intensité Carbone (tonne eq. CO2 / M€ revenus)

	Poids Poche	Poids Indice	Intensité Carbone actuelle et projection à horizon 2050 (source corporate)	Intensité Cible Scénario 2°C 2050	Intensité Cible Scénario 1.5°C 2050
Compagnies aériennes*	0.0%	0.1%	946	240	93
Aluminium*	0.0%	0.1%	492	2149	200
Auto*	2.8%	2.7%	250	5	1
Matériaux de base*	1.0%	4.0%	364	35	1
Ciment*	0.1%	0.3%	3764	2828	455
Communications	11.5%	9.3%	222	35	1
Conso. cycliques	8.8%	7.2%	271	35	1
Conso. non cycliques	26.1%	22.0%	363	35	1
Diversifié	0.0%	0.0%	1282	35	1
Electricité	3.3%	2.8%	802	35	1
Pétrole et gaz Énergie	3.6%	6.7%	310	101	27
Financier	25.3%	18.3%	253	35	1
Industriel	8.3%	9.3%	8112	35	1
Acier*	0.1%	0.3%	1247	994	184
Technologie	7.2%	16.3%	336	35	1
Autres services publics	1.9%	0.6%	855	33	1

* Secteurs à haute intensité



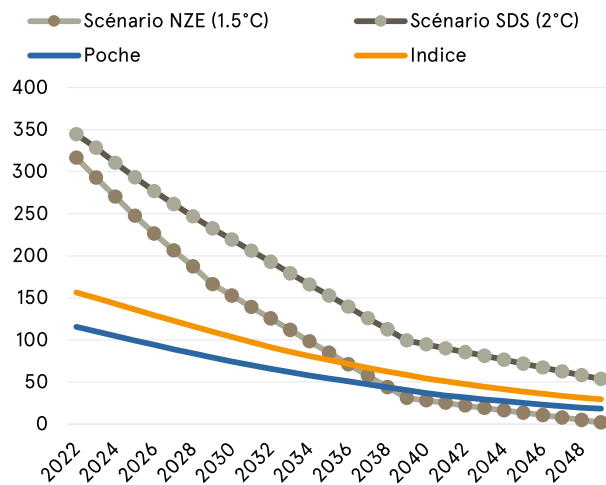
RISQUE CLIMAT EMETTEURS PRIVÉS (Actions/Crédit) 2/2

TRAJECTOIRE INTENSITÉ CARBONE EMETTEURS PRIVÉS - Intensité Carbone (tonne eq. CO2 / M€ revenus)

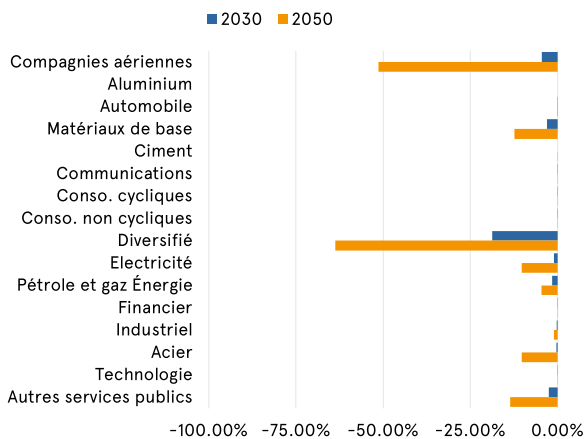
	Actuelle	2030	2050
Poche	100	79	19
Indice	174	110	30
Cible Scénario 2°C 2050	361	233	54
Cible Scénario 1.5°C 2050	342	166	2

Indice : 5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 95% MSCI All Country World

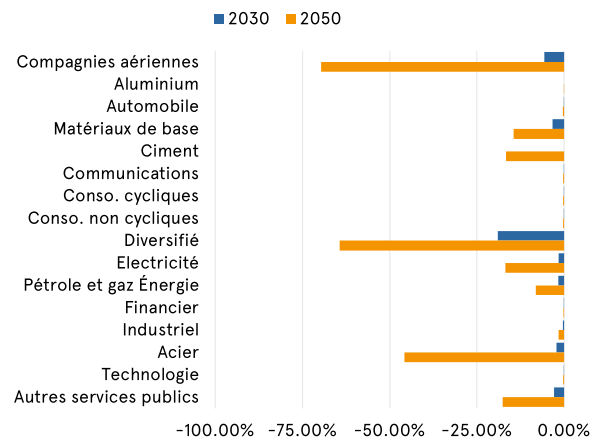
Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus



CHOCS TAXE CARBONE (+2°C) (Impact Valorisation)

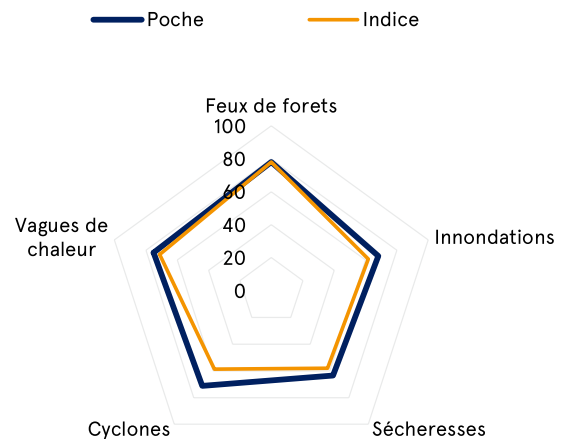


CHOCS TAXE CARBONE (+1.5°C) (Impact Valorisation)



RISQUE PHYSIQUE - SCORE D'EXPOSITION AUX CATASTROPHES (100 étant le risque maximum)

	Poche	Indice
Toutes catastrophes	65	56
Feux de forêts	78	78
Inondations	68	62
Sécheresses	64	58
Cyclones	71	59
Vagues de chaleur	75	71





GLOSSAIRE

Score ESG : mesure sur une note de 0 à 10 (10 étant la meilleure note) la qualité d'un émetteur sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance. (Source ISS, Modélisation et Analyse qualitative interne)

Score Carbon Impact : mesure sur une note de 0 à 10 (10 étant la meilleure note) la capacité d'un émetteur à transiter vers un modèle bas carbone (Source base publique ONU, World Bank, Modélisation et Analyse qualitative interne)

Intensité Carbone : mesure les émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires (Entreprise) ou PIB (Etat). Nous retenons les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes). (Sources : CDP et modélisation interne)

Positionnement Poche Souveraine : analyse face aux enjeux climatiques des piliers Transition et Adaptation des Etats mondiaux. (modèle interne)

- **Winners :** Les pays positionnés au-dessus de la médiane des deux piliers
- **Survivors :** note Transition supérieure à la médiane et note Adaptation inférieure à la médiane.
- **Outsiders :** note Transition inférieure à la médiane et note Adaptation supérieure à la médiane.
- **Losers :** Les pays positionnés 10ème décile en Adaptation ou Transition (logique exclusion 20% label)

Positionnement Poche Emetteurs Privés :

- **Secteurs à haute intensité :** Secteurs identifiés par l'IEA avec une intensité carbone élevée et un fort enjeu de transition.
- **Secteurs à basse intensité :** Les autres secteurs.

Trajectoires d'intensité carbone : définies par l'IEA avec des points intermédiaires en années 2030 et 2050 à respecter pour chaque émetteur pour être compatible avec un scénario de température à horizon 2100 sur son secteur. Nous présentons les Scénario 2°C 2100 et 1.5° 2100 et leurs cibles sectorielles d'intensité Carbone à atteindre en 2030 et 2050 pour être compatible (l'année de départ des cibles des 2 scénarios est 2020) . Un émetteur avec une intensité carbone supérieure à sa cible sectorielle est soumis à une taxe carbone au prorata de ses excès d'émissions. (Projection des intensités carbonées donnée par CDP et modélisations internes)

Chocs Taxes Carbone : impact de transition pour les entreprises. Le choc mesure la perte de valeur d'Entreprise, à aujourd'hui, du montant actualisé des taxes carbonées futures pour les entreprises ne respectant par leurs cibles.

Le Score d'exposition aux catastrophes climatiques : mesure pour les entreprises à horizon 2050 l'exposition et la vulnérabilité aux catastrophes climatiques. Le Score est entre 0 et 100, 100 étant le risque maximal. (source ISS)

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les données chiffrées n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Les informations sur le fonds, dont les calculs de la performance et les autres données, sont fournies par la société de gestion à la date du document. En fonction de la stratégie du fonds, des données dites « internes » peuvent être différentes de celles mentionnées dans le prospectus. Les données internes n'engagent pas la Société de Gestion qui demeure libre de les faire évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. La Société de Gestion entend par « données internes » un ensemble d'éléments tels que : limites de gestion internes, analyses économiques, commentaires des gérants. Cette liste n'est pas limitative. Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Compte tenu des risques d'ordre économique et financier, il ne peut être donné aucune assurance que le fonds présenté atteindra son objectif. La documentation commerciale et réglementaire (dont le prospectus de chaque fonds) est disponible, en anglais, sur le site du Groupe La Française (www.la-francaise.com) et/ou sur simple demande auprès de votre interlocuteur financier habituel. Document édité par La Française AM Finance Services, 128, boulevard Raspail, 75006 Paris, France, société régulée par l'"Autorité de Contrôle Prudentiel" (www.acp.banque-france.fr), sous la référence 18673 X.

Ce document est confidentiel, à usage strictement privé et destiné uniquement à l'information de la personne à laquelle il a été remis par le Groupe La Française. Aucune diffusion des informations contenues dans cette présentation n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du Groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française

Annexe 4

Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales Incidences Négatives de La Française Asset Management



Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie"

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (%)	7.0%	
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (%)	93.0%	
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)		8.5%
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)		0.1%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?		Valeur de marché
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie		Non disponible



Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	53.0%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	4.8%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	4.5%
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	6 249 400
		Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire (€)	1 000 000
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	14
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	14.9%
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	Nous avons pris comme dénominateur le nombre d'émetteurs présents dans nos fonds art 8 et 9 SFDR



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	0
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	3 564
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	28
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	96
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	3 440
	4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	57.0%
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	0.4%
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	1.5%
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% de votes sur les enjeux de qualité de	%	55.0%



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		gouvernance sur le total des votes réalisés		
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	3.6%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.22%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	3.1%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.26%
	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délégué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	N/A
		Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	N/A
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	N/A
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	N/A
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	<p>Scope 1&2: = indicateur 2022 - objectif 2030 = 2.04 - 1.8 = 0.24 Hausse de température implicite: -0.24°C</p> <p>Scope 1,2&3: = indicateur 2022 - objectif 2030 = 2.25 - 2.03 = 0.22 Hausse de température implicite: -0.22°C</p>



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	6.8mds
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	75% (fonds ouverts et fermés)
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	Actions Obligations d'entreprise
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	Oui
	6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ;	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	100.0%
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	2040
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Métrique libre	Valeur numérique	Température implicite scopes 1&2: 2.04°C en 2022 objectif intermédiaire 1.95°C à 2025 objectif intermédiaire 1.80°C à 2030 objectif 1.5°C à horizon 2040
		Description de la métrique libre	Texte	Objectifs de température (y compris intermédiaires)
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	°C
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.05%



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	Oui
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	2040
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.26%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	Non
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	N/A
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	N/A
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	-2 250
		Description succincte de la métrique	Texte	Cette mesure reflète le degré de dégradation des écosystèmes affectés par les activités d'une entreprise par rapport à leur état naturel vierge.
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	-km2.MSA (MSA : Mean Species Abundance)



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	5 630 287 971
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	52.78%



Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2022
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	2 121 189.6
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	468 209.7
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	18 683 662.2
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	54.2
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	104.5
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	3.2%
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	8.5%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0.5
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	Non disponible
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	5 057.4
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	42 291.6
<i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i>			



Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2022
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0.2%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	1.7%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	Non significatif pour cause de mauvaise couverture
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	15%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0.004%
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux			
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	20.38
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	Non disponibles
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	Non disponibles



Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidence 2022
Eau, déchets et autres matières	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées (en %)	0.002%

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidence 2022
Questions sociales et de personnel	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %	0.13%

Annexe 5

Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales Incidences Négatives de La Française Real Estate Management



**Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852
"Taxonomie"**

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (%)	92.7%	
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (%)	7.3%	
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)		0.0%
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)		0.0%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?		
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie		Non disponible



Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	51.0%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	4.8%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	5.8%
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	2 902 800
		Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire (€)	480 000
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	9
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	N/A
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	N/A



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré	
		Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC			
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	N/A	
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	N/A	
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A	
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A	
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A	
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A	
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A	
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A	
	4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	N/A	
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	N/A	
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A	
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	N/A	
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A	
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	N/A	
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	N/A	



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	N/A
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	N/A
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	N/A
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	N/A
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	N/A
	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délégué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	0.04%



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0%
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0,04%
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0%
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	10.3
		Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	kgeqCO2/m²
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	18 585 086 487.0
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	62.2%



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	N/A
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	N/A
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	N/A
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	N/A
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	Oui. L'entité évalue l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris sur les actifs poursuivant un objectif d'investissement durable. Lorsqu'elle le fait, elle utilise une méthodologie interne fondée sur les trajectoires définies par le CRREM conjointement avec SBTi
	6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ;	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	62.2%
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	2030
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Métrique libre	Valeur numérique	18.9



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Description de la métrique libre	Texte	Intensité des émissions de CO2 liées aux consommations d'énergie tous fluides tous usages, parties communes et parties privatives des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental pour l'exercice 2022
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	kgeqCO2/m²
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	N/A
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	N/A
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre	Date	



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		politique pour les hors OCDE		
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	0.3
		Description succincte de la métrique	Texte	Le CBS est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surfaces éco-aménageables à par rapport à la surface totale d'une parcelle). Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle en additionnant les différentes surfaces (sol, toit, mur, etc.) présentes sur un site en affectant à chacune un coefficient de pondération dépendant de sa nature (surface perméable ou semi-perméable, pleine terre, etc.) Le tout est rapporté à la surface totale du site.
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	Coefficient le plus souvent compris entre 0 et 1
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	479 M€
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	1.60%



Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure		Incidence 2022
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers			
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0.04%
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	84.0%



Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidence 2022
Emissions de gaz à effet de serre	18. Emissions de GES	Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2	64 437.7
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0.000350
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri de déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets (exprimée en %)	0.3%

Annexe 6

Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales Incidences Négatives de New Alpha Asset Management



Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie"

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%)	15.09%	
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%)	84.91%	
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)		0.0%
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)		0.0%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?		N/A
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie		Non disponible



Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	100%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	6.0%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	N/A
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	N/A
		Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire (€)	N/A
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	4
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	59.0%
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	Le dénominateur est le nombre de sociétés dans lesquelles NewAlpha était investie au 31/12/2022.
	4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de	Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
		% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
	% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	N/A	



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	3.95%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.12%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	3.75%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.08%
	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délégué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	-
		Unite de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	-
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	-
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	-
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	-
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	-
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de	%	-



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré	
		température implicite sur le total d'encours			
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	-	
	6.b	Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	Non
	6. b. ii.	le niveau de couverture au niveau du portefeuille ;	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	-
	6. b. iii.	l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	-
	6. c.	Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Métrique libre	Valeur numérique	-
			Description de la métrique libre	Texte	-
			Unité de mesure de la métrique libre	Texte	-
	6.f.	Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.12%
			Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	Oui
			Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2025
			Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	2025
			Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.08%



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	Non
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	-
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	-
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	-
		Description succincte de la métrique	Texte	-
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	-
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	-
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	-



Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2022
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	4770.85
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	1424.44
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	21363.71
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	74.3
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	132.12
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	3.95%
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	63.85%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Non significatif pour cause de mauvaise couverture
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	4.06%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.15
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.6
<i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i>			



Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2022
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0.07%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	37.29%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	Non significatif pour cause de mauvaise couverture
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39.05%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux			
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	



Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence 2022
Emissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	44.84%

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence 2022
Droits de l'Homme	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	0.39

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.



La Française, 128 Boulevard Raspail, 75006 Paris

www.la-francaise.com